

GRAND CONSEIL

Commission de gestion (COGES)

Avril 2023

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'État
du Canton de Vaud**

Année 2022

**Embargo jusqu'au 24 avril 2023
à 12h**

GESTION 22

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Présidente et rapporteuse générale	Mme Monique Ryf
Vice-président·e·s	Mme Nathalie Jaccard M. Jean-Bernard Chevalley

DÉPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Culture, infrastructures et ressources humaines	M. Maurice Neyroud M. David Raedler
Enseignement et formation professionnelle	Mme Céline Baux Mme Nathalie Jaccard
Économie, innovation, emploi et patrimoine	Mme Oriane Sarrasin M. Jean-Bernard Chevalley
Finances et agriculture	Mme Nicole Rapin M. Arnaud Bouverat
Jeunesse, environnement et sécurité	M. François Cardinaux M. Jean-Marc Udriot
Institutions, territoire et sport	Mme Circé Barbezat-Fuchs Mme Céline Misiego
Santé et action sociale	Mme Laurence Cretegny M. Jacques-André Haury
Secrétaire	Mme Sophie Métraux
Secrétariat de la commission	Place du Château 6, 1014 Lausanne 021 316 05 12 sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	6
LISTE DES OBSERVATIONS	7
RAPPORT GÉNÉRAL	14
Introduction	14
Chancellerie.....	14
<i>1^{re} observation Promotion de la presse auprès des jeunes.....</i>	<i>17</i>
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	18
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	19
Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)	20
Loi fédérale sur le renseignement (LRens) Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (article 81 alinéa 2 LRens).....	21
Journée d'étude de la COGES dans le district de l'Ouest lausannois	21
Suivi des objets parlementaires en suspens	22
Conclusion.....	24
DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH).....	25
Introduction	25
Secrétariat général (SG-DCIRH).....	25
Service des affaires culturelles (SERAC).....	27
<i>1^{re} observation Mesures envisagées pour pallier les difficultés liées aux commissions de subventionnement</i>	<i>29</i>
Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....	29
<i>2^e observation Attractivité de l'emploi à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).....</i>	<i>30</i>
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	31
Direction générale des ressources humaines (DGRH)	32
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	33
Suivi des objets parlementaires en suspens	34
Conclusion.....	36
DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF)	37
Introduction	37
Secrétariat général (SG-DEF)	38
<i>1^{re} observation Collaborations interservices efficaces et optimales.....</i>	<i>39</i>
Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)	39
<i>2^e observation Délais raisonnables pour les traitements de psychologie et de logopédie.....</i>	<i>42</i>
<i>3^e observation Mesures pour les enfants à besoins particuliers qui habitent en dehors des zones urbaines</i>	<i>44</i>

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	45
<i>4^e observation</i> <i>Travailleuses et travailleurs sociaux pour les gymnases</i>	48
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	50
Suivi des objets parlementaires en suspens	50
Conclusion.....	52
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE (DEIEP) ...	53
Introduction	53
Secrétariat général (SG-DEIEP).....	53
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)	55
<i>1^{re} observation</i> <i>Renfort du suivi des aspects de durabilité du bâti de l'État de Vaud</i>	55
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).....	58
<i>2^e observation</i> <i>Monitoring des conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe (TDS)</i>	60
Service de la population (SPOP).....	61
Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM).....	62
Suivi des objets parlementaires en suspens	63
Conclusion.....	65
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA)	66
Introduction	66
Secrétariat général (SG-DFA).....	66
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	69
Direction générale de la fiscalité (DGF)	71
<i>1^{re} observation</i> <i>Développement de l'échange automatique de renseignements (EAR)</i>	72
<i>2^e observation</i> <i>Mécanisme de surveillance de l'imposition à la dépense et des exonérations temporaires</i>	74
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV).....	76
<i>3^e observation</i> <i>Avancées et périmètre du projet IMAGO</i>	77
<i>4^e observation</i> <i>Infrastructures du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio</i>	80
Cour des comptes (CC)	81
Suivi des objets parlementaires en suspens	82
Conclusion.....	82
DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)	83
Introduction	83
Secrétariat général (SG-DITS).....	83
<i>1^{re} observation</i> <i>Pérennisation des postes pour répondre aux missions du Plan climat</i>	85
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).....	85
<i>2^e observation</i> <i>Importance du maintien des antennes décentralisées dans le canton</i>	88
<i>3^e observation</i> <i>Rôle de guichet d'orientation des préfetures</i>	89
Direction générale du territoire et du logement (DGTL)	90
Ministère public (MP)	90

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	92
4 ^e observation <i>Manque récurrent d'infrastructures sportives et conséquences pour les clubs amateurs</i>	93
Suivi des objets parlementaires en suspens	93
Conclusion.....	96
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES)	97
Introduction	97
Secrétariat général (SG-DJES).....	98
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)	98
Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).....	100
Direction générale de l'environnement (DGE)	100
1 ^{re} observation <i>Locaux adaptés aux besoins de la Direction de l'énergie (DIREN)</i>	101
2 ^e observation <i>Développement de l'éolien dans le canton</i>	101
Police cantonale vaudoise (Polcant).....	101
3 ^e observation <i>Locaux adéquats pour la Police cantonale vaudoise (Polcant)</i>	102
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	102
Service pénitentiaire (SPEN).....	102
Suivi des objets parlementaires en suspens	103
Conclusion.....	105
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	106
Introduction	106
Secrétariat général (SG-DSAS).....	106
Direction générale de la santé (DGS).....	107
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	112
1 ^{re} observation <i>Adéquation du nombre de salles d'accouchement à la maternité du CHUV</i>	114
2 ^e observation <i>Anesthésistes pour les urgences obstétricales</i>	115
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)	116
3 ^e observation <i>Appui à la réduction des prescriptions médicamenteuses</i>	118
4 ^e observation <i>Amélioration des collaborations entre soignant·e·s dans les Centres médico-sociaux (CMS)</i>	120
5 ^e observation <i>Rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires</i>	121
Suivi des objets parlementaires en suspens	121
Conclusion.....	124
Répertoire des acronymes	125

INTRODUCTION

Ce rapport de la Commission de gestion (COGES) est le premier de la législature 2022-2027. L'année 2022 a été placée sous le sceau des changements à plus d'un titre. Changement de législature tout d'abord avec les élections cantonales qui ont vu le renouvellement de quatre membres sur sept au Conseil d'État. Il s'en est suivi une réorganisation structurelle et politique importante avec plusieurs services qui ont changé de département.

Changement encore, toujours en lien avec les élections cantonales, avec le renouvellement d'un tiers des membres du Grand Conseil. La composition de la COGES a donc été modifiée selon le nouveau rapport des groupes au Parlement. Dix de ses quinze membres siègent pour la première fois dans cette commission de surveillance.

Travail de la COGES

Réparti·e·s en sous-commissions, les membres de la COGES se sont penché·e·s sur le travail des services et entités de l'État ainsi que d'autres fondations, organisations relevant de tâches publiques déléguées par l'État.

La commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

La COGES s'est réunie à huit reprises en plénière. Deux journées ont été consacrées, en mars 2023, à l'examen des observations et du premier rapport de la législature. En novembre 2022, la journée d'étude a conduit la COGES dans le district de l'Ouest lausannois. Enfin, un groupe de travail s'est constitué pour étudier la portée du travail de la COGES, interroger les outils et moyens à disposition et les possibilités d'amélioration.

Ce rapport de gestion compte 25 observations à l'attention du Conseil d'État, souvent pour avoir des explications sur le fonctionnement et pour améliorer la gestion de certains services.

Succession de crises

Si la crise du Covid-19 s'est éloignée en 2022, elle a presque été immédiatement remplacée par une nouvelle crise liée à l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes à fin février 2022 : la crise énergétique. L'approvisionnement fédéral en électricité et en gaz étant menacé, il a fallu très rapidement remettre sur pied une cellule de crise avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC) afin de planifier les économies d'énergie adéquates pour passer l'hiver.

Pour le Conseil d'État, le travail a été extrêmement important durant cette année marquée par le processus électoral. Il a fallu terminer quelques projets significatifs, établir un bilan de législature et, dès le mois d'avril, travailler en période de transition avec la répartition des nouveaux départements. Dès le mois de juillet 2022, chaque département et chaque service a dû retrouver ses marques et le Conseil d'État a dû mener de front l'établissement du budget 2023 ; la « fin » du Covid-19 ; la crise énergétique et le travail pour le programme de la nouvelle législature, avec des impératifs comme le climat et la durabilité qui touchent l'ensemble des départements, soit une période extrêmement intense pour les membres du Gouvernement.

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GÉNÉRAL

1^{re} observation

Promotion de la presse auprès des jeunes

L'aide à la presse de 6,2 millions de francs sur cinq ans, votée en 2021 par le Grand Conseil, comprenait une stratégie en trois volets dont un consistait à mettre à disposition des jeunes un kiosque numérique à bas prix. Or, selon une enquête effectuée par l'État en 2022, les jeunes ne sont pas intéressé-e-s par un kiosque numérique. Elles et ils ne sont surtout pas prêt-e-s à payer pour de l'information ; les jeunes s'informent presque exclusivement par les réseaux sociaux.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures de correction prises dans la stratégie d'aide à la presse pour atteindre les jeunes.....p. 17*

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH)

1^{re} observation

Mesures envisagées pour pallier les difficultés liées aux commissions de subventionnement

Face au système actuellement appliqué pour la rémunération des personnes siégeant au sein des commissions de subventionnement, et à la difficulté d'en renouveler les membres, il s'avère utile de repenser le système appliqué dans ce cadre, notamment pour éviter que ces commissions ne puissent plus fonctionner correctement.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre pour répondre à ces problématiques et intégrer un système permettant d'assurer le fonctionnement des commissions de subventionnement sur le long terme, notamment au regard de la nécessité d'y bénéficier de spécialistes.p. 29*

2^e observation

Attractivité de l'emploi à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Face aux difficultés qui perdurent dans le cadre de l'engagement de personnel informatique, les retours de la part de la DGNSI tendent à démontrer qu'une amélioration de l'environnement du poste de travail et de son attractivité serait utile pour être compétitif avec le domaine privé.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre dans ce cadre, afin de tenir compte des caractéristiques propres au domaine informatique.p. 30*

DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF)

1^{re} observation

Collaborations interservices efficaces et optimales

Les collaborations entre les différentes entités actrices de la prévention semblent être plus compliquées par la nouvelle répartition des départements. Or, il est important de ne pas perdre en qualité d'action et de maintenir efficacement des prestations qui répondent aux besoins.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour favoriser un processus de collaboration interservices.p. 39*

2^e observation

Délais raisonnables pour les traitements de psychologie et de logopédie

Les temps d'attente pour les suivis psychologiques et la logopédie sont très, voire trop longs, pouvant entraîner des retards dans les apprentissages.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de raccourcir ces délais.....p. 42*

3^e observation

Mesures pour les enfants à besoins particuliers qui habitent en dehors des zones urbaines

Certain-e-s enfants à besoins particuliers n'ont pas accès aux prestations d'un centre à dispositif éducatif, pédagogique et thérapeutique comme celui du Centre thérapeutique de jour pour enfants (CTJE) à Épalinges en raison de l'éloignement de leur domicile. Or, une détection et une prise en charge précoces permettent à certain-e-s enfants de réintégrer l'école ordinaire ou de faire des progrès non négligeables pour accéder à une meilleure autonomie.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les enfants à besoins particuliers résidant dans des zones excentrées puissent accéder aux mêmes prestations que celle et ceux qui sont dans les zones urbaines ou en périphérie.....p. 44*

4^e observation

Travailleuses et travailleurs sociaux pour les gymnases

Actuellement, un projet pilote déploie des travailleuses et travailleurs sociaux au sein de trois établissements du canton. Ce projet répond à de nombreux besoins, ce qui semble démontrer sa pertinence.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de déployer ce projet à l'ensemble des établissements du canton et, auquel cas, dans quel délai.p. 48*

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET
DU PATRIMOINE (DEIEP)**

1^{re} observation

Renfort du suivi des aspects de durabilité du bâti de l'État de Vaud

Bien qu'il soit indéniable que l'aspect de durabilité du bâti de l'État de Vaud ait été renforcé, les efforts actuels ne semblent pas à la mesure des ambitions affichées par le Conseil d'État, notamment dans son programme de législature. En effet, premièrement, la durabilité n'est qu'un critère parmi d'autres lors des concours d'architecture. Deuxièmement, les projets en cours ne sont pas suffisamment réajustés en fonction de critères de durabilité. Troisièmement, de nombreux obstacles freinent le rythme de rénovation du bâti existant.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour optimiser l'intégration des aspects de durabilité dans la gestion de son parc immobilier et réaliser les objectifs affichés sur ce sujet dans le programme de législature.....p. 55*

2^e observation

Monitoring des conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe (TDS)

Les changements de lieux de prostitution peuvent mener à une détérioration des conditions de travail et à une plus grande vulnérabilité des TDS. Il n'est, par exemple, pas assuré que les TDS exerçant hors salons de massage puissent recevoir, par les autorités compétentes, des informations sur les associations indépendantes dont le but est de leur venir en aide (au sens de l'art. 21, al. 2 de la loi sur l'exercice de la prostitution – LPros).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui permettent à toutes et tous les TDS d'être en contact avec des associations dont le but est de leur venir en aide.....p. 60*

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA)

1^{re} observation

Développement de l'échange automatique de renseignements (EAR)

Depuis 2019, l'Administration cantonale des impôts (ACI) reçoit des informations relatives à l'EAR. L'ACI avait communiqué à la Commission de gestion (COGES) réaffecter progressivement les ETP consacrés aux dénonciations spontanées non punissables (DSNP) au traitement de l'EAR. Contrairement à d'autres cantons, le Canton de Vaud reste très discret sur les ressources affectées à ce travail et aux montants nouvellement taxés.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa stratégie de renforcement du traitement de l'EAR et d'informer sur les ressources attribuées au traitement de ces dossiers jusqu'ici, ainsi que sur les montants fiscalisés par cet intermédiaire.p. 72*

2^e observation

Mécanisme de surveillance de l'imposition à la dépense et des exonérations temporaires

La Commission de gestion (COGES) se soucie, depuis plusieurs années, que les avantages fiscaux en vigueur dans le Canton de Vaud tant pour des personnes morales que physiques respectent les règles établies par le Conseil d'État. La demande qu'une surveillance soit effectuée a été tantôt refusée par le Conseil d'État au nom du secret fiscal, tantôt attribuée à la COGES qui ne peut accéder à ces informations. La Direction générale de la fiscalité (DGF) renvoie la COGES à la surveillance générale effectuée par l'Administration fédérale des contributions (AFC) dont une partie des contrôles sont délégués au Contrôle cantonal des finances (CCF). Or, les rapports réguliers du CCF ne stipulent pas expressément d'examen des exonérations temporaires ni de l'imposition à la dépense.

- *Le Conseil d'État est prié d'apporter au Grand Conseil la preuve que des contrôles réguliers sont effectués sous l'égide de l'AFC ou, à défaut, d'informez de développements pour assurer que les critères définis pour l'imposition à la dépense et les exonérations sont bel et bien respectés. Il est invité à compléter son dispositif avec une communication, au minimum à l'adresse des commissions de surveillance.....p. 74*

3^e observation

Avancées et périmètre du projet IMAGO

La Commission de gestion (COGES) s'inquiète du calendrier du projet IMAGO. L'interpellation de Felix Stürner de 2016 « Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ? » a obtenu une réponse en 2020 qui évoquait une fin de chantier pour 2026. La COGES n'a pas obtenu de calendrier plus précis alors que trois années se sont écoulées depuis ces prévisions et que les sites de Moudon ont fait l'objet de précisions à mi-2022. En outre, le site de Marcelin intègre aujourd'hui plusieurs installations de production viticole et l'unique site de vente de la production viticole cantonale. Ces bâtiments ne faisant pas partie du périmètre d'IMAGO, leur futur n'est pas précisé par le projet, et ce alors qu'ils nécessitent des rénovations importantes pour rester fonctionnels.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier du projet IMAGO et sur les mesures envisagées concernant les bâtiments de Marcelin qui resteraient dédiés à la production et à la vente des produits viticoles du Canton.p. 77

4^e observation

Infrastructures du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio

Des analyses de l'état du sous-sol du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio devraient être entreprises afin de l'assainir. De plus, une étude devrait être effectuée pour connaître les possibilités d'utilisation du bâtiment voisin, que ce soit pour augmenter les surfaces à disposition de l'institut ou pour d'autres besoins des services cantonaux.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses projets pour assainir le sous-sol du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio et réaffecter le bâtiment attenant.p. 80

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)

1^{re} observation

Pérennisation des postes pour répondre aux missions du Plan climat

L'Unité du Plan climat (UPCL) remplit des missions du Plan climat confiées par le Grand Conseil. Toutefois, les postes liés à ces missions sont actuellement occupés par des personnes avec des contrats à durée déterminée (CDD). Il y a donc une inquiétude sur la manière dont ces missions pourront être remplies sur le long terme.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les ressources humaines nécessaires, sur le long terme, pour mener à bien les missions liées au Plan climat.p. 85

2^e observation

Importance du maintien des antennes décentralisées dans le canton

Lors de l'entrevue avec le corps préfectoral du Jura-Nord vaudois, l'importance de l'antenne de la Vallée de Joux et le rôle qu'elle joue auprès des administré-e-s a été démontrée. Depuis la fermeture de l'office des impôts de la Vallée de Joux, le maintien de l'antenne de la préfecture, souvent remis en question par les services étatiques, est pourtant primordial pour une partie de la population qui ne peut se déplacer à Yverdon-les-Bains avec aisance. Cette inquiétude se retrouve dans d'autres régions périphériques, pour d'autres entités étatiques.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la pérennisation des antennes décentralisées dans le canton.p. 88

3^e observation

Rôle de guichet d'orientation des préfectures

Le corps préfectoral, proche du terrain et des administré-e-s, tient le rôle de guichet d'orientation, rôle qui n'est pas, de base, dans les charges de cette fonction. La préfecture tient, de fait, un rôle de vulgarisateur auprès de la population et des politiques dans les communes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision du rôle de guichet d'orientation que tiennent les préfectures ainsi que sur la plus-value qu'elles amènent à l'État.p. 89*

4^e observation

Manque récurrent d'infrastructures sportives et conséquences pour les clubs amateurs

Le manque d'infrastructures sportives dans le canton est un problème récurrent. Il a pour conséquence, pour les clubs sportifs amateurs, l'obligation de refuser des membres par manque de place.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour pallier le manque d'infrastructures à disposition des clubs sportifs amateurs.p. 93*

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES)

1^{re} observation

Locaux adaptés aux besoins de la Direction de l'énergie (DIREN)

Les locaux du Centre des laboratoires d'Épalinges (CLE) ne sont pas adaptés aux besoins de la DIREN, tant en termes de sécurité du matériel très onéreux que d'efficacité énergétique.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa volonté de fournir des locaux adéquats pour abriter les activités de la DIREN actuellement situées au CLE (une Maison de l'environnement II, par exemple).p. 101*

2^e observation

Développement de l'éolien dans le canton

Le Plan climat adopté par le Grand Conseil démontre que l'éolien est une composante indispensable à la réalisation des objectifs dudit plan.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il compte accélérer les processus en matière d'éolien et si des ressources humaines supplémentaires sont prévues.p. 101*

3^e observation

Locaux adéquats pour la Police cantonale vaudoise (Polcant)

La mise aux normes des locaux de la Gendarmerie et du poste de la Police de sûreté de Payerne est nécessaire. Une feuille de route pour l'adaptation de l'ensemble des locaux de la Polcant, pourtant annoncée, n'a toujours pas été présentée.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation de tous les locaux de la Polcant en expliquant la planification d'adaptation prévue.p. 102*

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Adéquation du nombre de salles d'accouchement à la maternité du CHUV

Le nombre d'accouchements au CHUV est en forte augmentation alors que le nombre de salles d'accouchement est inférieur aux normes suisses, ce qui compromet la possibilité de répondre aux nombreuses patientes qui se présentent à la maternité du CHUV pour accoucher.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour pallier, sans délai, le manque de salles d'accouchement à la maternité du CHUV.p. 114*

2^e observation

Anesthésistes pour les urgences obstétricales

La dotation en médecins anesthésistes formé-e-s pour les urgences obstétricales et dédié-e-s à la maternité du CHUV pour les urgences de nuit ou de week-end peut constituer un risque pour les patientes, tout en mettant un stress supplémentaire sur les équipes soignantes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'adéquation de la dotation des équipes d'anesthésistes mises à la disposition de la maternité du CHUV, tout particulièrement pour les urgences et la nuit.p. 115*

3^e observation

Appui à la réduction des prescriptions médicamenteuses

Le Conseil d'État a intégré dans son programme de législature 2022-2027 (3.8, p. 65) la lutte contre la surprescription médicamenteuse. Une des causes réside dans les prescriptions qui se poursuivent de mois en mois sans être remises en question, notamment dans les Établissements médico-sociaux (EMS).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les stratégies qu'il entend mettre en place pour lutter contre la surprescription médicamenteuse.p. 118*

4^e observation

Amélioration des collaborations entre soignant-e-s dans les Centres médico-sociaux (CMS)

Une bonne collaboration entre les équipes soignantes des CMS et les médecins est nécessaire pour une prise en charge optimale des patient-e-s. Malheureusement, on doit relever que, sur le terrain, ce n'est pas toujours le cas.

- *Le Conseil d'État est invité à aborder la question des relations entre médecins et infirmières et infirmiers des CMS dans le cadre du partenariat public privé établi avec la Société vaudoise de médecine (SVM).p. 120*

5^e observation

Rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires

L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est tenue, légalement, de mettre en place la prévention et la promotion de la santé chez les enfants et adolescent·e·s. La Cour des comptes a mis en évidence la complexité de la gouvernance résultant du rattachement des intervenant·e·s dans ce domaine dépendant de trois départements (Département de la santé et de l'action sociale – DSAS, Département de l'enseignement et de la formation professionnelle – DEF, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité – DJES).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend définir ou redéfinir le rôle de l'AVASAD dans la prévention et la promotion de la santé chez les enfants et les adolescent·e·s et, notamment, en clarifiant le rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires.p. 121*

RAPPORT GÉNÉRAL

Introduction

Le bureau de la Commission de gestion (ci-après le Bureau) est composé d'une vice-présidente, Madame Nathalie Jaccard, d'un vice-président, Monsieur Jean-Bernard Chevalley, ainsi que de la présidente, Madame Monique Ryf. Les visites suivantes ont été effectuées :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

Sans oublier un échange avec la nouvelle présidente du Gouvernement ainsi que le chancelier pour évoquer les dossiers importants de 2022, mais également ceux à venir et définis dans le programme de législature.

Le BIC, les ACV, le BCMA et l'APDI sont rattachés administrativement à la Chancellerie. Jusqu'en 2021, le Groupe Impact dépendait également de la Chancellerie, en tant que bureau indépendant. À l'heure actuelle, il a été rattaché au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), au Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) plus précisément, en attendant sa réorganisation suite aux importantes difficultés rencontrées en 2021 (voir rapport COGES – année 2021 en p. 23).

La présidente de la COGES a assisté à la présentation par la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) de l'examen du budget 2023 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), à l'invitation de la Commission des finances (COFIN). Toujours à l'invitation de la COFIN, elle a assisté à la présentation du budget 2023 de l'État de Vaud. Elle a également participé à un échange de vues avec la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CVGC), échange qu'il est prévu de répéter régulièrement en lien avec le Service pénitentiaire (SPEN).

Chancellerie

Entré en fonction deux mois avant la fin de l'année 2021, le nouveau chancelier a vécu, en 2022, une année clé avec toute l'équipe de la Chancellerie. Le bilan est qualifié de riche pour ces mois très intenses.

Il a tout d'abord fallu contribuer au bilan de la législature précédente. Après les élections, un gros travail préparatoire a aussi été effectué pour la nomination des départements, puis en appui pour les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers d'État. Des modules de formation ont été organisés, d'une part sur le processus décisionnel du Conseil d'État et, d'autre part, sur la gestion financière générale de l'État. Une grande contribution a également été faite pour l'élaboration du programme de législature.

Organisation

La Chancellerie a vu le départ du Groupe Impact, rattaché désormais au SPEV.

Sur le plan administratif, le chancelier est responsable de 58,3 ETP, avec les conseillères et conseillers d'État. Pour la seule Chancellerie, il y a 8,6 ETP qui devraient passer à 9,6 ETP, en raison d'une augmentation du volume d'activités. En termes de changement, notons également l'arrivée du secrétaire général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) au poste de vice-chancelier. Son prédécesseur a rejoint le DCIRH, en tant que délégué à la culture, dès février 2023.

Par ailleurs, la Chancellerie a été rattachée à un nouveau département, le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), qui est celui de la nouvelle présidente du Conseil d'État.

Dossiers en cours

Covid-19

Le Conseil d'État a rapporté régulièrement sur les impacts de la crise du Covid-19. Le 12 mai 2020, très rapidement après le début de la crise (20 mars 2020), un premier rapport énonçait les décisions prises dans un état de nécessité. Le 19 juin 2020, la fin de l'état de nécessité était déclarée et le plan ORCA levé. Mais ce n'était que partie remise puisque l'état de nécessité était à nouveau déclaré le 3 novembre 2020 par le Conseil d'État.

Un second rapport est paru en mars 2021 (état des lieux du 13.05 au 31.12.2020). Enfin, dans son rapport annuel de gestion pour 2021, paru en avril 2022, toute une partie est consacrée à la gestion de la crise Covid-19, avec un état des lieux de l'année 2021. Il y est mentionné, en page 4, que « le Conseil d'État tirera, une fois la situation stabilisée, un bilan général de la gestion de la pandémie sur sol vaudois, des mesures prises ainsi que des enseignements de cette expérience hors du commun. »

À la question de savoir si ce bilan général allait être établi, il a été relevé à juste titre qu'une autre crise avait surgi le 24 février 2022, avec l'attaque de l'Ukraine par les troupes russes, les menaces de pénurie d'énergie et, peu après, l'arrivée massive de réfugié·e·s en provenance d'Ukraine. Et que, de fait, les services de l'administration cantonale vaudoise ont été mobilisés par la gestion de cette migration d'une part et, d'autre part, par la préparation aux risques de pénurie d'énergie. Dans ces deux cas, les réflexes et compétences acquis durant la pandémie de Covid-19 ont pu être mis à profit.

Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'État a inscrit la mesure 3.18 qui prévoit de « Renforcer la résilience du Canton face aux risques notamment en renforçant la culture de gestion de crise au sein de l'administration cantonale, en soutenant les communes dans ce domaine et en analysant les capacités cantonales à faire face aux risques et aux crises dans le cadre d'une approche globale des dangers ».

Au vu de ce qui précède, l'opportunité d'un nouveau rapport rétrospectif sur le Covid-19 sera encore étudiée par le Gouvernement qui décidera de la meilleure option à privilégier, entre un rapport final de type financier par exemple, ou le développement de la mesure 3.18 du nouveau programme de législature, ou toute autre option.

Nouvelle gouvernance documentaire et archivage électronique

Des séances bilatérales ont été mises en place entre la Chancellerie et la directrice des ACV pour faire avancer la mise en œuvre de l'EMPD 109, adopté en 2019 déjà par le Grand Conseil et accordant un crédit d'investissement de 17,8 millions pour financer ce projet.

Dans le même secteur, un gros travail a été effectué sous le nom « Opération Davel », pour préparer les festivités du 300^e anniversaire de la mort du Major Davel, le 24 avril 1723, par décapitation.

Révision de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD)

Cette révision est nécessaire pour la rendre conforme aux données européennes. Sur le plan fédéral, la nouvelle législation a été adoptée, mais elle n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} septembre 2023. La révision sur le plan cantonal est en préparation.

Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Si l'application SIEL fonctionne bien au niveau de l'administration cantonale, des difficultés sont encore présentes quant à l'utilisation par les membres du Grand Conseil. Un comité de pilotage a encore fonctionné en 2022 et des sessions d'apprentissage ont été organisées à l'attention des député·e·s afin de mieux comprendre et se saisir de cet outil. Des ateliers regroupant un panel de député·e·s ont également été mis sur pied pour réfléchir aux améliorations à apporter à l'application (voir rapport du DCIRH en p. 30).

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le BIC a changé de responsable au cours de l'année 2022. Le précédent responsable cumulait ce poste avec celui de vice-chancelier, une double charge assez lourde. Il a saisi l'opportunité qui lui a été offerte de devenir délégué cantonal à la culture, en effectuant une transition douce à partir du mois de mars 2022. La nouvelle responsable du BIC a repris progressivement le poste durant le premier semestre 2022 pour l'occuper pleinement dès le 1^{er} juillet.

Pour les élections cantonales, il y a eu une montée en puissance de la communication par les réseaux sociaux. Le second tour pour l'élection au Conseil d'État a été encore plus intense que le premier. Ces élections ont constitué le gros événement du premier semestre 2022.

L'arrivée de quatre nouvelles personnes sur sept au Conseil d'État a nécessité un considérable travail de coordination, notamment avec les responsables de communication des différents départements ; un travail nécessaire pour une communication cohérente du Conseil d'État.

Si une crise chasse l'autre, la communication demeure importante, bien qu'elle diffère selon les événements. Dans le cadre de la pénurie d'énergie, une cellule de communication a été mise en place et, à fin 2022, elle préparait l'avènement d'une crise énergétique, un exercice difficile, car la population ne se sentait pas vraiment concernée.

Réseaux sociaux

La première expérience avec les réseaux sociaux pour le BIC date des élections fédérales de 2015. Depuis, la croissance est continue avec + 10% de fréquentation en 2022. La logique du service est d'aller là où les gens sont. Ainsi, un essai a été tenté avec Mastodon, en réplique aux problèmes de Twitter.

Activité du BIC en chiffres

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Communiqués	383	384	380	419	443
Conférences de presse (points presse Covid-19)	85	103	70 (23)	124	89
News sur vd.ch	163	169	117	174	158

Réseaux sociaux¹

Réseau	Publications	Nbre abonné·e·s	Engagement / interactions
Twitter	613	17'900 (+9,8%)	10'700
LinkedIn	496	72'400 (19,5%)	30'600
Facebook	412	12'600 (12,5%)	23'000
Instagram	293 publications – 362 stories	6'400 (20,8%)	69'200
Mastodon (nouveau)	613	370	

¹ L'engagement d'une publication est la somme des interactions des internautes sur celui-ci (*likes*, commentaires, clic, partage). Facebook : somme des partages, *likes* et commentaires ; Twitter : somme des *retweets* et des *likes* ; Instagram : somme des *likes* et des commentaires. Le taux d'engagement est le rapport entre le nombre de personnes qui ont potentiellement vu la publication (affichage sur le fil d'actualité d'un·e fan ou abonné·e) et le nombre d'interactions reçues parmi lesquelles le *like*, le clic, le partage et le commentaire.

Site internet www.vd.ch

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, le site a comptabilisé 46'685'754 millions de pages vues (dont 36 millions de vues uniques). La période 2022 a globalement enregistré une baisse de 11,26 % de pages vues par rapport à 2021, année durant laquelle le Covid-19 a engendré une fréquentation importante du site. Parmi les 20 pages les plus consultées du site www.vd.ch en 2022, quatre pages appartiennent encore à celles dédiées au Covid-19 (sept pages pour 2021). La page la plus visitée de la thématique coronavirus étant la page dédiée aux centres des tests.

Aide à la presse

Le Grand Conseil avait accepté en 2021 une aide à la presse d'un montant de 6,2 millions de francs sur cinq ans. Un premier rapport annuel d'évaluation a été adressé au Grand Conseil qui l'a adopté en décembre 2022. Dans ce cadre, plusieurs mesures devaient être mises en place, notamment un kiosque numérique pour inciter les jeunes à s'intéresser à la presse régionale et cantonale. Las, les résultats d'une étude demandée par l'État de Vaud ont montré – en été 2022 – que les jeunes s'informent par les réseaux sociaux et n'étaient pas intéressé·e·s du tout à payer pour s'informer. Au vu de ces résultats, la stratégie imaginée devra être revue.

1^{re} observation

Promotion de la presse auprès des jeunes

L'aide à la presse de 6,2 millions de francs sur cinq ans, votée en 2021 par le Grand Conseil, comprenait une stratégie en trois volets dont un consistait à mettre à disposition des jeunes un kiosque numérique à bas prix. Or, selon une enquête effectuée par l'État en 2022, les jeunes ne sont pas intéressé·e·s par un kiosque numérique. Elles et ils ne sont surtout pas prêt·e·s à payer pour de l'information ; les jeunes s'informent presque exclusivement par les réseaux sociaux.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures de correction prises dans la stratégie d'aide à la presse pour atteindre les jeunes.*

Enfin, petit clin d'œil, au moment de la visite du Bureau de la COGES, le site internet du BIC n'était absolument pas à jour. Comme le dit l'expression, « les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés ».

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Dans son rapport 2021, la COGES faisait part d'un certain désarroi de la directrice des archives cantonales quant à la mise en œuvre de l'EMPD 109 (archivage numérique et nouvelle gouvernance documentaire)². Lors de la visite de la COGES en 2022, les choses semblaient s'être arrangées. Des séances de coordination ont été mises en place chaque deux mois avec le nouveau chancelier.

Certes, la mise en œuvre a pris plus de temps que prévu. Ainsi, il a fallu trois ans et demi d'échange avec la DGNSI pour se mettre d'accord sur le processus. Maintenant, il s'agit encore de convaincre les chef·fe·s de service qui doivent être formé·e·s, aller de l'avant, définir leurs besoins et ensuite activer les instruments prévus. Une directive devrait être communiquée en mars 2023 qui comprend trois fiches, rédigées à l'attention des autorités (responsabilités détaillées), des préposé·e·s à l'archivage (dans chaque entité) et enfin des collaboratrices et collaborateurs (utilisation des outils informatiques). L'objectif est ambitieux et il sera intéressant de voir s'il est atteint. La COGES ne manquera pas de suivre ce dossier avec attention.

² Voir rapport de gestion – année 2021, p. 18

Bâtiment

Il reste environ dix ans de perspective quant à la place disponible aux archives. Néanmoins, un agrandissement est nécessaire et le projet doit se réaliser durant cette législature. Des travaux urgents d'isolation et de climatisation doivent également intervenir très prochainement.

Consultation

Les personnes intéressées sont revenues après deux années difficiles en raison du Covid-19. Depuis la mi-novembre 2022, une salle de lecture virtuelle a été créée et permet une consultation en ligne pour, par exemple, les recherches généalogiques.

La gestion des fonds privés pose toujours la question des ressources. Plus de 100 fonds privés sont confiés aux ACV par année, et il n'y a qu'un seul poste d'archiviste pour s'occuper de trier ce matériel.

Dans les relations avec les communes, les choses évoluent également. Un archiviste est préposé à l'accompagnement des communes.

Enfin, les archives fiscales (déclaration d'impôt) sont archivées séparément et n'aboutissent jamais aux ACV, en raison du secret fiscal illimité. Or, pour des travaux historiques, c'est un volet complet qui manque pour éclairer la recherche.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Pour le SGC, les élections cantonales ont également constitué le pic de l'année 2022. Il a notamment fallu initier aux arcanes du fonctionnement du Grand Conseil et de SIEL, une nouvelle conseillère et un nouveau conseiller d'État ainsi que 51 nouvelles et nouveaux député·e·s, le travail a été très intense.

Le secrétaire général du Grand Conseil a été brillamment réélu le 28 juin 2022 pour la législature 2023-2027. Dans le préavis du Bureau du Grand Conseil (BUR) préparé pour cette occasion, on retrouve un bilan des défis et des évolutions du SGC durant la législature 2017-2022. L'évolution du travail est mesurable, notamment en lien avec la crise Covid-19.

Les ETP à disposition du SGC sont restés stables durant toute la législature, soit 17,8 ETP répartis entre 23 personnes, mais un changement est annoncé pour 2023, avec l'engagement prévu d'un·e délégué·e à la communication pour le Grand Conseil. Un soutien utile, notamment pour davantage et mieux communiquer sur le travail des commissions parlementaires, indique le secrétaire général.

Dans le rapport d'activité 2021-2022 du SGC,³ on peut lire que le SGC sera « amené à se repenser ». Selon le secrétaire général, il ne s'agit pas de problèmes à résoudre, mais bien plus d'éviter de « tomber dans les habitudes », avec un personnel très stable et des équipes très expérimentées, capables de faire face aux crises.

La question de la publication du bulletin du Grand Conseil est aussi à l'ordre du jour des réflexions du secrétaire général. Une prise de parole de 5 minutes en plénum demande 1 heure de travail pour la retranscription pour le bulletin, indique le rapport annuel du SGC. La plus grande difficulté vient de l'augmentation importante des dépôts et de la longueur des développements de ceux-ci. Cela nécessite un travail important tant du côté parlementaire que de celui de l'exécutif.

Dossiers en cours

La révision de la loi sur le Grand Conseil (LGC) durera certainement toute la législature. Pour rappel, la Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) a livré à mi-2022 un rapport sur trois motions, destinées à la révision partielle de la LGC, qu'il s'agira de préparer durant la législature.

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2022-2027/SGC_Rapport_activite_2021-2022.pdf

Le traitement du Plan d'affectation cantonal Lavaux (PAC Lavaux) par une commission ad hoc a révélé deux problèmes principaux. Le premier est survenu dans le cadre des travaux préparatoires en constatant qu'il n'existait aucune base légale, dans la LGC, demandant la récusation des député·e·s ayant des intérêts particuliers (opposant·e·s, propriétaires, par exemple). Le Conseil d'État a dès lors proposé une modification de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) pour y introduire cet élément de récusation. Ceci n'est toutefois valable que dans ce cas précis. Or, la question pourrait se poser à nouveau si d'autres dossiers du même type arrivaient sur la table du Grand Conseil. Une fois cet écueil clarifié, la seconde difficulté a découlé du fait que le Grand Conseil n'étant pas une autorité administrative, la procédure de levée d'opposition, totalement inédite pour un législatif, a nécessité un grand nombre de séances pour sa mise en œuvre. Actuellement, la commission en charge de ce dossier continue ses travaux.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

La médiatrice cantonale, qui avait pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021, a été brillamment réélue en 2022 pour la législature 2023-2027. En 2022, elle a poursuivi son travail sur la lancée de 2021. Mais force est de constater que les objectifs définis, par exemple l'amélioration des statistiques ou encore une communication plus importante concernant le travail du BCMA, n'ont pu être réalisés faute de personnel en suffisance. Un poste supplémentaire – partagé avec l'APDI – a été attribué en 2022, ainsi qu'un poste de médiateur adjoint. De plus, dans le budget 2023 adopté par le Grand Conseil en décembre 2022, un poste supplémentaire figure encore pour le BCMA.

Les locaux du BCMA – partagés avec l'APDI – sont trop exigus et difficilement accessibles pour des personnes à mobilité réduite. Une demande de déménagement a été faite ; celui-ci devrait être possible en 2023.

Le but premier du BCMA est de servir de facilitateur entre les usagères-usagers et l'administration. Les personnes qui s'adressent à ce bureau ne comprennent souvent pas les courriers qu'elles reçoivent, ou n'arrivent pas à contacter l'administration, ou encore, elles ne reçoivent pas de réponses à leurs demandes. Au-delà de cette première fonction, la médiatrice souhaiterait mieux faire connaître la médiation. En effet, le BCMA est méconnu tant du grand public, qu'au sein de l'administration. Le projet serait, pour 2023, d'établir des permanences dans deux districts, soit le Nord vaudois et Aigle et d'aller à la rencontre des services de l'administration.

Un autre objectif serait d'avoir des statistiques plus détaillées, permettant de connaître pour quelles raisons les personnes s'adressent au BCMA, et d'ainsi mieux faire le lien entre les autorités et les personnes. Ces deux améliorations ne peuvent toutefois être effectuées sans personnel supplémentaire.

Quelques chiffres

Les personnes s'adressent au BCMA en priorité par téléphone (42%) et ensuite par courriel (34%). Les demandes expriment avant tout un besoin d'orientation dans les services de l'administration ou de l'ordre judiciaire (28%), suivie par une incompréhension d'une action ou d'une décision de l'administration (22%), ou encore des demandes de contestation d'une décision (15%). On relève encore la dénonciation des délais de traitement ou le comportement ressenti comme inadéquat de l'administration.

Les autorités concernées par des demandes de médiation sont en priorité le Service de la population (SPOP), avec l'état civil, l'Administration cantonale des impôts (ACI), ou encore les centres sociaux régionaux (CSR), à l'instar des années précédentes.

Enfin en 2022, les nouvelles demandes ont diminué, ce qui s'explique par une diminution des situations liées au Covid-19.

Concernant le traitement de la pétition acceptée par le Grand Conseil en novembre 2020 demandant plus de bienveillance de la part de l'administration cantonale⁴, le dossier est toujours entre les mains du Conseil d'État.

Remarque

La COGES rappelle qu'une pétition relative à la bienveillance au sein de l'administration avait été renvoyée en novembre 2020 et se trouve dans la liste des objets en attente de traitement par le Conseil d'État.

Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI)

En 2021, la préposée à la protection des données n'arrivait pas à couvrir l'entier de son cahier des charges en raison d'un manque de personnel. La COGES avait fait une observation (voir rapport de la COGES – année 2021, p. 22). Le budget 2023 prévoit deux postes de juristes supplémentaires, un·e auxiliaire spécialisé·e en informatique et 0,65% de secrétariat. Cette augmentation de l'équipe accentue encore la question des bureaux trop exigus. Si tout va bien, l'APDI devrait déménager avec le BCMA dans le courant de l'année 2023, à proximité des bureaux actuels.

Activités

Une faible augmentation des demandes (1%) est constatée entre 2021 et 2022, soit 911 demandes (902 en 2021) pour la protection des données et 189 (183 en 2021) pour le droit à l'information. L'essentiel des demandes pour la protection des données concerne le conseil, et des déterminations pour des tribunaux (568), suivi par les questions de vidéosurveillance (165). Ce sont également des demandes d'information et de déterminations pour les tribunaux qui constituent l'essentiel des demandes en matière de droit à l'information.

Pour la protection des données, un bon exemple est celui du Service des automobiles et de la navigation (SAN). Le SAN avait prévu de rendre accessibles les identités des détentrices et détenteurs de plaques automobiles ainsi que le prévoit la loi fédérale en la matière. Le SAN a fait une campagne importante de communication en indiquant la possibilité de refuser la publication des données personnelles, ce que de très nombreuses personnes ont fait.

Il y a également une très forte demande de formation, de la part des communes, des hautes écoles et des écoles.

Pour l'administration cantonale, il serait intéressant d'avoir une personne de référence dans chaque département pour la protection des données, ce qui n'est pas encore le cas. Notons que la DGNSI a une juriste spécialisée en protection des données (voir rapport du DCIRH en p. 30-31). Cet aspect sera discuté lors de la révision de la LPrD qui est toujours en attente sur le plan cantonal.

On peut aussi rappeler ici le rapport de la Cour des comptes paru en janvier 2022 sur la protection des données personnelles dans l'administration cantonale vaudoise⁵ et de nombreuses recommandations à mettre en application.

Droit à l'information

Les 20 ans de la loi sur l'information (LInfo) ont été célébrés en 2022. Dans ce cadre, un personnage bien connu des services de l'administration a interpellé les Municipalités afin que les ordres du jour des séances de celles-ci soient rendus publics. Ce qu'il a obtenu finalement, après un recours sur le plan juridique.

Dans le domaine du droit à l'information, la conciliation intervient dans deux cas sur trois. En 2022, il y a eu 189 demandes, contre 183 en 2021, soit une faible augmentation.

⁴ (19_PET_038) Pétition pour un Canton et une administration bienveillants, ou bien-traitants, envers les administré·e·s

⁵ Rapport n° 74 : La protection des données personnelles dans l'Administration cantonale vaudoise https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/1_Rapports_d_audit/74_Rapport.pdf

Loi fédérale sur le renseignement (LRens)
Rapport de surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux
(article 81 alinéa 2 LRens)

Une délégation de la COGES s'est entretenue avec le nouveau secrétaire général du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) ainsi qu'avec le responsable adjoint du service du renseignement cantonal (SRCa) de la Police cantonale vaudoise (Polcant). Pour rappel, dans le canton de Vaud, le secrétaire général du département en charge de la sécurité est la personne qui a été désignée par le Conseil d'Etat pour exercer la surveillance du SRCa chargé des activités de renseignement. La COGES est chargée de vérifier que cette activité a bien été accomplie.

Le mandat dédié au SRCa vient en partie du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Ce travail est complété par l'analyse de la situation sur le terrain. Il s'agit de travailler et de suivre notamment les dossiers touchant au terrorisme, au contre-espionnage, à l'extrémisme violent, à la non-prolifération des armes et à la recherche de renseignements ou d'informations confidentielles.

L'activité du SRCa n'a rien connu de particulier en 2022. Ses membres ont suivi de manière attentive les affaires relevant des différents domaines mentionnés ci-dessus. La problématique des personnes détenues dans les camps à l'étranger a été évoquée, ainsi que les questions de radicalisation. À noter que le travail dans ce domaine consiste essentiellement en de la détection et de la prévention des situations à risques.

Au niveau fédéral, la révision de la LRens est toujours en cours.

Journée d'étude de la COGES dans le district de l'Ouest lausannois

La journée annuelle d'étude de la COGES s'est déroulée le vendredi 11 novembre 2022 dans le district de l'Ouest lausannois. Parfaitement organisée par les deux membres de la COGES venant de ce district, la journée a été intense et très instructive, couvrant les domaines des sports, des transports, de l'énergie, et pour terminer par la culture au Théâtre Kléber-Méleau (TKM) à Renens avec encore, pour celles et ceux qui le désiraient, une représentation de la pièce Charlie, mise en scène par Ch. Denisart.

Nous remercions ici toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée et qui nous ont reçus dans les différents lieux.

Prilly, centre sportif de Malley (CSM)

De bon matin, les membres de la COGES ont pu découvrir l'alliance du chaud et du froid au CSM avec d'un côté les magnifiques patinoires permettant la pratique du hockey certes, mais aussi du patinage artistique ou autres et, de l'autre côté, la toute nouvelle piscine olympique couverte, chauffée grâce à la récupération de la chaleur produite pour la production de la glace. L'espace aquatique a ouvert ses portes en septembre 2022 et offre, à côté du bassin olympique, une fosse pour le plongeon, un espace de détente et une pataugeoire pour les plus jeunes. En complément, à l'espace supérieur, des espaces pour la pratique de l'escrime ou du tennis de table sont disponibles. Le centre est un plus très net pour ce district qui compte plus de 80'000 habitant·e·s, dont 20% de mineur·e·s – district certainement le plus jeune du canton – avec des questions importantes de mobilité ou encore d'intégration avec la présence de plus de 122 nationalités à Renens par exemple, selon les éléments donnés par la préfète de ce district.

Renens, chantier du tram

La planification du tram 1 sur l'axe Lausanne Flon – Renens Gare a débuté il y a plus de 15 ans. Il s'agit du retour d'un moyen de transport qui a existé une première fois entre 1896 jusqu'en 1964. La première étape des travaux a démarré à l'été 2021 et la mise en service est prévue pour 2026. Le plus grand défi de ce chantier est de tout mettre en site propre. La seconde étape de ce tram à grande capacité – une longueur de 45 mètres avec 300 personnes par rame et un trajet de 15 minutes – devra permettre de rallier Renens à Villars-Sainte-Croix, en passant par la zone industrielle Arc-en-ciel, Crissier et Bussigny⁶.

⁶ <https://ouest-lausannois.ch/projet/arc-en-ciel/>

Chavannes-près-Renens, Vortex

Le bâtiment de 8 étages qui abrite 980 lits dans 712 logements qu'on peut atteindre par une rampe circulaire de 3 km a déjà 3 vies. Terminé début 2020, il a accueilli les athlètes des Jeux olympiques de la jeunesse, avant d'abriter le personnel infirmier qui s'est consacré à la crise Covid-19 et qui n'avait pas la possibilité – selon les horaires – de rentrer à domicile. Sa troisième vie, qui se poursuit à l'heure actuelle, a débuté en août 2020 avec l'ouverture à la location pour les étudiant·e·s.

Vortex et Université de Lausanne (UNIL)

La COGES a eu l'occasion de discuter de durabilité avec le vice-recteur « transition écologique et campus » de l'UNIL, en charge du centre de compétences en durabilité et du plan d'intentions 2021-2026 pour « préparer demain » avec une transition écologique et sociale prévue pour l'UNIL. Si l'ampleur de la tâche peut faire peur, changer est aussi bien un défi qu'une nécessité et chaque geste compte.

UNIL, visite du chantier de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU)

Avant-dernière étape de la journée, la visite du chantier de la BCU a permis de s'imaginer le nouvel espace qui va doubler les places de travail actuelles. Le chantier débuté en 2021 devrait se terminer en 2026.

Renens, Théâtre Kleber-Méleau

Dernière étape culturelle avec la visite de l'espace réinventé de cette ancienne usine à gaz devenue théâtre en 1979 dans une zone industrielle désaffectée et remodelée au fil des ans. Son premier directeur, Philippe Mentha a régné sur les lieux jusqu'en 2015, avant de passer la main à Omar Porras.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, la Chancellerie compte 27 objets en suspens que le Bureau de la COGES continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin - visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	08.01.2013	08.01.2014
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'État	27.05.2014	27.05.2015
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	21.06.2016	21.09.2016
16_RES_035	Résolution Claudine Wyssa au nom de la Commission thématique de la modernisation du Parlement - Garantir le rythme des séances du Grand Conseil	11.10.2016	11.01.2017
16_QUE_062	Simple question Albert Chapalay - Le Conseil d'État peut-il informer le Grand Conseil sur la/les mutations/s qui vont intervenir au sein du collège des huissiers du Conseil d'État suite à la prise de retraite, bien méritée, du Chef huissier ?	-	14.01.2017
15_POS_132	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts - Les Archives cantonales vaudoises, mémoire de notre Canton, quid des archives audiovisuelles ?	08.03.2016	08.03.2017
17_RES_041	Résolution Vassilis Venizelos et consorts - Pour une presse romande variée et vivante !	07.02.2017	07.05.2017
17_QUE_001	Simple question Claire Richard - Quel sort réservé aux prises de contact citoyennes ?	-	26.10.2017

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
16_POS_181	Postulat Lena Lio et consorts - Pour une meilleure maîtrise de la frénésie réglementaire et normative	28.03.2017	28.03.2018
18_QUE_009	Simple question Alexandre Rydlo - Au vu des problèmes que pose apparemment la déduction fiscale des frais de transport, le Conseil d'État ne devrait-il pas équiper ses membres d'un Abonnement Général des transports publics ?	-	27.04.2018
18_INT_118_2	Détermination Hadrien Buclin - au nom de EàG, sur la réponse immédiate du CE à son interpellation - Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité ? - Pour un contrôle des dernières déclarations fiscales de M. le conseiller d'État Pascal Broulis par une instance indépendante	-	06.06.2018
18_RES_006	Résolution Raphaël Mahaim et consorts - Enfances volées : agir pendant qu'il est encore temps	06.03.2018	06.06.2018
17_POS_002	Postulat Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.	-	22.08.2018
18_RES_011	Résolution Hadrien Buclin et consorts au nom du groupe Ensemble à gauche - Mettre un terme au cumul d'indemnités non imposées et de déductions fiscales pour les conseillers d'État	12.06.2018	12.09.2018
18_RES_015	Résolution Séverine Evéquoz et consorts - Diversité des supports médias : pour un accès à l'information pour toutes et tous grâce au papier	26.06.2018	26.09.2018
19_INT_389	Interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Voiture stationnée sur le territoire vaudois avec plaques extra-cantonales: Sommes-nous face à une infraction à l'impôt sur les véhicules, voire plus ?	24.09.2019	24.12.2019
20_INT_442	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Élections et votations vaudoises : « la boulette, faites vos jeux, rien ne va plus ! ».	11.02.2020	11.05.2020
19_PET_038	Pétition pour un Canton et une administration bienveillants, ou bien-traitants, envers les administré-e-s.	04.11.2020	03.02.2021
18_MOT_063	Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - La transparence démocratique nécessite des procédures de consultation encadrées par des règles claires, stables et cohérentes	10.03.2020	10.03.2021
21_QUE_14	Simple question Céline Misiego au nom EP - Allo l'état de vaud ?	-	30.04.2021
21_RES_5	Résolution Philippe Jobin et consorts au nom du Groupe UDC - Pour préserver les emplois et garantir la liberté des Vaudoises et des Vaudois	17.02.2021	17.05.2021
18_POS_091	Postulat Rebecca Joly et consorts - Accessibilité des documents : nouveau site et nouvelles options !	04.11.2020	03.11.2021
21_INT_101	Interpellation Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Interpellation relative à la transparence sur l'évaluation des politiques publiques et la publication des rapports du Contrôle cantonal des finances.	31.08.2021	29.11.2021
20_POS_19	Postulat Stéphane Montangero et consorts - Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population	12.01.2021	12.01.2022
21_INT_144	Interpellation Philippe Vuillemin - Les Offices fédéraux et le Canton, à l'aune de la pandémie	23.11.2021	21.02.2022
19_INI_020	Initiative Stéphane Masson et consorts - Révision partielle de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007: modification de l'art. 136 al.2 traitant de la procédure relative au dépôt d'une résolution	16.06.2021	16.06.2022
22_QUE_42	Simple question Nathalie Jaccard - Alors on Falc ?	-	04.11.2022

Conclusion

Le Bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Le Bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil, sous réserve des réponses données aux observations mentionnées dans ce texte, d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-dessus pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DCIRH)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) pour l'exercice 2022 était composée de Messieurs Maurice Neyroud et David Raedler.

Introduction

Durant l'année écoulée, la sous-commission s'est entretenue avec le secrétaire général du DCIRH ainsi qu'avec les chef·fe·s et les collaboratrices et collaborateurs de différents services et unités du département. Dans la mesure où il s'agissait des premières visites de la sous-commission pour cette nouvelle législature, il a été décidé d'y procéder au sein de chacune des entités. Ainsi, les visites suivantes ont été effectuées :

- Secrétariat général (SG-DCIRH)
 - Centre de vie infantine (CVE) (La Fourmi et La Carambole)
 - Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
 - Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Service des affaires culturelles (SERAC)
- Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Direction générale des ressources humaines (DGRH)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) (au travers de la visite du CVE)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et les renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DCIRH)

Centre de vie infantine (CVE)

La rencontre avec le SG a essentiellement porté sur l'identification du fonctionnement général du CVE ainsi que spécifiquement sur la capacité d'accueil et la question des horaires continus.

Fonctionnement général

Deux structures d'accueil dépendent directement du Canton :

- La Carambole (56 places, pour un total de 116 enfants), sise au Valentin à Lausanne ;
- La Fourmi, située dans le quartier éponyme, à Lausanne (76 places, dont 25 bébés, pour un total de 128 enfants) qui accueille principalement les enfants du personnel du CHUV. Ce dernier finance 80% des places, de sorte qu'il y a 80% des places qui lui sont réservées.

Capacité d'accueil et horaires continus

La politique cantonale en matière d'accueil de la petite enfance vise à assurer que des structures d'accueil existent sur tout le territoire et que l'entier de la population puisse, notamment par le travail des communes, trouver des places d'accueil à proximité de son domicile.

Dans ce cadre, la question principale est de savoir si le Canton de Vaud lui-même doit monter des « structures d'employeurs », comme le font certaines entreprises. Actuellement, il est considéré qu'il y a un avantage clair à ce que les places se trouvent plutôt proches du domicile des parents et non proches du travail, notamment s'il y a des enfants qui n'ont pas le même âge.

À la lumière de ce dernier point, le Canton de Vaud ne vise donc pas à proposer une place pour tout son personnel, mais uniquement une partie. La majorité étant axée sur une offre à proximité de son domicile, organisée par les communes. Un point d'autant plus important considérant qu'il faut aussi faire attention à ne pas favoriser les employé·e·s de l'État avec de l'argent public ; il convient plutôt de « nourrir » le réseau général qui profite à toute la population.

S'agissant spécialement des horaires continus, la question se pose pour plusieurs entités cantonales (CHUV, police, etc.). Cela étant, l'expérience actuelle tend à démontrer que les parents ne placent pas leurs enfants durant la nuit. Ces horaires élargis ne sont donc pas forcément utilisés. La même chose vaut pour les horaires de soirée ou du week-end. Pour le CVE, il y a donc peu de demandes quant à ces éléments.

Le fait de ne pas avoir une offre importante en matière d'horaires continus découle aussi de l'irrégularité des horaires et des complications qui y sont liées, qui peuvent augmenter le déficit financier. Des jours irréguliers mènent en effet à bloquer des journées qui ne seront pas utilisées. À l'heure actuelle, les deux garderies de l'État de Vaud permettent un jour supplémentaire (par exemple, bloquer quatre jours alors que trois seront utilisés dans le cadre de l'horaire irrégulier).

Concernant spécialement les horaires continus, l'OAJE préconise de ne pas laisser les enfants plus de dix heures dans une garderie.

À l'heure actuelle, il y a sur liste d'attente 124 enfants dont les parents sont employé·e·s de l'État de Vaud et 199 pour le CHUV (des chiffres qui se recoupent possiblement pour les enfants dont les deux parents travaillent à l'État) ; les trois quarts de ces enfants sont des bébés. S'agissant du taux d'occupation des deux structures de l'État, il est de 79% pour La Fourmi sur une partie de l'année et de 93% sur une autre partie de l'année. Cette différence s'explique par l'objectif visant à permettre le passage d'un·e même enfant d'un groupe (par exemple, bébés) à l'autre (par exemple, trotteuses-trotteurs).

Pour le futur, il y a une volonté du CHUV de développer une structure propre. En revanche, le Canton de Vaud n'a pas de volonté de développer une offre propre, pour les motifs évoqués supra.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

La rencontre avec le responsable du CCMP-VD, ainsi que le secrétaire général a essentiellement porté sur l'organisation et les compétences générales du CCMP-VD, afin d'en comprendre la portée.

Le CCMP-VD est une composante hybride qui met en relation les personnes autour de la thématique des marchés publics. Il s'agit toutefois plutôt d'une appellation que d'une véritable entité. En effet, il réunit plusieurs personnes issues de milieux juridiques, ainsi que des représentant·e·s des plus gros services adjudicateurs de l'État (architecte du CHUV, représentant·e·s de la DGMR, de la DGNSI, de la Direction générale des immeubles et du patrimoine – DGIP, de la Direction générale de l'environnement – DGE, du Département de la santé et de l'action sociale – DSAS, etc.). Aucune personne représentant l'Université de Lausanne (UNIL) n'y siège formellement, bien que des liens forts existent également dans ce cadre. Ce comité gère les réseaux « marchés publics » au sein du Canton : dans chaque service de l'État qui adjuge des marchés publics (MP), il y a un·e répondant·e, ce qui permet de s'assurer que tout le monde est à jour sur les MP. Le comité se réunit en tout cas quatre fois par année.

En outre, le CCMP-VD organise une fois par année (début décembre) un séminaire interne sur les MP. Toutes et tous les répondant·e·s MP y participent (80-90 personnes), afin de passer en revue les nouveautés du domaine. Ce séminaire est enregistré et inséré sur l'intranet, à l'instar d'autres ressources et informations disponibles sur l'intranet et l'internet. À cet égard, il est pertinent de souligner que le CCMP-VD constitue aussi un centre de compétence pour l'externe, auquel des questions peuvent être posées. Les communes peuvent en particulier l'interpeller gratuitement. Au

cours de l'année 2020, le CCMP-VD a donné 180 réponses, 305 en 2021 et 268 en 2022. Soulignons que le Canton de Vaud se caractérise par un nombre plus faible de recours en matière de MP que d'autres cantons et, selon le représentant du CCMP-VD, le fonctionnement de « boîte à question » y joue clairement un rôle.

Le CCMP-VD organise encore des cours de formation auprès des collectivités publiques (trois sessions par année sur deux jours). Enfin, il procède également à tout le travail normatif et législatif relatif aux MP.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

La rencontre avec l'UCA a essentiellement porté sur l'organisation et les compétences générales de cette unité, afin d'en comprendre la portée.

L'UCA a été créée en 2003 à la suite de problèmes rencontrés dans la mise en place du système « Orchidée⁷ ». Il s'agit d'une « vaudoiserie » qui n'existe pas ailleurs en Suisse romande. En quelque sorte, l'UCA fonctionne comme un « consultant interne » à l'État, mandaté par le Conseil d'État, un·e voire plusieurs chef·fe·s de département afin de répondre à des questions qu'ils se posent. Chaque mandat confié à l'UCA est signé en tout cas par un·e chef·fe de département.

Dans l'historique de l'UCA, l'une des missions marquantes a été celle d'identifier des sources d'économies dans la démarche DEFI⁸ (180 millions d'économies structurelles).

En général, il y a toujours une dizaine de mandats en cours. Leur objectif est notamment d'améliorer la gestion de l'État et, en quelque sorte, de « faire mieux avec moins ». Trois catégories de mandats peuvent être distinguées :

- Les mandats d'analyse, qui peuvent soit porter sur une question spécifique (auquel cas l'UCA réalise une étude et produit un rapport), soit intégrer une revue générale intégrant un aspect préventif (audit organisationnel, mais sans contrôle) ;
- L'appui ou l'accompagnement, qui ne donnent pas lieu à un rapport formel, mais uniquement à un « livrable » du projet pour lequel l'UCA a été mandatée ;
- Les interventions, qui sont plus courtes que l'appui (par exemple, le cadre d'une journée au vert).

Les rapports rendus par l'UCA appartiennent toujours au mandant, soit à la ou au chef·fe de département qui l'a mandaté.

L'UCA fonctionne actuellement avec 5,3 ETP. Sachant qu'il s'agit de conseil stratégique, la formation requise pour travailler à l'UCA est très exigeante et intègre des connaissances particulières (économiste, juriste, ingénieur·e, informaticienne-informaticien, etc.).

Service des affaires culturelles (SERAC)

La rencontre a essentiellement porté sur quatre sujets : l'organisation générale du SERAC, le maintien des connaissances en son sein, la gestion du harcèlement ainsi que le fonctionnement des commissions de subventionnement.

Organisation générale

Le SERAC occupe environ 270 personnes fixes ainsi que des auxiliaires. Sa direction est elle-même constituée d'une dizaine d'ETP, qui chapeautent les musées cantonaux et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). S'agissant spécifiquement de cette dernière, elle représente à elle seule environ la moitié des employé·e·s du SERAC. Il lui revient notamment de gérer le système Renouvaud, qui

⁷ En 1996, le plan Orchidée est une démarche d'économies et de modernisation au sein de l'administration vaudoise

⁸ La démarche DEFI lancée dans l'administration vaudoise pour contribuer à l'assainissement des finances cantonales.

intègre 150 bibliothèques dans le canton de Vaud (universitaires, scolaires et Tribunal cantonal). Pour rappel, ce système a remplacé, dès 2016, le précédent système « Rero » (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale) qui posait problème, notamment car il n'aurait pas pu s'adapter aux nouvelles technologies. Il a été relevé, lors de la rencontre, que développer un système de gestion des ressources bibliothécaires intercantonal aurait naturellement été préférable, sans toutefois que cette possibilité n'ait pu s'imposer.

S'agissant spécifiquement des aides et subventions qui sont distribuées par le SERAC, une distinction de base est opérée entre les aides structurelles, qui s'intègrent dans des conventions elles-mêmes inscrites dans le temps et souvent signées avec les communes, et les aides au projet. Cette seconde catégorie intervient à tout moment de l'année, suite à une demande présentée au SERAC au travers du portail « vaud culture ». Ces demandes sont traitées en commissions de subventionnement, lesquelles se réunissent en moyenne quatre fois par année dans l'ensemble et deux fois par année pour les arts de la scène.

Enfin, il a été relevé que, au contraire de ce qui se trouve dans plusieurs cantons voisins, le SERAC ne dispose d'aucun lien ni représentant·e auprès de la Loterie romande. Il s'agit là d'une exigence légale claire découlant de la législation vaudoise. En conséquence, aucun·e représentant·e du SERAC ne siège au sein des commissions de la Loterie romande.

Maintien des connaissances au sein du SERAC

Le SERAC se caractérise par un domaine de compétence très particulier, qui fait naturellement appel à des compétences pointues. Contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres cantons (notamment Bâle-Ville, dont les départements ne changent pas de dénomination), son département de rattachement change selon l'organisation du Conseil d'État. Il a été confirmé sur ce point que, bien qu'un tel changement implique un certain temps de latence pour prendre ses marques et fonctionner de manière optimale, il ne constitue pas un problème en soi. En revanche, il a été précisé qu'un meilleur rapprochement avec le domaine de l'éducation pourrait être utile, précisément car le SERAC rédige passablement de prises de position intégrant le lien entre éducation et culture.

Remarque

Compte tenu des domaines de compétences du SERAC, en particulier de ses liens entre les bibliothèques, les musées cantonaux et l'éducation, la COGES relève la nécessité d'entretenir et de développer de bonnes collaborations interdépartementales (voir rapport du DEF en p. 39).

Gestion du harcèlement – rôle du Canton

La question de la gestion du harcèlement figure spécifiquement dans les conventions qui sont signées par le Canton avec des institutions et organisations culturelles. En outre, la nomination d'une personne de confiance est également requise dans le cadre des aides structurelles qui sont distribuées. Enfin, beaucoup d'information et de mesures passent par les faïtières, qui jouent ici un rôle central.

Dans l'ensemble, il a été relevé qu'il était important d'avoir des structures générales, respectivement des cellules d'accompagnement, visant ce type de problèmes, notamment car beaucoup des personnes impliquées dans le domaine de la culture sont indépendantes et ne bénéficient donc pas de la protection d'une structure employeuse.

Rémunération des commissions de subventionnement

Un problème spécifique soulevé se rapporte à la rémunération des personnes qui siègent dans les commissions de subventionnement qui étudient et émettent des préavis sur les fonds à accorder aux diverses institutions, spectacles ou entités. En effet, seule la séance elle-même est rémunérée, par un tarif qui ne tient compte que de la présence à ce moment. À l'inverse, le temps passé préalablement à la séance pour travailler sur les dossiers n'est pas pris en compte, ni le temps passé aux spectacles (seule la gratuité des spectacles est offerte). Cela entraîne une rémunération insuffisante des personnes impliquées dans ces commissions, ce qui s'avère d'autant plus problématique que la complexité et le nombre des dossiers déposés pour bénéficier de subventions augmentent. Alors qu'une solution

consiste à doubler l'indemnité de commission, afin de tenir compte du travail effectué en amont, cela ne suffit cependant pas et ne correspond pas à un système « propre » de rémunération.

Dans l'ensemble, cette situation diffère de ce que l'on retrouve dans d'autres administrations, notamment pour ce qui est de la Commune de Lausanne qui rémunère le temps passé au spectacle lui-même, car cela intègre les tâches et activités des commissaires.

Cette problématique est aujourd'hui marquée, car comme dans de nombreux domaines, la pandémie de Covid-19 a eu un impact négatif sur la motivation et l'engagement des individus : il est aujourd'hui plus difficile de renouveler les sièges dans les commissions, ce qui entraîne un risque pour le système dans son ensemble.

1^{re} observation

Mesures envisagées pour pallier les difficultés liées aux commissions de subventionnement

Face au système actuellement appliqué pour la rémunération des personnes siégeant au sein des commissions de subventionnement, et à la difficulté d'en renouveler les membres, il s'avère utile de repenser le système appliqué dans ce cadre, notamment pour éviter que ces commissions ne puissent plus fonctionner correctement.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre pour répondre à ces problématiques et intégrer un système permettant d'assurer le fonctionnement des commissions de subventionnement sur le long terme, notamment au regard de la nécessité d'y bénéficier de spécialistes.*

Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

La rencontre avec la DGNSI a essentiellement porté sur quatre sujets : le suivi des mesures et de la situation en matière de recrutement, le Système d'information pour l'exécutif et le législatif (SIEL), l'anticipation de l'élaboration et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données personnelles (LPrD) ainsi que les effets liés à une éventuelle pénurie énergétique.

Recrutement – suivi

Le sujet du recrutement avait déjà été abordé dans les précédents rapports de la COGES, y compris en donnant lieu à des observations de sa part. Compte tenu de l'importance du sujet, et de la continuité des problèmes en la matière, il a été décidé de suivre cette thématique.

Il a été confirmé qu'il s'agissait d'une réelle problématique pour la DGNSI, à l'image de la situation de toute entreprise qui emploie des informatiennnes et informaticiens. Actuellement, il manque près de 40'000 informatiennnes et informaticiens au niveau suisse. Des actions sont en place pour augmenter leur nombre, y compris sous l'angle de la diversité femme/homme, de même que pour développer les filières au niveau académique et technique. Cela n'est toutefois pas encore suffisant pour combler le manque : les personnes sortant des écoles sont tout de suite aspirées par les entreprises.

Aujourd'hui, l'objectif est notamment d'encore développer les filières d'apprentissage en matière informatique. Pour l'heure, la DGNSI compte 16 apprenti·e·s.

Dans l'ensemble, la DGNSI accorde une grande importance à l'expérience, et pas seulement aux diplômes, qui bien sûr demeurent importants, mais sont souvent moins pertinents que l'expérience elle-même.

Une nette marge d'amélioration existe pour la DGNSI (et l'État de Vaud en général) pour rendre les postes de travail plus attractifs dans la manière dont ils sont mis au concours, notamment quant à leur « design ».

Une autre possible marge d'amélioration se rapporte aux échelons à l'intérieur des classes salariales : pour une personne d'environ 50 ans, le Canton de Vaud offre des conditions compétitives par rapport

au domaine privé, ce qui n'est en revanche pas le cas en début de carrière. Or, le salaire constitue un élément important pour beaucoup de personnes sortant de formation en informatique ; il est impossible de compenser des différences dépassant les 10-15% de salaire. Cette différence salariale complique d'une part les efforts consistant à faire descendre la pyramide des âges et, d'autre part, la nécessité de conserver les personnes engagées. Ainsi, l'État, entreprise formatrice, sert souvent de tremplin à des personnes qui partent ensuite dans le privé.

Enfin, l'image générale du Canton de Vaud demeure austère, y compris dans ses locaux et lieux de travail. Il faudrait se donner les moyens d'avoir des places de travail attractives, ce qui peut passer par des choses simples (par exemple, mobilier adaptable en hauteur, environnement de travail convivial, etc.).

Dans l'ensemble, cette situation mène, en pratique, à souvent utiliser la voie de la location de services (LSE) ainsi que celle des mandats externes. La DGNSI compte ainsi environ 445 ETP internes et 160 personnes employées en LSE.

Nonobstant ce qui précède, plusieurs avantages offerts par le Canton demeurent tout de même compétitifs sur le marché, notamment les possibilités de télétravail, le « sens du travail » en travaillant pour l'État, la sécurité de l'emploi ou encore l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

2^e observation

Attractivité de l'emploi à la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

Face aux difficultés qui perdurent dans le cadre de l'engagement de personnel informatique, les retours de la part de la DGNSI tendent à démontrer qu'une amélioration de l'environnement du poste de travail et de son attractivité serait utile pour être compétitif avec le domaine privé.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il prévoit d'entreprendre dans ce cadre, afin de tenir compte des caractéristiques propres au domaine informatique.*

Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Il a été concédé que la DGNSI avait possiblement raté quelques éléments au début de la mise en œuvre de SIEL, en lien avec l'identification des besoins. Des ateliers avec une délégation de six député·e·s ont toutefois été effectués, de sorte que certaines caractéristiques du système pourront être adaptées et améliorées. Ce travail est en cours. La question principale est de savoir si les mesures et adaptations possibles peuvent être mises en place rapidement ou si elles nécessitent des travaux plus lourds. Dans ce cas de figure, des renforts budgétaires seraient possiblement nécessaires.

Anticipation de la prochaine loi sur la protection des données personnelles (LPrD)

La feuille de route basée sur le plan directeur cantonal des systèmes d'information est en fin de cycle et le nouveau plan directeur est en cours de finalisation. La priorité dans ce cadre se rapporte à la sécurité. Sur ce volet, plusieurs mesures ont été menées, dont un jalon clé avec la certification ISO 27001 (l'audit de certification a été tenu en décembre 2022 et le 1^{er} février 2023, le Conseil d'État annonçait que la DGNSI avait obtenu la certification ISO 27001 pour son système de management de la sécurité).

En lien avec la stratégie numérique, l'importance des données personnelles est grande. Dans ce cadre, un poste interne de juriste spécialisé en protection des données a été créé. La personne ainsi engagée travaille dans un petit pôle de compétences constitué avec une juriste spécialisée en technologie de l'information. Ce pôle est en contact régulier avec la préposée cantonale à la protection des données et au droit à l'information. Dans l'ensemble, il s'agit d'une réelle force de la DGNSI, qui est, si nécessaire, complétée par un soutien de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), ainsi que sporadiquement par des mandats externes.

S'agissant spécifiquement des solutions externalisées (*cloud*, etc.), un comité interdisciplinaire a été mis en place afin d'en faire l'analyse. À ce titre, leur approche est conservatrice et ne va pas aussi loin que celle, par exemple, adoptée par le Canton de Zurich. La DGNSI suit également une approche restrictive quant au secret de fonction : la possibilité de transmettre des données à l'étranger (y compris dans le cadre d'un *cloud*) suppose en premier lieu que le Conseil d'État ait levé le secret de fonction y relatif. Ceci a par exemple été le cas pour les données de recrutement (solution basée en Allemagne).

Pour 2023, l'un des objectifs principaux consiste à préparer l'arrivée de la loi fédérale sur la protection des données (LPD) en septembre, puis à terme la LPrD. À ce titre, il a été souligné que les liens avec la préposée cantonale étaient très réguliers et fonctionnaient bien, malgré le fait que les ressources à disposition de la préposée demeurent limitées, ce qui complique son travail.

Effets d'une éventuelle pénurie énergétique

La DGNSI est impliquée dans la préparation du plan applicable en cas de pénurie énergétique. Ils étaient déjà équipés de générateurs pour leur *data center*, mais ont dû étendre les réflexions aux plans de contingentements, pour s'assurer que le réseau cantonal continue de fonctionner. Ceci a été fait et un plan d'urgence existe.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La rencontre avec le SAN a essentiellement porté sur son fonctionnement général, l'Auto-index et le système Viacar.

Fonctionnement général et automatisation

L'objectif du SAN consiste à automatiser plusieurs activités « simples » qui occupent des ETP sans que cela soit considéré comme très utile. Ainsi, deux projets sont en cours.

Le premier se rapporte aux réponses simples par téléphone. Actuellement, le SAN reçoit environ 400'000 appels par année, ce qui occupe plus de dix collaboratrices et collaborateurs par jour en moyenne. Or, beaucoup de demandes sont simples et récurrentes. Dès lors, le SAN examine la mise en place d'un *voicebot*⁹, à l'image de ce qu'ont déjà Zurich et Argovie, par exemple. Si la réponse est simple, le *voicebot* y répond tout seul et si la réponse n'est pas suffisante pour la personne, celle-ci est transférée à une collaboratrice ou un collaborateur.

Le second concerne l'automatisation des poursuites, qui constitue également un très gros travail qui pourrait être fortement simplifié.

Dans l'ensemble, ces projets seront poursuivis sur 2023.

Auto-index

Sur la base de l'article 89g de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, les indications nominatives relatives aux titulaires de plaques sont disponibles au public depuis le 1^{er} avril 2022.

Une information a été faite à toutes les personnes dans le cadre de la facture annuelle, avec une mention explicite de la possibilité de demander à ne pas apparaître sur l'Auto-index. À noter qu'il y a environ 400'000 détentrices et détenteurs de plaques de véhicules dans le Canton de Vaud et qu'une demande visant à ne pas apparaître dans l'Auto-index valait pour toutes les plaques au nom de la même personne.

⁹ Application informatique capable de dialoguer avec la personne qui appelle en s'appuyant sur l'intelligence artificielle conversationnelle.

La mise en œuvre de l'Auto-index et le traitement des demandes émanant de la population ont requis environ un ETP complet durant trois mois. Le système étant désormais en place, les choses sont faites automatiquement en ligne.

Dans l'ensemble, le SAN n'a pas reçu de retour particulier par rapport à l'Auto-index. Il n'a pas non plus connaissance de cas spécifiques de harcèlement sur cette base, sauf deux cas isolés.

Compte tenu du changement de paradigme important impliqué par l'Auto-index, et du retour des expériences à ce jour depuis sa mise en œuvre au 1^{er} avril 2022, la sous-commission suivra les conséquences de cette mise en ligne, en particulier s'agissant du nombre de personnes ayant demandé à ne pas y figurer et de la connaissance d'éventuels cas problématiques liés à un usage abusif des données listées dans l'Auto-index.

Viacar

Le Canton de Vaud dispose d'une participation dans Viacar (logiciel destiné au domaine de travail du SAN, gestion des contrôles techniques, des immatriculations, des examens, etc.) à hauteur de 20%, comme tous les autres cantons qui s'y trouvent. À ce jour, il y a essentiellement quatre systèmes en Suisse utilisés par les services des automobiles et de la navigation cantonaux : Viacar (VD, SH, ZG, LU, AG et ZH [pour ZH jusqu'à la fin de 2023]), Epsilon (BS, NE et JU), Suza (BE) et Cari (tous les autres cantons).

L'objectif serait que d'autres cantons puissent intégrer le système Viacar, afin de réduire les coûts pour le Canton de Vaud. En l'état, le départ de Zurich et l'augmentation due à une indexation par véhicule entraînera une possible augmentation des coûts pour le Canton. La sous-commission suivra attentivement l'impact du départ de Zurich.

Direction générale des ressources humaines (DGRH)

La rencontre avec la DGRH a essentiellement porté, outre la présentation générale de son fonctionnement et la modification de son organigramme, sur les formations internes proposées par la DGRH en lien avec les promotions ou les postes à responsabilité managériale.

Modification de l'organigramme

Un rôle de directeur général adjoint a été créé afin de reprendre spécialement les éléments administratifs qui sont actuellement de la charge du directeur général. L'objectif est de permettre à ce dernier de s'inscrire plutôt dans la conduite et la stratégie RH.

Formation

Pour les cadres, une formation obligatoire est mise en œuvre lorsque la nouvelle ou le nouveau cadre n'a jamais eu ce type de formation. Actuellement, lors des cours, environ un tiers des participant·e·s sont d'anciennes et anciens cadres qui n'avaient pas suivi la formation à l'époque et deux tiers sont des cadres nouvellement nommé·e·s. L'objectif est d'avoir un mélange afin d'assurer un échange constructif.

Spécifiquement pour les futur·e·s cadres, la formation est donnée alors que les personnes sont déjà en poste. L'objectif de cette stratégie consiste à leur permettre de mettre en application les éléments appris directement dans leur équipe.

Dans l'ensemble, ces formations visent non seulement à offrir les bonnes clés aux cadres afin de fonctionner correctement au sein de leur équipe, mais aussi à permettre à la personne concernée de déterminer si elle est réellement faite pour ce métier ou pas. L'objectif est que la personne se rende elle-même compte si tel n'est pas le cas. Dans le même sens, la DGRH offre aussi un bilan de compétences aux personnes qui ne se sentiraient plus très bien dans leur fonction actuelle ou ne trouveraient plus de sens dans leur activité.

Outre ces formations en présentiel, d'autres formations en ligne sont en libre accès sur l'intranet pour chacun·e.

Plusieurs collaborations ont été mises en place par la DGRH dont une avec le CHUV et une autre avec la Commune de Lausanne pour l'organisation et le développement de formations. La DGRH collabore aussi avec d'autres directions et services au sein du Canton, dont la DGNSI et la DGMR, afin de travailler sur des problématiques et aspects qui leur sont spécifiques. Enfin, une formation au numérique pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs avec tous les autres cantons romands sera mise en place, tant pour réduire les coûts que pour assurer un programme commun.

Au final, l'un des grands défis consiste à développer le *job sharing*, qui est actuellement en phase test. Ceci sera suivi par la DGRH sur 2023.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La rencontre avec la DGMR a essentiellement porté sur une actualisation des informations quant à son fonctionnement, les travaux liés à la gare de Lausanne, une mise à jour des informations relatives aux « petites » lignes de train, et la question du transport des cycles dans certains trains.

Actualisation des informations relatives au fonctionnement

Parmi les sujets à mentionner, la DGMR se prépare à une vague de départs à la retraite dans les dix prochaines années. En parallèle, elle procède à l'engagement de plusieurs personnes en lien avec certaines stratégies sectorielles, ce qui accroît là aussi les exigences et besoins en termes de ressources humaines. À ce dernier sujet, il est relevé que la DGMR ne souffre pas de problèmes particuliers en termes de recrutement, sauf pour les cantonnières et cantonniers d'autoroutes ; il y a là une réelle difficulté à trouver des personnes, notamment car le travail est pénible (travail de nuit, travail bruyant, travail potentiellement dangereux, etc.).

Travaux de la gare de Lausanne

En fin d'année 2022, il a été décidé de mettre en place un comité de direction regroupant la cheffe du DCIRH ainsi que la municipale de Lausanne en charge des transports. Il s'agit d'un comité utile d'un point de vue politique et technique, car il permet d'y remonter directement des questions techniques et aussi de clarifier les échéances. Dans l'ensemble toutefois, le Canton n'a pas grande compétence ni rôle dans les travaux de la gare de Lausanne, qui sont essentiellement en main des CFF et de l'Office fédéral des transports (OFT). L'objectif du Canton dans ce cadre est donc d'assurer un certain suivi, ainsi qu'obtenir des réponses sur les éléments qui dépendent de lui ou qui l'impliquent.

S'agissant spécifiquement des prochaines étapes, le Canton est encore dans l'attente d'un planning revisité par les CFF, sur la base de leurs propres discussions avec l'OFT. Il est espéré pour le printemps 2023. Ce point est primordial, car les travaux occupent une importance fondamentale pour assurer les cadences et le nombre de trains passant par la gare de Lausanne, en vue de maintenir les objectifs qui ont été posés et répondre à la demande.

« Petites » lignes de train

La fréquentation des « petites » lignes de train sur le territoire cantonal va bien ; elle est maintenant remontée globalement aux chiffres d'avant Covid-19. Il est pertinent de remarquer dans ce cadre que la mobilité de loisir a fortement augmenté depuis la période d'avant Covid-19, une tendance que l'on retrouve également au niveau des CFF. À ce titre, le Canton souhaite continuer à agir sur ce volet précis.

La crise énergétique et les coûts qui y sont liés ont un impact sur les « petites » lignes de train, tant pour leur financement que pour leur taux de couverture. En effet, alors que les prix de l'énergie ont augmenté, le prix du billet est resté inchangé.

Transport des cycles dans les trains directs Montreux-Interlaken du Chemin de fer Montreux – Oberland bernois (MOB)

Le cas spécifique du nouveau matériel roulant acquis par le MOB pour la ligne directe Montreux-Interlaken a été évoqué, car elle ne permet pas, en l'état, le transport de cycles. Ceci s'explique par le fait que cette ligne directe vise principalement les touristes. Cela peut toutefois, et comme discuté, poser problème pour certaines personnes vivant sur la ligne et souhaitant emprunter le train avec leur cycle. De même, la question du tourisme de loisir est ici importante, notamment pour ce qui relève du tourisme lié à la pratique du vélo. Sur ce point, le Canton n'a toutefois pas été impliqué dans l'acquisition du matériel roulant. Cela étant, il a été précisé que la stratégie vélo cantonale intègre la volonté de tenir compte du vélo de loisirs y compris dans l'offre des transports publics.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DCIRH compte 41 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	22.04.2008	21.04.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts - pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	23.09.2008	23.09.2009
09_INT_221_2	Détermination Nuria Gorrite - sur la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	-	15.06.2010
10_POS_227	Postulat Anne-Marie Depoisier - Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'État à l'observation relative à la nursery de Marcelin	-	14.12.2011
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts - concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	08.01.2013	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos - au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	08.01.2013	08.01.2014
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts - au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	06.10.2015	06.10.2016
16_POS_190	Postulat Bastien Schobinger et consorts - Quelle vision pour accompagner l'arrivée des véhicules autonomes ?	28.03.2017	28.03.2018
18_INT_190	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Travaux sur la ligne Genève-Lausanne-Berne : les CFF nous berneront-ils encore longtemps ?	19.06.2018	19.09.2018
19_RES_022	Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ?	05.02.2019	05.05.2019
17_POS_005	Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton	05.06.2018	05.06.2019
19_INT_365	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - PALM : où est le capitaine ?	11.06.2019	11.09.2019

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_POS_028	Postulat Patrick Simonin et consorts - Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois	30.10.2018	30.10.2019
19_PET_040	Pétition pour un carrefour du Pontet à Ecublens sans interférence avec le ml	18.11.2020	17.02.2021
20_INT_47	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Le canton de Vaud à pied !	24.11.2020	22.02.2021
21_RES_2	Résolution Sébastien Cala et consorts au nom de la commission ad'hoc chargée des EMPD 225 & 226 - Utiliser les outils que le Canton de Vaud promeut pour des marchés publics éthiques	17.02.2021	17.05.2021
21_INT_28	Interpellation Cloé Pointet et consorts - Péjoration du nœud ferroviaire Palézieux – toute une région déconnectée ?	03.03.2021	31.05.2021
21_INT_60	Interpellation Sébastien Pedroli - Qualité des transports publics : les CFF oublient-ils la Broye-Vully?	05.05.2021	02.08.2021
21_INT_66	Interpellation Jean-Christophe Birchler et consorts au nom du groupe vert/libéral et consorts - Routes cantonales en traversée de localité : qui prend les décisions et sur quelle base ?	01.06.2021	30.08.2021
19_MOT_071	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - Pour une protection efficace des lanceurs d'alerte dans l'administration cantonale vaudoise	07.10.2020	06.10.2021
19_POS_115	Postulat Rebecca Joly et consorts - Le travail c'est bon pour la santé ?! Et à l'État de Vaud ?	07.10.2020	06.10.2021
17_POS_017	Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Blockchain : le web 3.0 peut changer les rapports entre l'administration et les administrés	04.11.2020	03.11.2021
21_INT_113	Interpellation Claire Attinger Doepper - Fracture numérique ou aisance des usages ...quel écart ?	28.09.2021	27.12.2021
21_INT_148	Interpellation Didier Lohri - Liaison ferroviaire Genève Aéroport – Mies - Coppet	23.11.2021	21.02.2022
21_INT_150	Interpellation Didier Lohri - Méga-Saute-mouton Morges - Allaman	23.11.2021	21.02.2022
21_RES_15	Résolution Florence Bettschart-Narbel et consorts au nom PLR - Ligne CFF Lausanne - Genève pour une mobilité fluide et sans trous	23.11.2021	21.02.2022
22_INT_3	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Améliorer la lutte contre le harcèlement sexuel au sein de l'État de Vaud : un chantier urgent !	25.01.2022	25.04.2022
22_INT_12	Interpellation Cendrine Cachemaille et consorts - Lutter efficacement contre le sexisme et le harcèlement à l'État de Vaud	01.02.2022	02.05.2022
22_INT_34	Interpellation Yann Glayre et consorts - Hausse de la cadence du LEB, un cadeau empoisonné pour la commune de Romanel ?	08.03.2022	06.06.2022
20_POS_12	Postulat Julien Eggenberger et consorts - Randonner sans obstacles !	08.06.2021	08.06.2022
20_POS_18	Postulat David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s - Le report modal requiert de favoriser la multimodalité : offrons à celle-ci les outils multiples nécessaires !	08.06.2021	08.06.2022
20_POS_217	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente.	08.06.2021	08.06.2022
22_INT_42	Interpellation Gilles Meystre et consorts - Le DIRH chante « Ce sont les Valaisannes, que j'aime, que j'aime, ce sont les Valaisannes que j'aime le mieux! ». Mauvais refrain bientôt corrigé?	15.03.2022	13.06.2022
22_INT_47	Interpellation Rebecca Joly et consorts au nom Les Vert-e-s vaudois-e-s - Congé menstruel : quelle prise en charge pour les employé-e-s de l'État ?	22.03.2022	20.06.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
22_QUE_26	Simple question Alexandre Rydlo - L'État peut-il abaisser la vitesse de 100 à 80 km/h sur l'Autoroute A1a entre Lausanne Maladière et l'échangeur d'Ecublens ?	-	21.07.2022
21_POS_49	Postulat Maurice Neyroud et consorts au nom au nom de la CTSI - Sobriété et hygiène numériques : vers une meilleure gestion des outils de communication	02.11.2021	02.11.2022
22_INT_110	Interpellation David Raedler et consorts - Le RLPers-VD est-il conforme au droit supérieur et réellement applicable en matière de traitements de données personnelles ?	06.09.2022	05.12.2022
21_POS_59	Postulat Monique Ryf - Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse présentée dans le cadre du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) « Évolution pour la vérification de documents et factures scannés »	-	07.12.2022
21_POS_55	Postulat Pierre Volet et consorts - Moins de bruit et plus d'énergie	15.12.2021	15.12.2022
22_INT_124	Interpellation Philippe Liniger et consorts - Des panneaux solaires sur nos routes cantonales	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_126	Interpellation Sylvie Podio et consorts - Le transfert modal pour tout le monde, ça devrait être pour 2024 selon la LHand, mais à moins d'un miracle pas en terre vaudoise.	27.09.2022	26.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la Culture, des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DEF)

La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), pour l'exercice 2022 était composée de Mesdames Céline Baux et Nathalie Jaccard.

Introduction

Pour l'année, 2022, la sous-commission a effectué les visites des entités suivantes :

- Secrétariat général du DEF (SG-DEF), entretien avec la secrétaire générale
- Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), entretien avec le directeur et visites des établissements scolaires Les Ormonts – Leysin, et d'Entre-Bois à Lausanne, ainsi qu'au Centre psychothérapeutique d'enseignement spécialisé (CPT) et au Centre thérapeutique de jour pour enfants (CTJE)
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), entretien avec le directeur et visites des Gymnases cantonaux de Nyon – La Côte (GNLC) et de Chamblandes, ainsi que visites à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et à l'École professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), entretien avec le directeur

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur disponibilité, la qualité de leur accueil et les renseignements fournis.

Lors du changement de législature et de la nouvelle répartition des dicastères, le suivi des dossiers relatifs à l'enfance et la jeunesse a été transmis aux nouveaux commissaires en charge du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES). Il en a été de même avec les dossiers relevant du Service des affaires culturelles (SERAC).

Dans le contexte de la nouvelle législature et de la réorganisation des départements, la sous-commission a tout d'abord rencontré le conseiller d'État afin d'échanger sur ses aspirations, objectifs, et stratégie pour le DEF.

Le DEF est l'un des plus gros départements du canton avec 17'500 employé·e·s. le conseiller d'État indique s'y être senti bienvenu, malgré des débuts difficiles en raison de nombreux départs de collaboratrices et collaborateurs. Il constate que le secrétariat général (SG-DEF) est très grand, mais en fin de compte assez restreint dans la gestion administrative pure. Il a également été un peu étonné par la façon de travailler « dernière minute », par exemple pour la réponse à la consultation fédérale sur le gymnase en quatre ans. Trois ou quatre collaboratrices et collaborateurs y ont travaillé durant le week-end.

Principaux dossiers et sujets d'attention

- Le Concept 360° : le chef de département indique qu'il n'est pas question de stopper ce projet, mais de continuer à s'engager dans le sens de l'école inclusive. Une enquête interne par sondages chez les gens du terrain pour détecter ce que pensent les enseignant·e·s sera toutefois menée. En effet, il a l'impression que des membres du corps enseignant sont surchargé·e·s alors que d'autres ont très peu d'enfants à besoins particuliers dans leur classe. Cette consultation en interne devrait permettre des annonces de correction début 2023, comme l'éventuel retour de cas lourds en institution, pour autant qu'il y ait des places disponibles. Le but est de repositionner un peu le curseur et revoir certains aménagements pour que les enseignant·e·s ne se sentent pas seul·e·s à porter la classe.
- L'éducation numérique est un défi. La qualité de l'enseignement au sein de la Haute école pédagogique (HEP) est primordiale.

- Le projet de gymnase en quatre ans : Le chef du DEF y est plutôt favorable afin d’obtenir une meilleure préparation au cursus universitaire.
- Le paquet des réformes de la formation professionnelle qui comprend entre autres une révision de l’orientation professionnelle. Un accompagnement du monde professionnel sera nécessaire pour changer la méthode d’apprentissage et rendre la formation duale davantage attractive.
- Le maintien d’un bon niveau d’enseignement avec du personnel qualifié en suffisance. Actuellement, 3% des heures sont données par des enseignant·e·s sans diplôme, ce qui est peu en comparaison des autres cantons. Notons que le Canton de Vaud a la plus forte densité d’enseignant·e·s sur son territoire avec un haut niveau de formation.
- Rapprocher les parents de l’école.

Secrétariat général (SG-DEF)

Le secrétaire général en fonction depuis janvier 2021 ayant été nommé à la direction de la DGES, c’est la secrétaire générale adjointe qui a assumé l’intérim. Depuis le 1^{er} octobre 2022, elle a été nommée secrétaire générale à l’issue d’une mise au concours. Le poste de secrétaire générale adjointe a été mis au concours et s’avère encore vacant, au moment de la rédaction de ce rapport.

La nouvelle organisation du SG-DEF mise en place depuis janvier 2021 porte ses fruits. La communication interne est plus fluide. Elle favorise l’appartenance à une équipe et a permis de thématiser des sujets transversaux.

Les axes prioritaires sont la valorisation de la formation professionnelle ; la réforme du gymnase en quatre ans qui entraînera plusieurs remises en question ; le développement du Concept 360°, mais avec la mise en place d’une évaluation sur le terrain. Les défis sont importants, car il y a des considérations pédagogiques et des enjeux financiers afin de garantir que les élèves qui sortent de l’école aient toutes les compétences requises. La lutte contre l’illettrisme fait aussi partie des préoccupations.

Il y a également une volonté d’agir sur le taux de certification. Au niveau fédéral, le taux visé est de 95%. Or, le canton de Vaud se trouve en dessous de 90%. Il est donc nécessaire d’agir, car l’absence de certification est un des facteurs de précarisation.

Enfin, les enjeux liés à la durabilité, par exemple en termes de réduction des émissions de CO2 du DEF, font également partie des préoccupations actuelles.

Le secrétariat général a été très sollicité, notamment par le pilotage de l’éducation numérique suivie par 21’000 élèves est donnée par 2’200 enseignant·e·s formé·e·s et qui concerne 52 établissements pilotes sur 93. En outre, la gestion de la fin de la crise sanitaire a laissé la place à la guerre en Europe et à l’arrivée d’élèves d’Ukraine. À la rentrée scolaire d’août 2022, cela concernait, pour la DGEO, 990 élèves qui se répartissaient dans 615 classes dans 90 établissements, et pour la DGEP, 217 jeunes, dont 26 enclassé·e·s au gymnase et 191 à l’École de l’accueil¹⁰. La migration du début du conflit n’est pas celle qui occupe, actuellement, le DEF. En effet, les premiers mois, les jeunes arrivant étaient bien formé·e·s et n’avaient pas vécu la guerre. Aujourd’hui, les élèves qui arrivent ont une scolarité plus compliquée, voire chaotique, et ont vécu les bombardements et les traumatismes y relatifs.

Le pilotage de la semaine de la citoyenneté rattachée au SG-DEF, qui touche l’ensemble des directions du DEF, fait aussi partie des temps forts de l’année.

Il a encore été souligné à la sous-commission que la composition des départements intervenue en début de la nouvelle législature et la réorganisation qui en a découlé complexifient la collaboration concernant la politique de prévention. L’Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu

¹⁰ L’École de l’accueil offre un temps de scolarisation à des jeunes de 15 à 25 ans non francophones arrivé·e·s récemment en Suisse. Sont admises les personnes allophones âgées de 15 à 25 ans récemment arrivées dans le canton de Vaud, à la recherche d’une voie de formation. : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/orientation/fichiers_pdf/filieres_infos/Fil_Info_ET_Accueil.pdf

scolaire (Unité PSPS) est désormais sous l'égide d'une délégation du Conseil d'État qui concerne maintenant trois départements, à savoir le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le DEF. Ceci nécessite une coordination très fine pour faire fonctionner l'unité et mettre en œuvre les prestations (voir rapport du DJES en p. 98 et rapport du DSAS en p. 121).

En termes de relations encore, il est noté que les liens avec le Service de la culture (SERAC), désormais rattaché au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) sont plus distendus. Toutefois, à travers la culture à l'école, les liens sont maintenus (voir rapport DCIRH en p. 28).

1^{re} observation

Collaborations interservices efficaces et optimales

Les collaborations entre les différentes entités actrices de la prévention semblent être plus compliquées par la nouvelle répartition des départements. Or, il est important de ne pas perdre en qualité d'action et de maintenir efficacement des prestations qui répondent aux besoins.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour favoriser un processus de collaboration interservices.*

Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO)

Le directeur général prendra sa retraite dans le courant de l'année 2023 avec un sentiment de devoir accompli. Il a réuni dans une unique entité, les activités et les missions des deux entités qu'étaient le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire. En 2021, la DGEO est devenue la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée. Ce service est en charge des formations dispensées à près de 94'000 élèves de 4 à 15 ans qui se répartissent dans les 93 établissements de la scolarité obligatoire, et à près de 2'000 jeunes de 0 à 20 ans qui se répartissent dans les 19 établissements de pédagogie spécialisée.

L'après Covid-19 a démontré que les résultats scolaires qui s'étaient dégradés pendant la pandémie sont maintenant généralement meilleurs et des ressources ont été injectées pour venir en aide aux élèves encore marqué·e·s par la pandémie (4-5%).

Un autre changement à noter concerne la rédaction des examens écrits de fin de scolarité qui relève désormais de la DGEO alors que c'était habituellement la tâche des établissements. Ceux-ci avaient émis quelques craintes, mais des rencontres ont eu lieu afin que ce changement n'ait pas de conséquence indésirable. Il s'est avéré que l'épreuve de mathématiques était un peu trop difficile ; le niveau des épreuves sera ajusté.

Notons encore que l'arrivée du plan d'étude numérique au niveau primaire (34^e période ajoutée au programme hebdomadaire) fonctionne bien dans le cadre du projet pilote. Pour le pérenniser, le règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) devra être modifié.

Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (DPPLS)

La DPPLS s'occupe de l'offre cantonale en matière de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire, y compris la logopédie indépendante conventionnée (LIC) et inclut également un soutien aux familles et aux établissements scolaires. Les psychologues apportent une aide spécifique en cas de difficultés affectives, relationnelles, d'apprentissage, de comportement et d'adaptation dans le milieu scolaire ou familial. Les psychomotriciennes et psychomotriciens se concentrent sur une aide spécifique lorsque les difficultés touchent le corps, en particulier la motricité fine ou globale, l'agitation motrice, la représentation spatio-temporelle et le schéma corporel. Les logopédistes interviennent en cas de troubles du langage oral (production, compréhension) ou écrit (lecture, orthographe) ainsi que dans celui de la communication. La DPPLS regroupe 150 psychologues scolaires (dont 20 dans le postobligatoire), 70 psychomotriciennes et psychomotriciens et 150 logopédistes scolaires.

Un comité de projet suit le Concept 360° et la HEP intègre la formation à la gestion de classes inclusives. Il est observé que des enseignant·e·s sont tout à fait d'accord d'ouvrir leur classe à des enfants ayant besoin d'un soutien personnalisé, et d'autres moins. L'objectif est de mutualiser les compétences et de faire en sorte que les actrices et acteurs du terrain se parlent et s'entraident.

La Direction des ressources humaines et des affaires juridiques (DRHAJ)

La DRHAJ veille au déploiement de la politique RH de l'État au sein de la DGEO. Elle pilote différents projets en lien avec l'évolution des métiers et apporte des conseils en organisation. Suite à la fusion DGEO-SESAF, la DRHAJ s'est entièrement réorganisée afin de répondre aux besoins du terrain, notamment par la simplification des procédures et la réduction du nombre d'interlocutrices et d'interlocuteurs pour les établissements (porte d'entrée unique). Elle est composée de l'Office des ressources humaines et de l'Unité des affaires juridiques et de la surveillance.

Direction organisation, finances et systèmes d'information (DOFSI)

La DOFSI est composée de l'Office finances et comptabilité ainsi que de l'Unité de l'organisation et de la planification et de l'Unité informatique administrative. Son champ d'action est important et transversal. Principes d'organisation de l'école obligatoire ; normes de constructions ; budget, financement des mesures ordinaires, renforcées et auxiliaires à destination des élèves intégré·e·s dans l'école obligatoire ; mise sur pied de conventions ou encore modernisation et maintien du système d'information font notamment partie de ses responsabilités.

Visite de l'établissement scolaire Les Ormonts – Leysin

Le directeur, en place depuis neuf ans, est secondé par deux doyennes et un doyen des cycles 1, 2 et 3 ainsi que d'un doyen administratif.

L'établissement regroupe quatre bâtiments répartis dans trois villages :

- Le Suchet à Leysin qui compte 12 classes pour les cycles et degrés 1-2P / 3-4P / 5-6P / 7P / 8P ;
- Le collège des Diablerets qui compte 5 classes pour les cycles et degrés 1-2P / 3-4P / 5P ;
- Le collège du Sépey qui compte 8 classes pour les cycles et degrés 1-2P / 3-4P / 5-6P / 7P / 8P ;
- Le collège d'Aigremont au Sépey qui regroupe les classes secondaires (cycles 9S/10S/11S) dans 9 classes. Ce collège offre les 4 options spécifiques à ses élèves ainsi qu'un cours facultatif latin-grec.

Leysin accueille beaucoup d'élèves des employé·e·s d'écoles internationales. Lors de la visite de la sous-commission, il comptait aussi 15 élèves de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et 42 élèves d'Ukraine. La première vague de réfugié·e·s d'Ukraine a été plus facile à intégrer, car les enfants étaient moins traumatisé·e·s et d'un niveau scolaire plus élevé que lors de la deuxième vague. Bien que la commune de Leysin ait toujours accueilli des réfugié·e·s, quelques soucis sont tout de même survenus avec des parents mécontents, estimant qu'un trop grand nombre d'élèves souffrant de troubles divers étaient intégré·e·s dans les classes. Des adaptations ont été effectuées telles que l'ouverture tous les matins d'un groupe d'accueil pour les plus jeunes avec une enseignante formée. Depuis la rentrée d'octobre, la situation s'est améliorée. Actuellement, il reste 5 élèves non scolarisé·e·s, mais des solutions sont recherchées.

Le directeur relève le fort engagement du corps enseignant. Malgré les difficultés, il n'y a eu aucune absence pour cause de surmenage ou maladie. Le bassin de recrutement est large dans le Chablais. Trois personnes viennent même d'Évian, amenant leur expérience et leurs compétences.

L'horaire continu a été instauré dans l'établissement, dès l'arrivée du directeur, en collaboration avec les communes. Cela a très bien été accepté par les parents. Il n'y a pas d'enfants livrés à eux-mêmes, même chez les plus jeunes qui finissent les cours à 14h00. Les clubs sportifs qui en avaient la possibilité ont adapté leurs horaires à ceux de l'école.

Matériel

Toutes les classes sont équipées de moyens modernes, mais les tableaux interactifs et écrans arrivent en fin de vie et avec l'arrivée des tablettes, la direction est préoccupée des risques d'une solution hybride (Mac et Microsoft), de l'obsolescence rapide des équipements et des coûts que cela impliquera.

Orientation professionnelle

L'établissement essaie de promouvoir l'apprentissage avec une obligation de stage pour les VP et les VG en fin de 10 et 11^e avec visite des enseignant·e·s sur les places de stage. Des visites ainsi que des présentations d'entreprises ou d'associations professionnelles sont aussi organisées.

Sport étude

L'établissement offre la possibilité de cette structure pour les sports de glisse. Six élèves en ski alpin, *freestyle*, ski de fond et saut à ski en bénéficient. Un monitoring des résultats scolaires est tenu. Les élèves gèrent leurs absences, c'est un excellent apprentissage de l'autonomie. Un comité de pilotage se tient en collaboration avec l'Établissement primaire et secondaire Ollon-Villars-Gryon.

Visite de l'établissement scolaire d'Entre-Bois, à Lausanne

Outre la directrice qui est en fonction depuis novembre 2020, le conseil de direction est composé de quatre doyennes. Il est appuyé par un secrétariat en charge des RH, de la comptabilité et du suivi des élèves.

À Lausanne, le cursus scolaire primaire-secondaire est divisé en deux, soit 1P-6P puis 7P-11P. Les deux directions sont situées dans le même bâtiment et partagent un secrétariat. Cela permet une meilleure efficacité et un suivi des élèves plus cohérent.

Depuis 2015, et le nouveau découpage des établissements lausannois qui a créé trois nouveaux établissements primaires, l'établissement d'Entre-Bois compte moins de 1000 élèves contre 1450 auparavant. Cet établissement est divisé en cinq sites répartis dans cinq collèges (Bellevaux, Entre-Bois, la Rouvraie, Vieux-Moulin et pavillon d'Entre-Bois) qui ont chacun des responsables de sites.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 834 enfants sont inscrit·e·s comprenant également celles et ceux scolarisés à domicile ou en institution. Les élèves se répartissent dans 43 classes (14 de 1-2P ; 14 de 3-4P et 14 de 5-6P et 1 classe d'accueil). L'équipe est constituée de 99 enseignant·e·s, ainsi que de 7 assistant·e·s à l'intégration, 5 enseignant·e·s spécialisé·e·s en charge des mesures ordinaires, 4 enseignant·e·s spécialisé·e·s en charge des mesures renforcées, 12 enseignant·e·s de soutien.

Actuellement, 3 élèves sont en intégration partielle depuis une institution dans les classes ordinaires ; 40 élèves bénéficient de mesures ordinaires d'enseignement spécialisé (MOES) et 11 sont en attente de suivi ; 15 élèves ont un suivi en mesure renforcée de pédagogie spécialisée (MR) et 36 élèves par de l'aide à l'intégration dont 10 avec des MR. Pour ces dernières, il est difficile de faire de l'intégration alors que les mesures PLS n'augmentent pas. Le temps d'attente pour un suivi en psychologie est de six mois, et d'un an pour la logopédie. Ce problème serait récurrent sur l'ensemble du canton.

Beaucoup d'élèves proviennent de la migration et requièrent une attention particulière pour l'apprentissage du français. Ainsi, 8 enseignant·e·s les encadrent pour des cours intensifs de français (CIF).

Le volet socio-éducatif est en main de trois professionnel·le·s, engagé·e·s par l'établissement et rémunéré·e·s via l'enveloppe équité. Ce projet a été mis en place en 2005, suite à plusieurs situations où des élèves avaient des problèmes socio-éducatifs graves. L'idée est d'intégrer des éducatrices et éducateurs sociaux dans les classes. Bien qu'après deux ans, ce projet ait été officialisé par le DEF, des moyens n'ont toutefois pas pu être alloués, raison pour laquelle le financement se fait par le biais de l'enveloppe équité de l'établissement. Aujourd'hui, ces éducatrices et éducateurs sont en contrat de durée déterminée (CDD) renouvelable trois fois en raison d'absence de papier pédagogique. Ces mesures en matière socio-éducatives permettent d'agir sur le groupe et la dynamique de classe au moyen par exemple de théâtre forum, de projets d'établissement (langues parentales, nos récrés ensemble et non l'un contre l'autre, etc.).

L'établissement peut également compter sur une éducatrice sociale engagée par la DGEJ.

Finalement, la direction a fait part à la sous-commission de préoccupations, comme dans la plupart des établissements du Canton, quant aux nombreux chantiers tels que le Concept 360°, l'implémentation du numérique, la mise en route d'un concept durabilité, les formations aux nouveaux moyens d'enseignements pour les cycles 1 et 2 (mathématiques, français, approche de l'allemand). Ce nombre important de chantiers aux multiples couches provoque de la fatigue tant chez les enseignant·e·s qu'à la direction.

2^e observation

Délais raisonnables pour les traitements de psychologie et de logopédie

Les temps d'attente pour les suivis psychologiques et la logopédie sont très, voire trop longs, pouvant entraîner des retards dans les apprentissages.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de raccourcir ces délais.*

Visite du Centre psychothérapeutique (CPT), à Lausanne

Pour mémoire, le CPT offre une prise en charge institutionnelle multidisciplinaire pour des enfants de 6 à 12 ans au potentiel cognitif préservé, souffrant de troubles envahissants du développement qui compromettent leur évolution et leur intégration sociale et scolaire et qui nécessitent un enseignement spécialisé et un accompagnement thérapeutique important. L'admission nécessite une double demande provenant de l'école ordinaire d'une part et d'un·e pédopsychiatre d'autre part. Les enfants sont encadré·e·s par des enseignant·e·s et des éducatrices et éducateurs spécialisés, des pédopsychiatres, des psychologues, des logopédistes et des assistant·e·s sociaux.

Outre l'accueil de jour, un internat accueille 21 enfants sous la responsabilité d'éducatrices et éducateurs spécialisés, du lundi matin au samedi matin. Les enfants disposent majoritairement d'une chambre individuelle. Les enfants placés par la DGEJ rejoignent leur domicile pour le week-end. L'internat est fermé durant une partie des vacances scolaires, soit trois semaines en été, une semaine en octobre, une semaine au printemps. Le reste du temps, des camps sont organisés. Des visites à domicile sont organisées afin d'accompagner les parents lorsque les enfants sont à la maison.

Pour la troisième fois depuis 2019, la sous-commission s'est rendue au CPT, à Lausanne. Cette institution a connu divers problèmes : dysfonctionnements, dénonciations anonymes amenant la DGEO à commander plusieurs audits. Ainsi, un audit sur le climat de travail est en cours et une analyse conceptuelle sur le volet pédopsychiatrique, demandée également par le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), a aussi été entamée. Malheureusement, elle n'a pas pu être menée à terme suite au décès de la personne externe désignée. Le DEF recherche une nouvelle ou un nouveau spécialiste.

À propos des lettres anonymes envoyées depuis 2019, il s'agit d'une dizaine de courriers visant des membres de la direction qui ont été adressés à la DGEO, à la COGES et à d'autres entités. Suite à ces diverses dénonciations, une enquête pénale a été menée ; elle n'a rien donné. L'institution a également déposé des plaintes pénales pour diffamation.

La sous-commission a rencontré le président du Conseil de fondation, le directeur, la responsable pédagogique, des membres de l'équipe médicale et éducative. Le but de cette visite était de faire un point de situation et de s'informer des mesures prises afin de rétablir un climat de travail apaisé pour le bien-être des équipes et des enfants. Ainsi, diverses mesures ont été mises en place :

- Possibilité pour le personnel de s'adresser à une médiatrice qui envoie un rapport succinct au Conseil de fondation tout en garantissant la confidentialité aux employé·e·s qui ont fait appel à ses services. Lors du dernier rapport annuel, 11 consultations avaient été menées ;
- Réactivation de la commission du personnel ;

- Attention portée aux formations continues pour que les équipes puissent bénéficier des outils nécessaires pour l’encadrement des enfants ;
- Création d’un espace pour les parents pour qu’ils puissent déposer leurs questions, inquiétudes, etc. ;
- Mise en place de bons offices pour expliquer aux parents qu’il s’agit d’une école où les enfants peuvent vivre des crises. Désormais, à l’admission, lors d’un entretien avec l’équipe médico-sociale, les mesures mises en œuvre lors de crises aiguës sont abordées ;
- Révision du fonctionnement structurel. La difficulté résulte du fait que les trois corps de métiers différents qui œuvrent autour de l’enfant peuvent prétendre à trouver la solution individuellement, alors qu’il est impératif de travailler ensemble. La multiplicité des collaborations oblige à travailler de concert. Aucune décision unilatérale n’est prise y compris lors de médications ; les médecins informent les équipes enseignantes et sociales. L’arrivée de la nouvelle responsable médicale a modifié la vision de la collaboration, ce qui a permis de faire évoluer les choses, même si les réalités autour de l’enfant ne sont pas les mêmes pour les équipes enseignantes, éducatives ou médicales.

L’institution a décidé de fermer la salle de contrainte appelée salle d’apaisement qui faisait l’objet de vives critiques. À noter que chaque mesure de contrainte doit être annoncée à l’Organe d’évaluation des situations de mesures de contrainte (ODEV). La décision de la fermeture de cette salle particulière a été prise après réflexions et un travail de relevés des situations d’urgence et d’identification des enfants qui pourraient représenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres, afin d’agir en amont et non plus lors des crises. Ce travail a été mené avec l’aide de l’Équipe mobile pour mineurs de la section de psychiatrie du développement mental (EMDM) composée de médecins-psychiatres, de psychologues qui ont effectué des analyses comportementales pour agir préventivement.

Afin d’éviter les maltraitances, divers processus sont inculqués aux équipes éducatives qui ont été, lors de leurs engagements, informées clairement sur la population dont elles auront la charge. Systématiquement, les casiers judiciaires sont demandés. Les zones de risques sont également identifiées, par exemple lors des soins corporels. Les éducatrices et éducateurs ne doivent jamais se retrouver seuls avec un·e enfant dans un lieu fermé, comme les toilettes.

Enfin, il est important de souligner qu’un rapport d’expert·e·s du 01.10.2020 n’a signalé aucun manquement grave à la déontologie professionnelle ni au droit du travail.

Visite du Centre thérapeutique de jour pour enfants (CTJE), à Épalinges

Le CTJE est à la fois un centre psychothérapeutique et une école de la DGEO. Il assure la prise en charge péda-go-éducative et thérapeutique d’enfants dont les troubles psychiatriques ou du développement entravent leur scolarité. Les prises en charge thérapeutiques sont sous l’égide du CHUV alors que les enseignant·e·s sont sous celle de la DGEO. La mission de base du CTJE est la réintégration des enfants dans le cursus scolaire ordinaire.

Les enfants sont accueilli·e·s selon les horaires scolaires officiels de l’État de Vaud et sont admi-se·s de 4 à 7 ans pour une durée maximale de deux ans. Il y a trois classes d’enseignement spécialisé de la 1P à la 4P, avec six enfants par classe qui bénéficient d’un programme personnalisé. Un service de taxi effectue le transport du domicile des enfants au centre, le matin et le soir.

Les enfants ont de 4 à 8 ans¹¹ et souffrent de troubles neuro-développementaux qui peuvent être des troubles du spectre autistique (TSA), des troubles de déficit d’attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), des troubles de l’apprentissage et du langage, des troubles affectifs, de l’attachement et psychotraumatiques. L’admission de ces enfants dans une grande vulnérabilité psychosociale émane d’une double demande médicale et pédagogique. Les enfants de plus de 7 ans ou avec une déficience intellectuelle, un retard de développement global ou un TSA sans langage ne sont pas admis·es.

¹¹ 8 ans lorsque l’admission a eu lieu dans l’année des 7 ans.

La prise en charge pédagogique et éducative consiste en la mise en place d'un cadre contenant, sécurisant, prévisible et explicite. Des pictogrammes et aides visuelles sont utilisés pour la gestion des émotions, des frustrations et des compétences sociales. L'enseignement est donné avec des objectifs individualisés pour chaque enfant selon le Plan d'études romand (PER) adapté aux besoins scolaires et éducatifs. L'apprentissage de la vie collective se fait au travers des repas, des goûters et des récréations. Des ateliers et sorties tels que piscine, grimpe, thérapie par le cheval et semaine verte sont organisés.

Le CTJE est l'unique centre vaudois et des demandes d'admission proviennent de tout le canton. Cependant, la longueur des trajets peut poser des problèmes. Actuellement, les enfants les plus éloigné·e·s viennent d'Oron et d'Orbe. Les trajets en taxi ne sont pas toujours faciles tant pour les enfants que pour les personnes au volant ; des crises peuvent apparaître pendant les trajets. Afin d'éviter de trop déstabiliser les enfants, ce sont toujours les mêmes personnes qui conduisent et des rituels sont mis en place. Il y a un manque de prise en charge de ce type pour les régions périphériques ; des entités décentralisées seraient nécessaires.

Le CTJE comporte également une Unité d'accueil thérapeutique à temps partiel (UATTP). Huit enfants de 6 à 10 ans en bénéficient. Il s'agit d'enfants scolarisé·e·s à l'école ordinaire ayant des besoins d'aménagement de la scolarité en raison de difficultés relationnelles, affectives ou comportementales, souffrant de psychopathologies telles que TSA, TDAH, troubles du comportement, troubles du langage, troubles affectifs.

Les collaboratrices de cette unité sont employées du CHUV (une assistante sociale et coordinatrice à 40%, + stagiaire ; une pédopsychiatre à 15% ; des psychologues à 20%, + stagiaire) et de la DGEO (des éducatrices à 60% et une responsable pédagogique).

Les prises en charge sont médico-psychiatriques (diagnostics, consultations et suivi thérapeutiques individuels et de famille), pédago-thérapeutique (jeu dramatique, groupe de psychomotricité, ateliers créatifs, avec des animaux, etc.), et sociale (accompagnement et suivi des familles, réseau avec l'école et les intervenant·e·s psychosociaux). Il s'agit de permettre la poursuite de la scolarité dans un établissement régulier, de maintenir les acquis et aider aux devoirs. Un travail sur les compétences sociales est aussi effectué (gestion de la dynamique de groupe, des émotions, de la frustration) et un soutien à l'apprentissage est apporté.

La sous-commission souligne l'importance de développer des unités mobiles pour continuer à suivre les enfants réintégré·e·s dans une classe. En outre, il y a un manque notable de dotation en logopédie, en psychomotricité et en personnel éducatif.

Notons encore que si les locaux sont fort adaptés, pratiques et agréables, la Commune a malheureusement résilié le contrat de location afin de créer des logements. Un nouvel emplacement doit être trouvé pour 2027.

3^e observation

Mesures pour les enfants à besoins particuliers qui habitent en dehors des zones urbaines

Certain·e·s enfants à besoins particuliers n'ont pas accès aux prestations d'un centre à dispositif éducatif, pédagogique et thérapeutique comme celui du Centre thérapeutique de jour pour enfants (CTJE) à Épalinges en raison de l'éloignement de leur domicile. Or, une détection et une prise en charge précoces permettent à certain·e·s enfants de réintégrer l'école ordinaire ou de faire des progrès non négligeables pour accéder à une meilleure autonomie.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les enfants à besoins particuliers résidant dans des zones excentrées puissent accéder aux mêmes prestations que celle et ceux qui sont dans les zones urbaines ou en périphérie.*

Remarque

Le CTJE devra quitter ses locaux en 2027. Il est impératif que le Conseil d'État se mette au plus vite à la recherche de locaux qui offrent les mêmes prestations que ceux d'Épalinges.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Éducation numérique

Les contraintes et exigences de l'éducation numérique dans les gymnases sont les mêmes que celles de l'école obligatoire, selon la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)¹². Une nouvelle grille horaire incluant les sciences informatiques a été établie comportant deux heures de cours pour les élèves de maturité (code, base de données, programmation, complément en sociologie du numérique, humanité digitale, «*fake news*», fracture numérique, etc.). Il n'y a pas d'obligation d'être devant un écran pour ces cours.

Dans le plan d'étude-cadre des gymnases de culture générale, tout comme dans les écoles de commerce, les cours concernent la connaissance des outils bureautiques.

La politique vise à dématérialiser les cours et à ce que les élèves utilisent leur propre ordinateur (*bring your own device - BYOD*). Les élèves dans le besoin pourraient obtenir une aide financière pour l'achat de matériel par le système des bourses.

L'enseignement du numérique en postobligatoire en est à ses débuts, seul·e·s les professeur·e·s formé·e·s en la matière peuvent enseigner la science informatique, et il y a un réel besoin. Le choix politique était de ne pas mettre trop de moyens sur le postobligatoire. Sur les 30 millions de francs du premier EMPD, seuls 3 millions étaient dévolus au postobligatoire.

Actuellement, les établissements ne sont pas équipés en matériel, certains n'ont même pas de wifi. L'infrastructure informatique devra être installée en insistant sur la sécurité en collaborant avec des entreprises spécialisées. Le retard du canton de Vaud en matière d'éducation numérique ayant été constaté lors de la précédente législature ; il est important d'aller vite.

Bâtiments

Un autre grand défi de la DGEP concerne les bâtiments. L'évaluation des besoins prévoit 670 classes supplémentaires dans les cinq prochaines années. L'évaluation est plus compliquée pour les écoles professionnelles, car il n'est pas possible de connaître à l'avance le choix des jeunes. Avec l'ouverture de l'école de Vennes, la future école professionnelle de Payerne pour 900 apprenti·e·s, les établissements d'Aigle, Nyon et Lausanne, il semble qu'il y ait assez de place pour l'instant.

Pour les gymnases, l'ouverture de l'établissement d'Aigle, initialement prévue en 2024 a été repoussée en 2026 en raison des difficultés à obtenir le permis de construire. L'ouverture du Gymnase d'Echallens est prévue pour 2027. Le Gymnase de Bussigny est une location ; un nouveau site adéquat est recherché dans la région. Les locaux d'Étoy sont également une location, mais il est prévu de les acquérir. Idéalement, un gymnase devrait accueillir environ 1200 élèves. Les besoins augmenteront avec le projet du gymnase en quatre ans. Des rénovations devront aussi avoir lieu, notamment au Gymnase de la Cité, où, elles seront difficiles à réaliser en gardant les classes ouvertes.

Visite du Gymnase de Nyon – La Côte (GNLC)

En attendant la construction des futurs Gymnases d'Echallens et d'Aigle, le Conseil d'État a dû trouver des solutions pour répondre à la demande croissante pour les études gymnasiales, qui s'explique notamment par l'augmentation démographique du canton de Vaud ainsi que les conséquences de la crise sanitaire qui a poussé de plus en plus de jeunes à choisir la voie du gymnase moins exposée aux aléas de la conjoncture.

Ainsi, le site de l'ancienne école privée GEMS à Étoy, qui a été abandonné du jour au lendemain par les anciens propriétaires, a été retenu comme solution. Un bail de dix ans a été conclu et un rachat est prévu. Des travaux ont permis d'adapter les locaux de l'école privée destinée aux enfants dès la 1P et d'ouvrir une dizaine de classes, dès 2020, appropriées à l'âge des étudiant·e·s et à leurs besoins en équipements.

¹² En juin 2018 déjà, une révision du Règlement de reconnaissance de la maturité (RRM) et l'Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) imposent l'Informatique comme discipline obligatoire en école de maturité et en école de culture générale.

Dès août 2021, une douzaine de classes supplémentaires a été ouverte. Début juin 2022 et suite à l'octroi d'un crédit 6,6 millions, les travaux se sont poursuivis afin d'aménager 13 salles de classe additionnelles, un site pour l'administration et 5 salles d'informatique. Dès février 2023, la bibliothèque et la salle d'arts visuels seront adaptées. Enfin, dès août 2023, 10 salles de classe supplémentaires seront implantées portant la capacité de ce gymnase à environ 1000 élèves.

Bien que situé au bord de l'autoroute et de la ligne CFF Lausanne-Genève, la sous-commission a constaté la grande qualité du bâtiment, de l'isolation phonique, mais également des espaces communautaires notamment le restaurant tenu par le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Les infrastructures sportives sont composées d'une piscine exploitée par le Morges Natation, deux salles de sport, une salle de danse, et un mur de grimpe est en cours d'aménagement. À noter que les terrains extérieurs ne font pas partie du contrat de bail.

La direction de cet établissement a été rattachée au gymnase de Nyon, la direction de ce dernier étant confirmée alors que celle de Morges était composée d'une nouvelle équipe. En 2020-2021, l'équipe enseignante comptait 29 professeur·e·s, mais 66 enseignant·e·s à la rentrée 2022-2023. À terme, l'équipe enseignante sera composée d'environ 100 personnes.

Deux filières s'offrent aux élèves : l'école de culture générale et l'école de maturité. Il n'y a pas d'école de commerce sur le site d'Étoy. Les options principales sont enseignées au GNLC tandis que les options spécifiques sont dispensées à Morges ou à Nyon.

Les élèves du GNLC admis·es aux programmes bilingues poursuivent leur formation dans un autre gymnase. Toutefois, l'objectif est à terme de proposer le programme bilingue français-allemand sur ce site.

En matière de déplacements, les élèves qui viennent de l'Est n'ont pas de problème. Par contre, pour celles et ceux qui viennent de l'Ouest, il y a une attente en gare d'Allaman d'environ 18 minutes. Le problème n'est pas tant le temps d'attente que le nombre d'élèves (environ 100) qui à terme, attendront sur le quai. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) étudie diverses pistes comme des aménagements tels que passerelles et vélos en libre-service.

Visite de l'École professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC), à Lausanne

Un nouveau directeur est entré en fonction le 1^{er} février 2022. À cette occasion, l'organisation et l'organigramme ont été revus afin de répondre aux exigences de la loi stipulant que le directeur est responsable de la direction pédagogique ; il doit pouvoir se concentrer sur cette partie. Raison pour laquelle un directeur adjoint a été engagé alors que ce poste était précédemment assuré par un administrateur. Cette mesure a permis de renforcer ce secteur. L'état-major est dès lors constitué du directeur qui supervise la pédagogie et les mesures de soutien (Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire - PSPS, enseignement spécialisé, conseils aux apprenti·e·s, aumônerie), appuyé par le secrétariat de direction en charge de la communication et de la qualité. Le directeur adjoint supervise le secrétariat RH, la comptabilité, la bibliothèque ainsi que la conciergerie et la cafétéria. L'équipe de direction composée de 11 membres a été passablement renouvelée.

Les 222 enseignant·e·s (200 ETP) assurent l'enseignement des 3'600 à 4'000 élèves en formation duale qui se répartissent dans 300 classes représentant 86 métiers. L'école est composée de 8 domaines de formation.

Les parties théoriques sont les mêmes que celles dispensées à l'École technique – École des métiers de Lausanne (ETML), des collaborations et des échanges entre les deux établissements ont lieu plusieurs fois par an. Pour certaines formations, les cours sont donnés par des chargé·e·s de cours. La difficulté à trouver des enseignant·e·s pour certains métiers, car les entreprises paient mieux que l'enseignement, a été soulignée à la sous-commission. Comme il y a peu de chômage, le nombre de personnes intéressées par l'enseignement est restreint.

Pour certains métiers très spécialisés, des intervenant·e·s externes donnent des cours. Là aussi, il est compliqué de trouver des personnes, car les entreprises ne sont pas toujours d'accord de libérer leur personnel pour qu'il aille enseigner.

Pour les chargé·e·s de cours qui enseignent moins de 8 heures hebdomadaires, aucune formation pédagogique n'est requise. Pour les enseignant·e·s à 50%, 300 heures de formation pédagogique sont obligatoires et pour celles et ceux à 100%, la formation pédagogique complète est exigée. Il est parfois compliqué d'enseigner à des jeunes à besoins particuliers. Des enseignant·e·s abandonnent, car la tâche s'avère trop difficile.

Depuis le Covid-19, beaucoup de jeunes ont des fragilités, il y a davantage de besoins de prises en charge. Actuellement, la réponse aux demandes, plus importantes que par le passé, est bonne. Les mesures d'aménagements fonctionnent bien, mais les employeuses et employeurs ne sont pas toujours d'accord de donner plus de temps, car cela implique des coûts pour l'entreprise.

L'EPSIC n'a pas de structure pour le sport. La ville de Lausanne a comme projet la construction, dans le quartier, d'une salle de sport triple qui pourrait servir à l'EPSIC, à l'École romande d'arts et communication (ERACOM) et au Gymnase de Provence.

En école professionnelle, l'ordonnance fédérale indique qu'un jour de cours = une période de sport. Aujourd'hui, ces périodes sont compensées par une semaine de sport en été, une en hiver et une semaine culturelle. C'est l'employeuse ou l'employeur qui décide si l'apprenti·e y participe, mais il n'est pas toujours bien compris que les apprenti·e·s doivent faire du sport au lieu d'étudier, et ce même si le droit fédéral le prévoit. À noter que ces semaines ne sont pas gratuites, elles coûtent 40 francs par journée. L'EPSIC vise une participation de 60% aux camps.

Plusieurs projets phares occupent actuellement l'EPSIC :

- La promotion de la formation professionnelle : l'entrée en apprentissage est particulièrement tardive dans le canton de Vaud et sur l'arc lémanique (en moyenne plus de 18 ans). Il faut essayer d'en comprendre les raisons. Mieux informer les jeunes sur les possibilités de progressions, de débouchés et de formations post-apprentissage est également un défi. Enfin, traditionnellement un·e jeune en VP poursuit son cursus au gymnase ; l'orientation vers l'apprentissage ne se fait quasiment pas pour ces élèves. Désormais, des séances communes de présentation des gymnases et de l'apprentissage sont organisées. Le directeur de l'EPSIC demande à pouvoir faire des séances de présentations avec ses collègues du gymnase, en présence des VP et des VG.

Plusieurs métiers sont voués à disparaître, comme informaticienne-informaticien d'entreprise ou mécanicienne-mécanicien moteur. Par contre, de nouvelles ordonnances sont mises en œuvre et l'EPSIC travaille avec les faïtières des branches concernées pour établir le programme d'enseignement.

Pour certaines employeuses et certains employeurs, il est difficile de s'adapter aux nouveaux métiers, plus hybrides. Ces nouveaux métiers sont décidés par les associations professionnelles. Certaines formations n'ont pas trouvé leur public comme mécanicienne-mécanicien sur cycles et petites cylindrées.

- La rénovation du bâtiment est un gros enjeu, car des classes devront être vidées et ne pourront pas être utilisées pendant un certain temps.
- Le plan de mobilité : des enseignant·e·s spécialistes métiers et des étudiant·e·s viennent de loin, voire depuis d'autres cantons, ce qui nécessite la création d'un plan de mobilité, notamment pour promouvoir les transports publics.
- La certification ISO.

Visite du gymnase de Chamblandes, à Pully

Ancien lycée destiné aux Anglais, acheté en 1973 par le Canton de Vaud, c'est l'un des plus petits gymnases du canton. Il est composé de deux bâtiments (le second date de 1996) et d'une salle de gymnastique. L'établissement, dont les locaux sont ouverts de 7h30 à 22h00, bénéficie d'un emplacement privilégié et le lac sert de surface d'enseignement des sports nautiques. Le plus ancien bâtiment du gymnase est actuellement en chantier, principalement pour des travaux de rénovation des toitures, façades et installations techniques. Gérer le chantier tout en maintenant les cours est un défi.

Une bibliothèque sera créée sous le toit et la surface de l'ancienne bibliothèque sera utilisée comme salle de réunion, aula et salle de classe. Les salles de classe ont une moyenne de 40m² alors que les normes sont à 60m². Le bâtiment plus récent a aussi un besoin pressant de réparations.

L'établissement regroupe plusieurs écoles sur un même site, avec d'une part le Gymnase de Chamblandes qui a une école de culture générale (10 classes, 213 élèves) et une école de maturité (École de commerce) (24 classes, 518 élèves). D'autre part, le Gymnase pour adultes (GyPAd) avec les cours préparatoires (2 classes, 30 élèves), l'école de culture générale (2 classes, 33 élèves), l'école de maturité (5 classes, 62 élèves), les classes passerelles (11 classes, 231 élèves), les compléments de formation (6 classes, 128 élèves),

L'établissement compte 163 enseignant·e·s (96 enseignant·e·s soit 77,7 ETP pour Chamblandes et 67 enseignant·e·s soit 25,5 ETP pour le GyPAd).

Il y a un directeur et un doyen chargé de direction (2 ETP), des doyennes et doyens (soit 2,5 ETP pour Chamblandes et 1 ETP pour le GyPAd), un secrétariat (2 ETP), un secrétariat RH (0,5 ETP) et un secrétariat finance (0,5 ETP).

Il répond aux exigences fédérales en matière d'enseignement du sport (trois périodes par semaine) et possède une filière sport-études basketball. Un cours de français intensif (CIF) pour élèves allophones y est donné. L'établissement comprend aussi un service central de gestion de l'ensemble des inscriptions aux gymnases vaudois. Une secrétaire y est dédiée à 50% pour environ 5'500 inscriptions par année.

L'établissement vise une approche globale de la durabilité en considérant son fonctionnement dans son ensemble, particulièrement le plan de mobilité. Il souhaite également développer une culture numérique avec un regard critique, valoriser les formations préprofessionnelles présentes dans les gymnases ou encore redessiner l'école de maturité dans un cursus en quatre ans afin de garantir aux élèves l'accès de droit aux universités et aux écoles polytechniques fédérales.

Évolution du Gymnase pour adultes (GyPAd)

Le règlement du GyPAd est le même que celui pour les jeunes avec les mêmes exigences pour le corps enseignant, mais le GyPAd est une façon de déroger à la limite d'âge et de donner une chance à des personnes qui n'ont pas pu faire de maturité plus tôt.

L'un des enjeux actuels est la pérennisation de la structure du GyPAd et son autonomisation. L'idée est de regrouper les forces pour qu'il n'y ait plus de gymnase du soir, mais un seul gymnase à part entière pour adultes, tout en gardant les mêmes objectifs. Les seuls changements seront les horaires et l'engagement du personnel enseignant du gymnase du soir au GyPAd avec de meilleures conditions salariales. L'objectif est que le regroupement soit effectif en 2024.

Un projet pilote offre, dans trois établissements, dont le GyPAd, une travailleuse sociale. Elle est très sollicitée pour des questions juridiques, de logements, de bourses et des questions familiales. Il a été constaté qu'elle répond à un réel besoin. En dehors du projet pilote, ce service est assuré par les doyennes et les doyens, mais il est bien plus efficace avec des professionnel·le·s. Il s'agit d'une réelle aide pour les étudiant·e·s et les directions.

4^e observation

Travailleuses et travailleurs sociaux pour les gymnases

Actuellement, un projet pilote déploie des travailleuses et travailleurs sociaux au sein de trois établissements du canton. Ce projet répond à de nombreux besoins, ce qui semble démontrer sa pertinence.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de déployer ce projet à l'ensemble des établissements du canton et, auquel cas, dans quel délai.*

Visite de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'OCOSP est rattachée à la DGEP alors qu'auparavant elle était gérée par le SESAF.

L'orientation professionnelle est inscrite dans la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) qui consiste en un service d'information et un service d'orientation personnalisé. Dans le Canton de Vaud, elle est régie par la loi sur l'orientation professionnelle (LOPro) dont les missions sont l'information, l'accompagnement à un projet de formation professionnelle tout au long de la vie, le soutien psychologique et motivationnel, l'accompagnement à l'insertion en formation professionnelle, la validation des acquis de l'expérience, le maintien et développement de l'employabilité des adultes. Il y a souvent une confusion sur la mission de l'OCOSP qui n'est pas un service de placement, mais qui a un rôle de levier avec pour but de donner envie tout en informant sur les contraintes, les débouchés, en prenant en compte ce qui est réaliste et réalisable. Il a pour mission d'aider les jeunes à devenir actrice et acteur de leur avenir et prendre en main les démarches nécessaires pour la réalisation de leur projet professionnel, par exemple trouver une place d'apprentissage pour confirmer ou infirmer un choix.

Les conseillères et conseillers en orientation ont un rôle important, car trouver une place d'apprentissage n'est pas simple, des tests sont souvent demandés, les entretiens peuvent être une démarche compliquée, il est donc nécessaire que les jeunes puissent se préparer au mieux.

Le budget 2023 de l'OCOSP est de 15'087'600 francs. Les 175 postes (120,3 ETP) se répartissent entre les conseillères et conseillers en orientation qui sont toutes et tous psychologues (73,05 ETP), l'administration (20,45 ETP), l'équipe de direction (8,6 ETP), les spécialistes en information (7,3 ETP), les apprenti·e·s (5 ETP), l'équipe production info/doc (3,4 ETP), les stagiaires (2,5 ETP).

À travers le canton, il y a quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) (Centre, Est, Nord, Ouest).

Les conseillères et conseillers en orientation ont pour mission, à l'école obligatoire, d'accompagner les élèves dans l'élaboration et la réalisation de leur projet en tenant compte de leurs aspirations et de leurs ressources ainsi que de la réalité du marché, des besoins de l'économie et de la société et des exigences des filières de formation. Au gymnase, les conseillères et conseillers soutiennent l'autonomie des élèves dans l'élaboration de leur choix de formation ainsi que dans la réalisation de leurs projets à travers la transmission d'informations et du développement de la connaissance de soi.

Des prestations de *case management* pour la formation professionnelle sont aussi dispensées, soit repérer et accompagner des élèves en fin de scolarité qui sont en situation fragile pour la suite de leur parcours, qui ont des difficultés à trouver une solution de formation, ou encore accompagner et orienter des jeunes de 15 à 25 ans sans certification du secondaire II qui sont en rupture, hors de la scolarité obligatoire et sans solution. De même, sont proposés le suivi des demandes d'appui et du soutien à l'insertion en formation professionnelle, des prestations de bilan et de *coaching* individuel et accompagnement vers des solutions adaptées.

Des prestations sont aussi fournies dans le cadre de la certification professionnelle pour adultes (CPA), à savoir orienter, soit informer, conseiller et accompagner les adultes du canton désireuses et désireux de faire certifier leurs acquis professionnels par un diplôme de type CFC ou AFP. Les conseillères et conseillers en orientation du portail CPA travaillent en collaboration avec l'office de la formation professionnelle (OFPC) et le pôle CPA de la DGEP avec pour objectif d'augmenter le nombre d'adultes certifié·e·s.

L'OCOSP s'occupe également du projet VIAMIA, initiative de la Confédération et des cantons pour maintenir ou renforcer l'employabilité des personnes qui sont dans la deuxième moitié de leur vie professionnelle.

L'organisation de manifestation telle que la nuit de l'apprentissage, Forum horizon font également partie de leur mission, ainsi que la diffusion d'informations pour le public.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

L'ancien secrétaire général du département a été nommé à la tête de la DGES dès le 1^{er} juillet pour remplacer la titulaire qui a fait valoir son droit à la retraite après plus de 20 ans au sein du service et qui a fait un travail remarquable. La transition semble bien se passer, il n'y a pas de changement d'organigramme (plus d'adjoint·e à la direction), mais un projet vise à décloisonner les divers services et à augmenter le partage de dossiers. Il s'agit de créer des liens et d'intégrer des spécialistes. Certaines tâches devraient être renforcées, mais le nombre d'ETP au sein de la direction est limitant. Notons que les responsables de mission stratégiques n'apparaissent pas dans l'organigramme, mais il y a la volonté d'y remédier afin de les valoriser.

Six hautes écoles de type HES¹³ sont surveillées par la DGES, elles suivent les plans stratégiques du Canton et font partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Une rencontre a lieu une fois par mois entre les responsables des écoles et le DEF.

Principaux enjeux

La DGES travaille à résoudre la pénurie de professeur·e·s, problématique multifactorielle connue depuis longtemps (particulièrement dans la santé-soin).

Des collaboratrices ou collaborateurs quittent le social et la santé en raison des conditions salariales peu attractives (par rapport aux autres cantons) et de la pénibilité du travail. Il y a également un manque de lisibilité dans le type de formation en Haute école spécialisée (HES) ou École spécialisée (ES) et il est parfois difficile de former des équipes et trouver une cohérence pour le personnel qui est soit au bénéfice de la formation ES, soit de la formation HES.

Il y a aussi des difficultés dans les métiers techniques où il y a de plus en plus de besoins. Une cartographie de la pénurie a été demandée par la direction et des discussions avec le monde de l'économie sont en cours pour trouver des pistes. Il y a une volonté d'avoir plus de contacts entre l'enseignement supérieur et postobligatoire pour obtenir davantage de visibilité dans les différents métiers. Nonobstant le « choc de cultures » entre les ES et HES, il faudra arriver à discuter pour obtenir une cohérence de l'ensemble. D'autre part, un lien pourrait être créé avec la DGEO quant aux nouveaux métiers, spécialement dans le numérique.

Un autre point capital concerne l'offre en formation continue, spécialement chez les enseignant·e·s. Il y a notamment une grande pénurie d'enseignant·e·s en allemand et informatique.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DEF compte 30 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - pour une égalité de traitement entre tous les enseignant·e·s spécialisé·e·s du secteur public et parapublic	30.11.2010	30.11.2011
17_INT_725	Interpellation Manuel Donzé et consorts - Sommes-nous en manque d'infirmières et infirmiers scolaires, de psychologues scolaires, de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?	22.08.2017	22.11.2017

¹³ La Haute école de Santé Vaud – HESAV ; la Haute école d'art et de design de Lausanne – ECAL ; la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud – HEIG-VD ; la Haute école de la santé La Source – HEDS La Source ; la Haute école de travail social et de la santé – EESP ; la Haute école de Musique Vaud Valais Fribourg – HEMU

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
17_POS_243	Postulat Migration Antilope - Postulat Valérie Schwaar au nom de la COGES - Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles pratiques.	09.05.2017	09.05.2018
18_POS_039	Postulat Carine Carvalho et consorts - Éliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire	13.11.2018	13.11.2019
19_INT_410	Interpellation Carine Carvalho - Handicap et violence(s) sexuelle(s) : quelle prévention et prise en charge dans les établissements socio-éducatifs vaudois ?	05.11.2019	05.02.2020
18_POS_038	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Pour un enseignement du sport au post obligatoire qui respecte les exigences légales fédérales et cantonales	19.02.2019	19.02.2020
19_INT_419	Interpellation Arnaud Bouverat et consorts - Eldora : pas un eldorado pour les salarié-e-s ! Quel contrôle des prestataires de services de restauration à l'État de Vaud ?	19.11.2019	19.02.2020
19_POS_178	Postulat Sébastien Cala et consorts - Accorder plus d'importance à l'éducation physique et sportive afin de favoriser le développement moteur de l'enfant	07.10.2020	06.10.2021
21_INT_102	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Publique ou privée : à quand la fin de la maturité gymnasiale à deux vitesses ?	31.08.2021	29.11.2021
21_INT_123	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Les étudiants non-vaccinés pourront-ils continuer à suivre leurs cursus scolaires sans discrimination ?	05.10.2021	03.01.2022
21_INT_154	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Pour une formulation plus inclusive des diplômes	14.12.2021	14.03.2022
21_MOT_10	Motion Sergei Aschwanden et consorts - Sport dans la scolarité postobligatoire : il est grand temps de compenser l'incurie prolongée de l'État.	18.05.2021	18.05.2022
20_POS_192	Postulat Maurice Mischler et consorts - Un gymnase en 4 ans ?	16.06.2021	16.06.2022
20_POS_211	Postulat Carine Carvalho et consorts - Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ?	16.06.2021	16.06.2022
21_POS_36	Postulat Nicolas Suter et consorts - Transition de carrière et transition énergétique vont de pair.	16.06.2021	16.06.2022
21_POS_37	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Étudier ou courir, faut-il choisir ?!	16.06.2021	16.06.2022
19_POS_132	Postulat Jean Tschopp et consorts - Un coup d'avance contre le racisme	23.06.2021	23.06.2022
19_POS_139	Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une prise en charge des camps et sorties scolaires	23.06.2021	23.06.2022
21_POS_39	Postulat Yann Glayre et consorts - Apporter une réponse urgente aux problématiques en matière de smartphones, applications et réseaux sociaux, dans le cadre de l'école vaudoise.	23.06.2021	23.06.2022
21_POS_40	Postulat Jérôme Christen et consorts - Motion en faveur de sorties scolaires vaudoises !	23.06.2021	23.06.2022
22_INT_59	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Drame de Montreux, le système mis en place actuellement est-il suffisant ou peut-il être amélioré afin d'éviter qu'un tel drame ne puisse se reproduire ?	10.05.2022	08.08.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
22_INT_64	Interpellation Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Drame de Montreux : que fait l'État de Vaud pour protéger les jeunes entraînés dans des dérives sectaires ?	17.05.2022	15.08.2022
22_INT_100	Interpellation Nathalie Jaccard et consorts - Quelles conditions de travail pour les aides à l'intégration en milieu scolaire ?	30.08.2022	28.11.2022
22_INT_102	Interpellation Théophile Schenker et consorts - Accès aux études supérieures pour les personnes relevant du domaine de l'asile et en besoin de protection	30.08.2022	28.11.2022
22_DET_5	Détermination Stéphane Montangero et consorts - REP_664737 - Pour que nos enfants apprennent non seulement à manger, mais aussi à cuisiner	-	06.12.2022
21_POS_5	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - On en prend bonne note...de l'éducation physique	15.12.2021	15.12.2022
21_POS_66	Postulat Yann Glayre et consorts - Pour le respect du français académique	15.12.2021	15.12.2022
22_INT_122	Interpellation Carine Carvalho et consorts au nom du Groupe socialiste - Pour une formation secondaire cohérente et de qualité : quelles conséquences du passage à la maturité en quatre ans ?	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_125	Interpellation Oriane Sarrasin et consorts au nom Groupe Socialiste - Le climat change, les métiers aussi: Pour une orientation professionnelle réaliste	27.09.2022	26.12.2022
22_INT_127	Interpellation Sonya Butera et consorts au nom du groupe socialiste du Grand Conseil - 12 : Zwölf ou Dodici ?	27.09.2022	26.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'enseignement et la formation professionnelle pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE (DEIEP)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) durant l'année 2022 était composée de Madame Oriane Sarrasin et de Monsieur Jean-Bernard Chevalley.

Introduction

La sous-commission a effectué les entretiens et visites des entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DEIEP), entretien avec la conseillère d'État, le secrétaire général sortant ainsi que le nouveau secrétaire général (en fonction depuis le 1^{er} février 2023)
 - Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), entretien avec la cheffe du Bureau
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), entretiens avec le directeur général et son adjoint ; le directeur de la Direction des achats et de la logistique (DAL) et la responsable Achats et stocks, ainsi que visite des locaux ; entretiens avec le directeur de la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI), le responsable du Domaine II (parc UNIL, parc Hautes Écoles, parc sécurité) et la responsable Construction durable ; entretien avec l'archéologue cantonale et le responsable adjoint de la section Monuments et sites ; visite du chantier du Tribunal cantonal (TC)
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), entretiens avec la cheffe de service sortante et son adjoint, le chef de la Police cantonale du commerce (PCC) ainsi que le chimiste cantonal
- Service de la population (SPOP), entretien avec le chef de service, le chef a.i. de la Division étrangers et le responsable des finances de la Division asile
- Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM), entretien avec la directrice générale, la directrice de la Caisse cantonale de chômage (CCh) et le directeur de la Direction insertion professionnelle et placement.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité des présentations et des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DEIEP)

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le DEIEP est un nouveau département comprenant :

- Le SPEI, le SPOP et la DGEM, qui se trouvaient au sein du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) lors de la précédente législature ;
- La DGIP, qui se trouvait au sein du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ;
- Le BEHF, qui se trouvait au sein du Secrétariat général du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

Il a été mis en avant que l'intégration de ces différentes composantes, tant sur les plans de la culture départementale que sur les plans juridiques et financiers, a nécessité un temps d'ajustement. Un audit externe au département réalisé par l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) a également été effectué au niveau du secrétariat administratif, pour examiner le niveau de concordance entre certains postes et les compétences des personnes qui les occupent. Un certain nombre de départs et de remplacements ont été observés ou annoncés dans le département au cours de

l'année 2022 : nomination du secrétaire général à la Vice-Chancellerie (début 2023), départ de la cheffe du SPEI, départ à la retraite anticipée du responsable de la communication, engagement d'une conseillère personnelle pour la cheffe de département suite à la nomination de son titulaire au poste de secrétaire général. L'engagement d'un·e secrétaire général·e adjoint·e se fera en 2023, ce poste n'étant pas repourvu jusque-là.

Cette intégration, cet audit et ces changements de personnel ont eu lieu alors que le département faisait face à des crises existantes ou nouvelles : un plan de continuité à mettre en place en cas de pénurie d'électricité, la réorganisation de la délégation de gestion de la crise ukrainienne (qui devient la délégation de la migration), ou encore la gestion des cas de rigueur.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Entité transversale bénéficiant de 7,05 ETP en 2022, le BEFH est actif sur différentes thématiques touchant à l'égalité entre femmes et hommes, tant dans l'administration cantonale qu'en lien avec des entités externes. Le BEFH est représenté au sein d'entités cantonales ou nationales, à savoir la Commission (cantonale) de contrôle des marchés publics et subventions (CoMPS) (présidée par la cheffe du Bureau), la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) (présidée par la cheffe du Bureau) ; la Commission cantonale consultative de l'égalité (CCCE) (présidée par la cheffe du Bureau) ; la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité (présidée par la cheffe du Bureau) ; la Conférence romande des bureaux de l'égalité et la Conférence suisse de violence domestique (CSVD). Finalement, le BEFH dispose d'un budget d'environ 130'000 francs pour octroyer ponctuellement des aides financières à d'autres thématiques en lien avec l'égalité (par exemple femmes et culture).

Au sein de l'administration, les femmes sont majoritaires en tant qu'employées (64% du personnel de l'État de Vaud), mais sous-représentées dans les plus hautes classes salariales (seulement 34% d'employées dans les classes 14 à 18)¹⁴. De plus, au sein de l'administration, il subsiste un écart salarial non expliqué de 2,2% entre les femmes et les hommes (étude réalisée en 2021). Dans ce contexte caractérisé par un certain nombre d'inégalités, le BEFH propose diverses mesures. Par exemple, un kit de prévention contre le harcèlement au travail a été adapté d'un outil développé par la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité. Construit avec le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), un *e-learning* est ainsi proposé au personnel de l'Administration cantonale vaudoise, mais il n'est pas obligatoire.

Le BEFH est également actif au-delà de l'administration. Ainsi, la CoMPS fait procéder au respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes au sein d'entreprises qui ont obtenu des marchés publics ou des subventions de l'État (loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes – LVLEg art. 4b al. 1). Ainsi, dix entreprises tirées au sort sont contrôlées chaque année. Les contrôles effectués en 2022 n'ont mis en évidence aucune différence salariale inexpliquée au-delà du seuil de tolérance actuel (5% de différences inexpliquées entre les salaires des femmes et des hommes). Des soirées thématiques abordant des sujets comme la prévoyance professionnelle ou la négociation salariale sont également organisées et rencontrent un large succès. De plus, diverses activités sont proposées en lien avec la formation des enfants et des adultes : par exemple, la journée « Futur en tous genres, guide des bonnes pratiques pour les stands du Salon des métiers et de la formation de Lausanne ». Finalement, la lutte contre la violence domestique occupe une place importante dans les activités du BEFH. Par exemple, il existe une formation en ligne à l'attention du personnel des pharmacies ou encore dans le cadre de la violence chez les personnes seniors¹⁵.

Remarque

La COGES est impressionnée par le nombre et l'étendue des projets et activités menés par le BEFH, dont les ressources humaines semblent relativement limitées.

¹⁴BEFH et STATVD (2022). 50/50, les chiffres de l'égalité. Les classes salariales 1 à 10 sont composées à 69% de femmes.

¹⁵ Rapport de la COGES – année 2021, p.114

Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

La DGIP est composée de cinq directions : la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI), la Direction de l'immobilier et du foncier (DIF), la Direction des achats et de la logistique (DAL), la Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP) et la Direction des finances, administration et support (DFAS). Tels que résumés ci-dessous, les questionnements développés pendant les visites de la sous-commission ont en particulier concerné la DAI, la DAL et la DAP.

Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI)

La DAI est composée de quatre domaines, en plus de l'Architecture cantonale (AC). Le directeur est secondé par deux responsables de thématiques transversales, l'ingénierie et la construction durable.

Construction durable

Les questions de durabilité du bâti de l'État ont pris de l'ampleur, ce qui se reflète dans une augmentation des ETP dévolus à cette thématique devenue transverse. En effet, avant 2022, trois personnes rattachées à l'état-major s'occupaient de ces questions, mais sans être intégrées à la gouvernance même des projets. Désormais, une équipe de quatre personnes chapeautées par une responsable de la construction durable en poste depuis septembre 2022 occupe une place transverse dans la DAI.

La responsable de la construction durable valide l'activité des comités de pilotage (COPIL) et des comités de projet (COPRO) liés aux divers chantiers de construction et de rénovation de l'État. Lors des concours d'architecture, un regard en termes de durabilité est porté, mais d'autres aspects peuvent entrer en ligne de compte (par exemple, esthétique du bâtiment, projet, coûts, ingénierie ou délais). Lors des phases de réalisation des projets, des mandataires externes assurent le suivi environnemental et l'obtention des certifications. Cependant, nombre de projets en cours ont été initiés il y a plusieurs années (le concours d'architecture date parfois de plus de dix ans) et n'ont pas été entièrement réévalués au prisme des critères actuels de durabilité. Souvent, des compromis doivent être faits et des décisions menant à un niveau de durabilité plus faible sont maintenues.

Quant aux rénovations, au rythme actuel (à savoir, 1,5 – 1,7% du parc immobilier de l'État), il faudra environ 50 ans pour le rénover entièrement. La priorité est mise sur les grands consommateurs (environ 15 bâtiments) par le biais d'améliorations de performance énergétique, travaux qui s'ajoutent aux entretiens et rénovations en cours de réalisation dans le cadre des crédits-cadres et du Plan climat vaudois.

Selon les éléments communiqués à la sous-commission, les freins principaux à la rénovation sont les ressources de travail, des entités mandataires très chargées et des procédures parfois fortement ralenties du fait d'oppositions. Quant à la production d'électricité photovoltaïque, il est relevé qu'une barrière majeure est le *contracting* ; il faudrait changer de paradigme et favoriser la consommation propre.

1^{re} observation

Renfort du suivi des aspects de durabilité du bâti de l'État de Vaud

Bien qu'il soit indéniable que l'aspect de durabilité du bâti de l'État de Vaud ait été renforcé, les efforts actuels ne semblent pas à la mesure des ambitions affichées par le Conseil d'État, notamment dans son programme de législature. En effet, premièrement, la durabilité n'est qu'un critère parmi d'autres lors des concours d'architecture. Deuxièmement, les projets en cours ne sont pas suffisamment réajustés en fonction de critères de durabilité. Troisièmement, de nombreux obstacles freinent le rythme de rénovation du bâti existant.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour optimiser l'intégration des aspects de durabilité dans la gestion de son parc immobilier et réaliser les objectifs affichés sur ce sujet dans le programme de législature.*

Tribunal cantonal (TC)

Comme à d'autres endroits sur sol lausannois, de la dioxine avait été découverte sur le site du chantier du TC, ce qui avait provoqué un report de l'ouverture du chantier (voir rapport COGES 2021, p.139). Le chantier s'est finalement officiellement ouvert en avril 2022. Des sondages ont été effectués afin de déterminer dans quels types de décharges une partie de la terre contaminée pouvait être acheminée. Ainsi, les horizons A et B du chantier, pollués, ont été évacués en décharge de type B¹⁶. L'horizon C comportait des valeurs suffisamment basses pour pouvoir être réutilisé sur place moyennant une cartographie de sa localisation. Finalement, la visite de ce chantier a également été l'occasion de discuter de l'utilisation du béton recyclé, qui ne représente qu'une partie très minoritaire du béton utilisé lors de ce chantier. À cet égard, la COGES renvoie à l'observation ci-dessus.

Bâtiments pénitentiaires

Concernant les Grands-Marais, la sous-commission a pris note de la construction qui se fera finalement en une étape et non deux comme initialement prévu.

Direction des achats et de la logistique (DAL)

Infrastructures

La sous-commission a pu effectuer une rapide visite du centre d'impression et se rendre compte de l'imposante structure tant au niveau du stockage des matériaux que des imprimantes et machines de mise sous pli. L'automatisation occupe une place importante dans tout ce dispositif. La sous-commission a également pu visiter les nouveaux locaux administratifs répartis sur trois étages et intégrant à la fois la composante de fluidité des activités d'achat et de commandes, mais également de modernité en ce qui concerne la répartition des bureaux en « *open space* » ou salles de réunion pour les rencontres entre la commission d'achats et les fournisseurs.

Activités

Les activités qui ont occupé la DAL durant cette année 2022 ont notamment été d'assurer l'achat et la réservation des génératrices pour les sites prioritaires en cas de délestage du réseau électrique. La DAL et la DGIP ont assuré la logistique en lien avec la mise en place de ces génératrices. Il est à relever les difficultés rencontrées sur les marchés pour l'obtention de ces génératrices de secours.

Un autre point de préoccupation de cette année sous revue est la garantie de l'approvisionnement en matières premières tant pour les ressources énergétiques, le papier que pour l'encre d'impression. Pour le papier, par exemple, sa disponibilité est devenue problématique, et son prix a augmenté. Ces deux contraintes ont nécessité des changements de sources d'approvisionnement afin de garantir une disponibilité suffisante. Si la problématique des pénuries est bien réelle en cette année 2022, cela n'a pas empêché la DAL de maintenir des critères de durabilité dans le choix de ces différents achats. Pour ce faire, une collaboration a lieu avec le Bureau de la durabilité (BuD) dans le cadre de la définition des critères retenus. Une autre collaboration a lieu avec la ville de Genève pour l'intégration d'un « écoscore ». Le personnel d'achats de la DAL suit une formation de deux jours dispensée en collaboration avec les responsables des achats de la ville de Genève. La fixation de critères pour la définition de l'écoscore ainsi qu'une valorisation des critères à respecter font partie de ces formations. Pour le papier, le label FSC est par exemple requis, mais d'autres critères sont ajoutés pour déterminer l'écoscore.

¹⁶<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/info-specialistes/procedes-d-elimination/deponien.html>

Horizon A : horizon organo-minéral ou communément couche arable ; horizon B : horizon minéral, horizon illuvial ou communément sous-sol ; horizon C : couche uniquement composée de roche-mère altérée et fragmentée par des facteurs physiques et chimiques.

Réforme des achats (ReFa)

Avec la mise en place de ReFa, des formations ont été instaurées pour en améliorer l'utilisation. Ces formations sont dispensées sous forme de cycles et des répondant·e·s sont nommé·e·s pour garantir une compréhension optimale et une transparence des informations données sur le site. Le manuel d'utilisation a également été revu et ciblé. À la demande, des formations personnelles sont organisées pour un service particulier. À noter que les flux des communications sont intégrés au système afin de minimiser les pertes de données qui peuvent intervenir par communication avec courriels. La centrale des achats, avec la mise en place de la ReFa, est totalement intégrée à SAP (*Systems, applications and products for data processing*).

Concernant les difficultés de livraison en temps et en heure de manuels scolaires dans certaines écoles, il a été expliqué à la sous-commission que certaines commandes ne sont parvenues à la DAL que tardivement en juin, ce qui a nécessité des réimpressions. La DAL a également eu connaissance d'une commande bloquée, mais l'information ne leur est parvenue que tardivement et via un réseau social plutôt que par le flux des communications mis en place avec la plateforme d'achats. Le fait que les agendas changent régulièrement de composition complique la production à plus long terme. Les prochains agendas ne devraient plus changer chaque année, ce qui permettra à la DAL de mieux anticiper les impressions. Un manque de personnel dans les écoles pour la réception du matériel commandé a également été relevé comme étant un facteur de difficulté à une saine organisation des livraisons du matériel commandé. À ce sujet, une collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) est mise en place pour améliorer l'efficacité de la logistique de livraisons.

La récente mise en place de ReFa a connu son lot de difficultés. Depuis septembre 2022, une *taskforce* finance regroupant les personnes concernées de la DGIP et de la DAL du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) ainsi que de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) se réunit toutes les semaines avec des consultant·e·s SAP. Les points bloquants ont été identifiés et traités dans le cadre de cette *taskforce*. Les différents points concernant les flux financiers nous ont été relevés et présentés, et leur suivi également documenté. La *taskforce* devrait rester active jusqu'en février 2023 et tous les problèmes relevés traités dans le bouclage des comptes 2022. Pour ce qui est du flux des marchandises, un rappel sera fait aux utilisatrices et utilisateurs pour qu'ils quittent correctement la réception de la marchandise commandée, étape nécessaire pour débloquer le paiement aux fournisseurs. Des rappels seront envoyés en cas de réception non confirmée.

Remarque

La sous-commission a pris note de l'évolution du processus ReFa, mais elle restera extrêmement attentive au fonctionnement en ce qui concerne la réception et le flux des marchandises.

Direction de l'archéologie et du patrimoine (DAP)

Division archéologie

Publications

La sortie d'« Archéologie vaudoise, Chroniques 2021 », ainsi qu'« Archéologie vaudoise Hors-série » a été annoncée et un exemplaire de chaque publication a été remis à la sous-commission. Ce sont de magnifiques recueils qui présentent toutes les activités de l'archéologie vaudoise et un récapitulatif des nombreux chantiers archéologiques sis sur le canton de Vaud.

Mosaïques d'Orbe

La convention signée avec la commune d'Orbe et Pro Urba permet de garantir la visibilité des mosaïques au travers d'une maintenance courante notamment sur le pavillon d'accueil, porte d'entrée du site des mosaïques. Un montant de 20'000 francs a été convenu pendant une durée de cinq ans entre les partenaires. Il a été fait remarquer à la sous-commission que la nécessité de tenir compte des changements climatiques impacte également l'entretien et la conservation de ces mosaïques. La volonté de ne pas les déposer, mais de les conserver *in situ* est rappelée. Une étude de faisabilité pour un projet de nouveau pavillon d'accueil est en réflexion.

Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)

L'important projet de restauration des arènes d'Avenches a débuté avec l'établissement d'un bilan de santé, démarche en cours d'élaboration. Un crédit d'étude est en préparation pour fin 2023.

La gestion du musée est rattachée au Service des affaires culturelles (SERAC). Les festivals seront déplacés sur le site du théâtre antique situé de l'autre côté de la route cantonale et ceci à partir de 2024.

Relations institutionnelles

Lors de l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales en 2021, des soirées d'information-formation ont été organisées dans les districts. Les retours sur ces soirées sont très positifs. Une réflexion est en cours sur l'opportunité de reconduire ces échanges pour accompagner la nouvelle loi sur le patrimoine entrée en vigueur en juin 2022. Cette dernière a d'ailleurs impliqué une nouvelle approche pour la rédaction des préavis pour les mises à l'enquête.

Division Monuments et sites

L'année 2022 a été marquée par le décès soudain du conservateur cantonal du patrimoine. La sous-commission a pu rencontrer son remplaçant et aborder le sujet de la production d'énergie en site patrimonial. L'objectif est de fournir aux communes les outils nécessaires à la conciliation de la conservation du patrimoine avec l'évolution actuelle et la nécessité de production d'énergie par la pose de panneaux photovoltaïques, par exemple. Une comparaison est donnée : la pose de toilettes à l'intérieur de plusieurs bâtiments historiques, il y a deux siècles, a induit plus de modifications négatives que la pose actuelle de panneaux photovoltaïques qui n'induit pas ou peu de modifications sur le bâti à long terme. Pour les communes, il existe, depuis trois ans, un outil d'aide sous la forme d'un guide opérationnel pour les plus beaux villages de Suisse. L'exemplaire dédié à Moudon, terminé en 2022, a valeur de test. Ce guide est en cours d'adaptation pour des communes comme Bourg-en-Lavaux ou Saint-Prex. L'établissement d'une directive DRUIDE également à l'usage des communes est en cours de réalisation. Ce fait est plutôt rare, car normalement ces directives sont uniquement destinées à l'usage cantonal.

Au premier trimestre 2022, un forum a été organisé à Lausanne par la Division patrimoine sur le thème des panneaux photovoltaïques et du patrimoine. L'objectif de ce forum n'était pas de confronter énergie et patrimoine, mais bien de trouver des solutions d'adaptation. La possibilité de poser des panneaux sous forme de tuiles, par exemple, fait partie de ces recherches d'optimisation de la production d'énergie. À noter également la possibilité de rapatrier sur le marché suisse la production de panneaux photovoltaïques dits spécifiques répondant à certains critères de cohabitations avec les monuments historiques.

Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

Le SPEI, qui compte 90 ETP, est divisé en trois pôles, à savoir un état-major, une Division développement économique et une Division consommation. La Division développement économique est divisée ensuite en trois entités que sont l'Unité entreprises, l'Unité économie régionale et l'Unité économie durable. La Division consommation sous la responsabilité du chimiste cantonal se divise en quatre entités qui sont les laboratoires, l'Inspection des denrées alimentaires et des eaux, la Police cantonale du commerce (PCC) et le Bureau cantonal des poids et mesures.

Les changements intervenus sur le plan de la nouvelle répartition des départements pouvaient laisser apparaître des craintes avec le départ de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), mais, selon la cheffe du SPEI, le rapprochement avec la DGIP est bénéfique en ce qui concerne la durabilité dans les projets en lien avec la loi sur l'appui au développement économique (LADE), comme la motion Vivaldi¹⁷ pour le développement d'un tourisme quatre saisons dans les zones touristiques.

¹⁷ (18_MOT_060) Motion Vassilis Venizelos et consorts - Opération Vivaldi - changer de partition pour un tourisme 4 saisons !

Unité Économie régionale

Cas de rigueur, suite de la gestion de la crise Covid-19

Un bref retour sur la gestion des cas de rigueur en lien avec la crise Covid-19 nous rappelle l'importante charge de travail pour gérer de ces cas de rigueur. Comme le SPEI était en plan de continuité, cela a permis d'engager des ressources sur ce dossier et de créer une *taskforce* pour le suivi desdits cas. L'allocation de près d'un demi-milliard d'aides était de compétence du SPEI. Il y a eu un énorme engagement au sein du service pour remplir ces tâches de suivi. Cela a également renforcé la solidarité et la collaboration interne au service. Les heures supplémentaires ont été récupérées, et des indemnités ont été allouées pour tâches spéciales en guise de remerciement aux collaboratrices et collaborateurs. Des conventions de télétravail ont aussi été mises en place pour absorber les personnes supplémentaires et parer au manque de postes physiques de travail. Cette nouvelle façon de travailler perdure encore à ce jour. Le bénéfice retiré a permis d'accélérer la transition numérique, mise en place pour le suivi des cas de rigueur, et appliquée maintenant également à la gestion des aides LADE.

Concernant les éventuelles fraudes au cas de rigueur, un monitoring de contrôle a été mis en place. Sur 3600 aides aux entreprises soutenues, à ce jour une dizaine d'entreprises ont été dénoncées. Le SPEI est chargé du contrôle puis de l'enquête avec l'aide du Contrôle cantonal des finances (CCF) sur les soupçons de fraude. Le SPEI doit pouvoir démontrer à la Confédération la qualité de ses alertes au système de contrôle. Un rapport spécifique à l'attention du Grand Conseil a d'ailleurs été élaboré et sera traité dans le courant de l'année.

Transversalité des mesures de promotion économique

La création des deux pôles promotion économique et promotion de l'innovation et durabilité a été initiée à la suite de la fin de l'arrêté Bonny et de la diminution de l'attirance pour raison fiscale de la place économique vaudoise. Ce cheminement, qui a duré une année, a vu se rapprocher les différentes identités de promotion économique, comme la promotion des entreprises vaudoises à l'étranger (ancienne DEV) sous le nouveau dénominateur commun de l'Innovation. Accompagné par un *coach*, ce cheminement a permis de mettre en avant la transversalité des mesures de promotion, innovation et durabilité. Un exemple démontrant que la culture en place dans le canton peut inciter la venue d'entreprises a été fourni à la sous-commission. La création de ces liens est le domaine d'activité principal du SPEI.

Vaud+

Pour rappel, dès 2019, un questionnement a été mis en place sur la gouvernance de l'institution qui a conduit Vaud Promotion à naître sur les structures de l'Office du tourisme (OT), en 2021. Les difficultés pour endosser ce nouvel habit ont débouché sur un renouvellement à la tête de la structure et par l'engagement d'une nouvelle directrice pour porter les nouvelles missions de Vaud Promotion. Jusqu'à présent, la DGAV soutenait le volet « produits du terroir » à hauteur de 300'000 francs. Actuellement, cette allocation se monte à 1 million et est reversée à Vaud+. La subvention de l'État de Vaud transitant via l'OT se monte, quant à elle, à 5,5 millions. Une étude sur l'efficacité de cette utilisation financière est en cours de réalisation et une analyse fine sur l'utilisation de ce budget sera rendue en 2023. Ce montant global a été protocolé dans une convention de trois ans pour améliorer la coordination de promotion d'une part, et de regagner en autonomie de promotion d'autre part, tout en développant la marque ainsi qu'une stratégie de digitalisation avec une concentration sur le marché suisse et quelques marchés étrangers historiques en termes de nuitées hôtelières, par exemple.

Remarque

La sous-commission restera attentive au résultat de l'étude sur l'efficacité de l'utilisation de l'enveloppe financière allouée à Vaud Promotion. La sous-commission veillera également à ce que la coordination de promotion au sein de Vaud Promotion se déroule dans des conditions permettant une mise en place rapide et efficace de mesures de promotions de l'économie cantonale vaudoise au sens large du terme (produits du terroir, promotion économique, tourisme), et des financements.

Office cantonal de la consommation (OFCO)

L'OFCO a pour mission de veiller à la protection des consommatrices et des consommateurs, et à la régulation des activités économiques réglementées. De manière générale, les différentes unités composant l'OFCO interagissent de manière constante avec des interlocutrices et interlocuteurs à différents niveaux (cantonaux, fédéraux, internationaux, etc.). Il est relevé que le tournus parmi le personnel des douanes rend parfois les contacts plus difficiles à établir. La difficulté à établir des contacts avec la FINMA a également été mentionnée.

Police cantonale du commerce (PCC)

En matière de surveillance des activités commerciales, les compétences sont partagées entre la Confédération, le Canton et les communes. La Confédération est par exemple en charge de tout ce qui touche les jeux d'argent en ligne. Les communes, quant à elles, ont entre autres missions de surveiller l'indication des prix.

L'activité principale de la PCC est de délivrer des autorisations. Elle effectue également divers contrôles en lien avec le commerce, et peut ordonner temporairement ou définitivement la fermeture de certains établissements, par exemple, pour des problèmes récurrents de bruit ou des violations des normes incendie.

Un des points abordés de manière plus détaillée lors de la rencontre avec la PCC touche aux salons de massage, dont le nombre semble avoir drastiquement diminué, d'environ 300 il y a quelques années à quelque 80 en 2022. L'obligation d'annonce a été remplacée depuis le 1^{er} juillet 2021 par un régime d'autorisation. Un délai transitoire était fixé à fin mars 2022 pour déposer les demandes requises. La réduction du nombre de salons peut découler de plusieurs facteurs : regroupements de plusieurs petits salons en un plus grand, report de la pratique de la prostitution dans des lieux non déclarés (comme des locations par Airbnb), etc.

2^e observation

Monitoring des conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe (TDS)

Les changements de lieux de prostitution peuvent mener à une détérioration des conditions de travail et à une plus grande vulnérabilité des TDS. Il n'est, par exemple, pas assuré que les TDS exerçant hors salons de massage puissent recevoir, par les autorités compétentes, des informations sur les associations indépendantes dont le but est de leur venir en aide (au sens de l'art. 21, al. 2 de la loi sur l'exercice de la prostitution – LPros).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui permettent à toutes et tous les TDS d'être en contact avec des associations dont le but est de leur venir en aide.*

Chimiste cantonal

Environ 100'000 analyses sont effectuées chaque année, avec une fréquence qui permet d'éviter les « grandes affaires ». Les normes régissant les substances interdites, au-delà d'un certain taux, sont comprises dans différentes ordonnances. Si une substance inconnue ou listée est détectée lors d'analyses, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est contacté.

La rencontre avec le chimiste cantonal a été l'occasion d'aborder plus en détail la thématique de la qualité de l'eau, thématique qui avait été mise en avant dans le rapport 2021 de la COGES (p. 100). L'eau n'est pas conforme à chacune des normes dans une centaine de communes vaudoises : environ 250'000 habitant·e·s du canton sont concerné·e·s. Les dépassements de normes ne semblent toutefois pas assez importants pour mettre en danger la santé de la population.

Service de la population (SPOP)

Le SPOP est composé de quatre divisions : la Division état civil, la Division étrangers, la Division asile et retour, et la Division communes et nationalité. Les éléments discutés pendant la visite de la sous-commission concernent principalement les trois premières divisions. Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) se trouve également au SPOP. De manière générale, étant donné que l'intégration se fait au niveau communal, le SPOP participe à des instances régionales, et ceci nettement plus qu'il y a une dizaine d'années.

Division état civil

En 2021, de nombreux retards avaient été mis en avant depuis le début de la pandémie de Covid-19 (voir rapport COGES - année 2021, p. 105). Bien que les retards aient diminué en 2022, certaines prestations à la population exigeaient (selon les statistiques de fin novembre 2022) un certain délai d'attente : par exemple, procédures préparatoires au mariage hétérosexuel et homosexuel (entre 4 et 5 mois dans les deux cas), reconnaissance en paternité (1,5 mois), changements de nom et de prénom (3,5 mois). À noter que les démarches peuvent être accélérées dans des situations particulières (par exemple, si une personne gravement malade souhaite se marier). L'état civil a également dû faire face à une charge de travail plus importante durant l'été 2022, du fait d'un nombre particulièrement élevé de décès (environ 50 par jour au lieu de 20-25).

Deux « chantiers » d'ampleur majeure ont été menés en 2022. D'un côté, d'importants travaux au centre de biométrie, dont la fréquentation a doublé au fil du temps (d'environ 100'000 visiteuses et visiteurs en 2021 à 200'000 en 2022). Environ la moitié des personnes employées au centre de biométrie ne sont pas directement salariées par l'État de Vaud, mais placées par une agence (avec un revenu équivalent à la classe 7 de la grille salariale de l'État de Vaud). D'un autre côté, en 2022, les trois sites de l'état civil ont été regroupés en un seul (à l'Avenue de Sévelin, à Lausanne), dont l'inauguration a eu lieu en mars 2023.

Division étrangers

Cette division s'occupe principalement de deux tâches : le traitement des autorisations de séjour (hors asile), et le renouvellement, après examen, des permis de séjour. Le nombre de renouvellements évolue sur un cycle périodique de cinq ans, dont le pic sera atteint en 2023. L'année 2022 a donc été caractérisée par une forte hausse (environ 75'000 renouvellements), en comparaison à 2021 (environ 57'000).

En 2022, la structure de cette division est devenue plus plane, avec des personnes à temps partiel qui se partagent des responsabilités. Deux nouveautés sont à noter : la mise sur pied d'une cellule mobile, qui se focalise sur des thématiques particulières, et la cantonalisation des permis frontaliers (les demandes se font dorénavant en ligne, ce qui simplifie le travail des employeuses et employeurs).

Division asile et retours

Cette division a pour mission principale la mise en œuvre de décisions touchant à l'asile qui relèvent uniquement de compétences fédérales. L'année 2022 a été caractérisée par une forte augmentation, aux niveaux suisse et vaudois, du nombre de personnes se trouvant dans le processus d'asile. Tout d'abord, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dès février 2022, a eu pour conséquence l'arrivée d'environ 70'000 personnes de ce pays en Suisse, dont environ 7'000 dans le canton de Vaud (statistique de décembre 2022). Parmi elles, environ 2'000 sont logées dans des solutions d'hébergements collectifs, et 5'000 chez des ménages privés ou dans leur propre logement. De plus, le nombre de personnes en provenance d'Afghanistan et de personnes mineures non accompagnées a également augmenté durant l'année 2022. Par conséquent, l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a été et est constamment en recherche de solutions d'hébergements collectifs. Malgré cela, fin décembre 2022 des places manquaient, et des abris PC ont dû être ouverts. L'objectif du SPOP est toutefois de ne pas loger de femmes et d'enfants dans des abris PC.

Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

La DGEM est jeune dans sa constitution actuelle. En effet, au 1^{er} juillet 2022, le Conseil d'État a transformé le Service de l'emploi en direction générale dans le but de réaffirmer l'importance qu'il accorde aux politiques publiques garantissant l'équilibre du marché du travail sur le territoire vaudois. Comme il s'agit de la première année de législature et que cette direction générale est récente dans sa formation, il nous paraît opportun d'en dresser un portrait détaillé ci-dessous.

La DGEM est subdivisée en quatre directions à savoir :

- La surveillance du marché du travail (DISMAT) qui a quatre pôles sous sa direction : pôle Contrôle du marché du travail, pôle Protection des travailleurs & métiers de la bouche, pôle Main-d'œuvre étrangère et pôle Juridique & administratif.
- L'autorité cantonale de l'emploi (DIACE) qui a trois pôles sous sa direction : Pôle juridique, Pôle aptitude au placement et Pôle suspension du droit.
- L'insertion professionnelle et du placement (DIPP) qui a également sous sa direction trois pôles : Conseil & insertion, Placement & entreprises et Pilotage & support administratif. Elle est en contact permanent avec les Offices régionaux de placement (ORP) répartis dans le territoire cantonal, lesquels lui sont directement rattachés.
- La Caisse cantonale de chômage (CCh) qui a deux pôles sous sa direction : le pôle Juridique & qualité ainsi que le pôle Prestations avec une Unité finances & logistique. La CCh est en lien permanent avec les agences de CCh également réparties sur le territoire cantonal.

Suivi des Réductions de l'horaire de travail (RHT)

Le déroulement de la procédure pour le traitement d'une demande de RHT par la DGEM a été rappelé à la sous-commission : le préavis qui provient de l'employeuse ou l'employeur, puis son examen par la Direction de l'autorité cantonale de l'emploi avec retour à l'employeur qui, en cas de décision positive, transmet chaque mois à sa caisse de chômage la demande et le décompte d'indemnités en cas de RHT, et pour terminer le paiement des indemnités par la caisse de chômage. Les RHT sont passées de 33'764 décisions rendues pour 2020, à 12'558 pour 2021 et 818 pour 2022. Ceci en nombre de travailleuses et travailleurs, avec un pic en mai 2020 à 156'885 travailleuses et travailleurs bénéficiant de RHT. Ce nombre est proche d'un retour à la situation d'avant la pandémie avec 48 travailleuses et travailleurs bénéficiant des RHT en décembre 2022.

Taux de chômage

Les statistiques du chômage sont tenues par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Il faut remonter à 2002 pour trouver un taux de chômage aussi bas. À fin décembre 2022, le taux de chômage se montait à 3,3% dans le canton de Vaud. Il y a une différence entre les personnes en demande d'emploi (22'571 à fin décembre 2022) et les personnes au chômage (13'659 à fin décembre 2022). En effet, la catégorie personnes au chômage regroupe les personnes immédiatement disponibles sur le marché du travail alors que la catégorie des personnes en demande d'emploi comprend les personnes qui ne sont pas libres directement. D'autre part, une personne au bénéfice d'une indemnité de chômage n'est pas nécessairement répertoriée dans la catégorie des personnes au chômage, car elle peut être en gain intermédiaire ou en mesure du marché du travail et non disponible instantanément. De plus, les personnes au bénéfice de l'aide sociale qui présentent une employabilité, par exemple, sont inscrites dans les ORP et prises en considération dans la statistique. Si on les enlevait, un taux vaudois de 0,4% inférieur serait affiché. Le *reporting* effectué par la DGEM permet également de constater que le nombre de places vacantes n'a jamais été aussi bas en décembre pour l'année 2022. Cela étant, cette année reste hors norme avec + 17,5% de postes annoncés qu'en 2021, année déjà historiquement très élevée. À noter également que davantage de professions sont entrées dans le régime d'obligation d'annoncer les places vacantes en 2021 avec une situation actuelle inverse où les professions annoncées en 2021 connaissent, par secteur, des pénuries de personnel. Le recours à l'obligation d'annoncer les places vacantes permet une meilleure notoriété du service de placement public et une

meilleure collaboration avec les ORP. L'allocation pour l'insertion au travail (AIT) entre en vigueur lorsque l'employeuse ou l'employeur bénéficie du subventionnement d'une partie du salaire pour la période de formation de l'employé·e. Cette mesure est un indicateur de l'attractivité des métiers. Les semestres de motivation (SEMO) sont des mesures de l'assurance chômage, mais sont mis en place en collaboration avec le DEF, le but étant de trouver des places d'apprentissage pour les personnes concernées. La sous-commission s'interroge sur les possibilités de la DGEM de fournir des indicateurs, au vu des suivis effectués sur le marché de l'emploi, en matière de conseil d'orientation sur le choix de métiers voués à disparaître, ceci au travers d'une collaboration active avec le domaine de l'orientation professionnelle. Pour terminer, un tableau de *reporting* intéressant a été présenté à la sous-commission avec un suivi et une répartition des personnes au chômage réinsérées dans le marché du travail au travers des différentes mesures à disposition.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DEIEP compte 46 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts - demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	07.02.2012	07.02.2013
16_POS_157	Postulat Samuel Bendahan et consorts - Pour une réinsertion professionnelle plus active avec une vision à long terme	06.09.2016	06.09.2017
16_POS_187	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité·e·s, anciennement employé·e·s dans l'administration cantonale vaudoise ?	21.03.2017	21.03.2018
16_POS_202	Postulat Pierre-Alain Urfer et consorts - Une identité commune forte pour les produits du terroir vaudois	19.12.2017	19.12.2018
17_POS_006	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Promouvoir et soutenir les produits des artisans boulangers, pâtisseries, confiseurs et ce, pour le bien du secteur et des consommateurs-ice-s !	24.04.2018	24.04.2019
19_INT_301	Interpellation Eric Sonnay et consorts - Quel est l'avenir du site de Beaulieu ?	12.02.2019	12.05.2019
19_INT_393	Interpellation Valérie Induni et consorts - Écologie et insertion socio-économique peuvent-elles faire ménage commun ?	01.10.2019	01.01.2020
19_INT_405	Interpellation Jessica Jaccoud et consorts - Jeux de loterie et de casino : la fin justifie-t-elle tous les moyens ?	29.10.2019	29.01.2020
19_INT_406	Interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts - Comment le canton lutte-t-il contre les faux rabais ?	29.10.2019	29.01.2020
19_INT_416	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - Stratégie du Conseil d'État pour renforcer l'attractivité du canton	12.11.2019	12.02.2020
20_INT_435	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Comment anticiper les risques liés à la fin possible de l'homologation des produits médicaux suisses vers le marché des pays de l'UE ?	14.01.2020	14.04.2020
20_QUE_092	Simple question Catherine Labouchère - Quels impacts économiques représente l'aviation militaire dans le canton ?	-	23.07.2020
18_POS_051	Postulat Patrick Simonin et consorts - Faudra-t-il que le ciel tombe sur la tête du Conseil d'État pour entrevoir des actes dans la protection et la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe ?	10.09.2019	10.09.2020
18_MOT_060	Motion Vassilis Venizelos et consorts - Opération Vivaldi - changer de partition pour un tourisme 4 saisons !	01.10.2019	01.10.2020

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
20_INT_34	Interpellation David Raedler au nom Groupe des Vert.e.s - Le SocialPass : une passe de la prévention du coronavirus à la faille de sécurité ?	04.11.2020	01.02.2021
20_INT_36	Interpellation Catherine Labouchère - Les innovations numériques suisses en matière de RH seraient-elles utiles aux entreprises, communes et offices de placement?	04.11.2020	01.02.2021
21_INT_2	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Caisse de pensions de l'État de Vaud. Il est temps d'anticiper: que fait le Conseil d'État dans ce sens?	20.01.2021	19.04.2021
21_INT_58	Interpellation Vassilis Venizelos - Un trait d'union entre les problématiques migratoires et LGBTIQ+	05.05.2021	02.08.2021
18_POS_060	Postulat Catherine Labouchère et consorts - La vision du Conseil d'État sur l'innovation et sa stratégie subséquente	02.09.2020	01.09.2021
20_POS_4	Postulat Rebecca Joly et consorts au nom de la commission ayant examiné le rapport 203 (Politique d'appui au développement économique) - Effets de la crise économique due au Coronavirus sur la stratégie d'aide au développement économique du Conseil d'État	09.09.2020	08.09.2021
19_POS_121	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Étude sur l'efficacité et procédures et mesures des ORP (offices régionaux de placement)	24.11.2020	24.11.2021
20_MOT_13	Motion Jean Tschopp et consorts - De l'oxygène pour les locataires de baux commerciaux	24.11.2020	24.11.2021
20_MOT_14	Motion Stéphane Montangero et consorts - Mettons rapidement sous perfusion les domaines qui ne survivront qu'en allégeant la charge de leurs frais incompressibles !	24.11.2020	24.11.2021
20_POS_191	Postulat Arnaud Bouverat et consorts - Fermeture d'office(s) de poste(s) : agir avant une nouvelle salve de fermetures	20.01.2021	19.01.2022
20_POS_200	Postulat Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Stages pré-professionnels : outil d'intégration au monde du travail ou réservoir de personnel bon marché ?	26.01.2021	26.01.2022
21_INT_132	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - L'État de Vaud serait-il le fossoyeur de sa Caisse de Pensions ?	02.11.2021	31.01.2022
21_INT_134	Interpellation Rebecca Joly - La loterie romande a-t-elle une politique publicitaire responsable	02.11.2021	31.01.2022
21_INT_138	Interpellation Gilles Meystre et consorts - Partout, foires et salons reprennent... Sauf dans la coquille éternellement vide des halles de Beaulieu!	09.11.2021	07.02.2022
21_POS_9	Postulat Jérôme Christen et consorts - La paille fait plus de dégâts que la poutre, éradiquons celle en plastique !	03.03.2021	02.03.2022
18_POS_046	Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour une réelle possibilité d'allaiter sur son lieu de travail	09.03.2021	09.03.2022
20_POS_194	Postulat Muriel Thalman et consorts - Pour des protections hygiéniques en libre accès dans nos écoles et au sein de l'administration cantonale	09.03.2021	09.03.2022
22_INT_27	Interpellation Nicolas Suter et consorts au nom du groupe PLR - Quel impact la hausse des prix de l'énergie a-t-elle sur le tissu économique vaudois	15.02.2022	16.05.2022
20_POS_183	Postulat Grégory Devaud et consorts - Quel bilan le Conseil d'État et les principaux partenaires (Swissolympic, CIO, sites hôtes) dressent-ils des JOJ ?	18.05.2021	18.05.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
21_POS_26	Postulat Vassilis Venizelos et consorts au nom groupe des Verts - Pour des toilettes non genrées	18.05.2021	18.05.2022
22_INT_30	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Emplois des étudiants étrangers hors UE qui terminent leurs études et qui répondent à nos indispensables besoins de spécialistes qualifiés: n'est-il pas temps de simplifier les procédures?	08.03.2022	06.06.2022
21_POS_41	Postulat Maurice Neyroud et consorts - Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration.	29.06.2021	29.06.2022
19_MOT_094	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts - En cas de décision de renvoi forcé, le canton examine la situation de santé des personnes concernées avant d'exécuter le renvoi !	24.08.2021	24.08.2022
22_INT_82	Interpellation Philippe Vuillemin - Le Lavaux-Riviera, paradis du naturisme vaudois ? Quel impact touristique ?	15.06.2022	13.09.2022
21_INI_5	Initiative Jean-Christophe Birchler et consorts - LADB : Abrogation de la lettre c, article 5, alinéa 1	28.09.2021	28.09.2022
22_QUE_34	Simple question Alexandre Berthoud - Indexation des salaires du personnel de l'État de Vaud et incidences sur la CPEV	-	07.10.2022
22_INT_94	Interpellation Claire Attinger Doepper et consorts - Quel soutien aux sans emplois de plus de 50 ans	30.08.2022	28.11.2022
22_QUE_45	Simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden - Gymnase de Bussigny, un serpent de mer?	-	01.12.2022
22_INT_108	Interpellation Fabrice Moscheni et consorts - Caisse de Pensions de l'État de Vaud (CPEV): les reports de sa restructuration annonce-t-elle un besoin supplémentaire de recapitalisation avec l'argent du contribuable ?	06.09.2022	05.12.2022
22_INT_112	Interpellation Carine Carvalho et consorts - Quelle transparence, quelle publicité et quelle utilisation du Fonds cantonal de lutte contre le chômage ?	13.09.2022	12.12.2022
22_INT_116	Interpellation Cédric Roten et consorts au nom SOC - Quel est l'impact de la baisse du chômage sur les Mesures du Marché du Travail (MMT)	20.09.2022	19.12.2022
22_INT_118	Interpellation Alice Genoud et consorts - Interpellation – Je végétalise, tu végétalises, sauf Plateforme 10 ?	20.09.2022	19.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie, l'innovation, de l'emploi et du patrimoine pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'AGRICULTURE (DFA)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des finances et de l'agriculture (DFA) pour l'exercice 2022 était composée de Madame Nicole Rapin et Monsieur Arnaud Bouverat.

Introduction

Le département est composé des entités suivantes, toutes visitées cette année :

- Secrétariat général (SG-DFA) auquel est rattaché :
 - Statistique Vaud (STATVD)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) qui comprend :
 - Administration cantonale des impôts (ACI)
 - Registre foncier (RF)
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) qui comprend, en plus des services transversaux réunis au sein d'une Direction administrative (DAD) et d'une Unité Finances :
 - Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI)
 - Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)
 - Formation – Agrilogie
- Cour des comptes (CC)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des échanges et des renseignements fournis.

Organisation du département

La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a rejoint le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) au 1^{er} juillet 2022. L'Office des affaires extérieures (OAE) a rejoint le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) à la même date ; ce transfert répond enfin à une demande réitérée de la COGES de voir cet office soit être transféré au département présidentiel conformément à la loi, soit de modifier la loi sur l'organisation du Conseil d'État sur ce point (LOCE)¹⁸. La première option ayant été choisie, un vœu de la commission a été exaucé.

Secrétariat général (SG-DFA)

La réorganisation des départements a nécessité plusieurs séances de coordination à fin juin et début juillet, principalement pour régler les questions financières et techniques. Le département est devenu autorité de recours pour certaines décisions prises par la DGAV ; le fait que la juriste en fonction avait travaillé précédemment au sein de cette direction générale a facilité ce changement. Une coordination a été organisée pour le passage de témoin entre les juristes du DEIEP et du DFA. La personne responsable de la communication départementale est restée au sein du DFA.

Le SG-DFA est resté actif sur ses activités courantes et transversales telles que le plan de continuité des services, mais a aussi dû s'atteler aux mesures d'économie d'énergie dans le contexte de 2022.

¹⁸ Voir rapports de la COGES pour l'année 2017 en p. 135, l'année 2018 en p. 112, l'année 2019 en p. 123, l'année 2020 en p. 119, l'année 2021 en p.131.

Suivi des participations

Cinq ans après son premier contrôle, la sous-commission a réexaminé le suivi des participations du Canton qui peuvent être soit financières, soit personnelles directes (lorsque le Canton désigne lui-même) ou indirectes (lorsque le Canton présente une candidature, nommée ensuite par l'assemblée générale). Elle a pu constater que la documentation du suivi des participations s'est étendue du fait de la consignation centralisée des lettres de mission et la sauvegarde de leurs archives. Ces documents sont classés par département service/direction générale ; les classeurs contiennent les extraits des décisions du Conseil d'État, les lettres de mission et les avenants au cahier des charges pour le personnel de l'État. En plus de ces registres physiques, le secrétariat tient des archives informatiques et un tableau synthétisant toutes les participations avec les données principales. La réorganisation du début de la législature a nécessité un reclassement des dites participations.

Les représentations sont en constant renouvellement ; ce phénomène est encore accru par le changement de législature et l'important renouvellement du personnel politique à cette période. Le SG-DFA fait un état de situation tous les six mois avec les services concernés pour consigner les changements et les documents y relatifs. Si la limite d'âge à 70 ans qui existait précédemment a été supprimée pour ces représentations, le mandat dure maintenant au maximum 15 ans. Un monitoring est effectué pour vérifier la représentation équitable entre les sexes ; à l'heure actuelle, les représentations sont assumées à environ 40% par des femmes. Avant qu'une personne soit désignée par le Conseil d'État, les risques de conflits d'intérêts sont examinés. Dans le cas où une activité est problématique, une nomination sous condition d'abandonner une autre charge peut être actée.

Formation sur les participations

Après une première édition en 2020, une séance d'information a été rééditée en 2022 et a été fréquentée par les représentant·e·s nouvellement nommé·e·s et celles et ceux excusé·e·s l'an précédent. Le secrétaire général et le juriste responsable notent un vif intérêt des personnes assistant à cette formation. Le support de cours a été complété par les questions de participant·e·s. Notons que, pour faciliter le rapport à transmettre à l'État, le SG-DFA a mis à disposition un rapport type avec des rubriques à compléter.

La sous-commission constate une constante amélioration du suivi des participations et de la formation des représentant·e·s et espère que cette tendance sera poursuivie.

Remarque

La bonne tenue des rapports de représentation du Conseil d'État ou de l'Administration cantonale vaudoise ne peut pas être vérifiée de manière centralisée, cette partie de la documentation des représentations d'importance ou sensibles mériterait d'être contrôlée dans chaque département.

Statistique Vaud (STATVD)

Organisation

STATVD compte 22,85 ETP, sans changement en 2022. Avec le départ à la retraite du titulaire, c'est une spécialiste de la statistique et de la prospective qui a pris la tête de l'office. Avec sa connaissance de l'office, la nouvelle cheffe a bénéficié de quelques semaines de tuilage avec son prédécesseur, mais n'a pas eu besoin d'un passage de témoin prolongé. Elle peut par ailleurs toujours s'appuyer sur l'expérience de l'adjoint à la cheffe d'office.

Publications importantes éditées cette année

- Rapport de la commission de prospective Vaud 2040, publié en juin 2022. Ce document est très utile et a notamment pour vocation d'alimenter le programme de législature du Canton de Vaud pour la période 2022-2027. Les enjeux principaux identifiés dans le rapport constituent des cadres généraux que les autorités publiques devraient intégrer dans leurs futures réflexions ; une synthèse en trois langues a été éditée.

- Les chiffres de l'égalité, Vaud 2022 : les chiffres clés de l'égalité à travers dix thématiques y sont présentés ; cette publication est éditée en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).
- Le personnel soignant dans le territoire franco-valdo-genevois : la pandémie de Covid-19 a mis en évidence la dépendance à l'égard du personnel soignant, notamment étranger, en particulier dans les régions suisses proches de la frontière. Mesurer et comprendre le phénomène du travail dans ce secteur est le but recherché au travers de cette publication éditée par l'Observatoire statistique transfrontalier (OST) et à laquelle Statistique Vaud a contribué par la livraison de données notamment.
- Trajectoire des soins : cette étude coordonnée avec la Direction générale de la santé (DGS) permet d'apparier des données cliniques et démographiques pour illustrer des parcours dans le système de santé ; le but recherché à travers ce document est l'amélioration de la compréhension des enjeux de continuité des soins, ou du moins, de souligner leur importance.
- Santé et soins chiffres clés 2022 : un même rapport a été publié les sept années précédentes. Il permet d'avoir un panorama du système de santé vaudois.

Autres activités courantes

- Numerus : dix publications ont été éditées durant l'année 2022. Le nombre d'abonnements payants est en diminution. Dès l'année 2023, la gratuité sera proposée en faisant la promotion de la version électronique du Numerus. Des versions papiers seront distribuées de manière ciblée aux écoles, bibliothèques et quelques autres exceptions.
- Annuaire statistique : 534 annuaires ont été distribués en 2022. Une version synthétique reprenant les chiffres les plus importants est diffusée sous la forme d'un dépliant « Vaud en chiffres » tiré à 15'000 exemplaires en 2022.
- Newsletters : 7-8 newsletters par année sur les diverses thématiques sont envoyées à environ 1500 abonné·e·s.
- Site web : La fréquentation du site web est toujours bonne. Les pages les plus visitées sont celles traitant de la population, en plus des pages d'accueil.
- Demandes auprès de STATVD : le nombre de demandes directes au service diminue en parallèle du développement des publications en ligne et de la facilitation des recherches. Pour rappel, les demandes dépassant les 30 minutes de travail sont facturées au demandeur.

Avenir

De nombreux défis seront à relever par ce service en lien avec la transition numérique :

- Les liens avec les autres cantons et la Confédération seront à privilégier et la collaboration avec les universités devra être davantage développée.
- La presse n'identifie plus vraiment ce qu'est STATVD et ne perçoit pas le rôle primordial de la statistique publique. Beaucoup d'articles ne mentionnent plus les sources statistiques publiques alors que celles-ci ont une valeur. Un effort devra être fait pour être reconnu comme source d'informations de référence.
- STATVD doit moderniser son système d'informations statistiques afin qu'il permette de meilleurs stockage et diffusion de données. Au moment de la visite de la sous-commission, STATVD était en phase d'analyse dans le but d'élaborer un crédit d'étude à la fin de l'exercice sous examen. Dans la mesure du possible, STATVD privilégiera des outils permettant la collaboration avec la Confédération et les cantons voisins. En comparaison intercantonale, Vaud a du retard dans ce développement numérique. Des espoirs sont mis dans l'automatisation de certains processus qui permettrait d'investir davantage de temps dans la mise en valeur et l'analyse des résultats.

STATVD souhaite aussi développer la statistique expérimentale qui opère un important changement dans les méthodes de travail.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Organisation et ressources humaines

L'effectif du SAGEFI est stable avec 20,9 ETP en 2022, comme en 2021. Son organisation s'est modifiée en cours d'année et compte trois divisions :

- Planification et solutions financières (PSF)
- Gestion financière opérationnelle (GFO)
- Comptabilité, trésorerie et gestion du risque (CTGR).

L'adjoint au chef de service n'a désormais plus de responsabilité de division afin de pouvoir pleinement assumer le rôle de supervision opérationnelle des trois divisions.

Le télétravail s'est développé dans le service avec au maximum une journée par semaine. Sur 22 personnes, 11 y recourent. Le travail nécessite une présence régulière pour signer les documents.

Changement de législation

Le SAGEFI a été passablement mobilisé avec le changement de législation ; ce dernier a doublement impacté le service :

- La réorganisation des départements a imposé une mise à jour de plusieurs systèmes structurants tels que le système d'information financier et le système d'information RH. La structure des comptes a été mise à jour, le budget « reventilé » en incluant l'historique de chaque compte pour assurer une lecture cohérente dans le temps.
- L'arrivée de nouvelles personnes à la tête des départements, mais aussi à la tête de certains services ou directions générales a nécessité tant des formations, notamment sur les processus financiers, que des mises à jour des droits de signature.

En outre, le SAGEFI a été sollicité pour établir la planification financière du programme de législation. Figurant à la fin du programme, celle-ci est glissante d'année en année ce qui permet de faire un point de situation régulier sur sa réalisation.

Budget

Le budget 2022 a été effectué dans une phase de transition entre le Conseil d'État sortant et entrant. Le nouveau Conseil d'État a donc hérité d'un projet déjà avancé. Concernant le vœu émis et exaucé de transmettre l'EMPD du budget plus tôt à l'ensemble du Grand Conseil et plus seulement à la Commission des finances (COFIN), le SAGEFI relève qu'il s'agit d'un choix politique de la conseillère d'État. Si le SAGEFI estime ne pas avoir à commenter ce choix, la COGES salue ce changement de pratique assurant une meilleure transparence du processus budgétaire.

Sur cette même problématique, le débat budgétaire 2023 a soulevé la question de l'estimation des risques financiers dans l'élaboration du budget par le Conseil d'État. Cette liste des risques est présentée par le département en charge des finances (conformément à l'article 15 lettre i de la loi sur les finances – LFin) et transmise à la COFIN. Considérée comme confidentielle par cette dernière, le Conseil d'État ou des commissaires peuvent pourtant y faire abondamment référence pour justifier les options prises au budget ; à l'exception d'un montant évoqué par le Conseil d'État lors du débat budgétaire, le plénum du Grand Conseil n'a néanmoins pas eu accès à ces données.

Remarque

Les risques financiers sont des éléments déterminants dans l'élaboration budgétaire. Le Conseil d'État dispose d'une liste de ces risques sur la base des travaux du département en charge des finances et n'en dévoile qu'une partie lors de sa conférence de presse du budget. Certaines données sont publiques alors que d'autres sont l'objet d'une clause de confidentialité. Une pratique plus cohérente serait bienvenue garantissant un processus budgétaire plus transparent et un vote clairvoyant du budget par l'ensemble des député-e-s. Dès lors, il serait souhaitable que le Conseil d'État définisse clairement quels risques sont publiés.

Courant 2022, les incertitudes quant aux versements de la Banque nationale suisse (BNS) aux cantons n'ont cessé de croître. Le projet de budget 2023 puis le budget ont intégré trois tranches de versement de 62,5 millions chacune, au lieu des deux tranches mises au budget 2022. Voyant la situation en cours d'année, le Canton, par la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), a tenté au préalable de demander des éclaircissements auprès du Département fédéral des finances (DFF) sur la sollicitation potentielle des réserves de la BNS. La réponse polie du DFF a signifié l'absence de marge de manœuvre de la BNS. Le SAGEFI n'a pas connaissance de contact politique plus avancé entre le Canton et le DFF à ce propos. Il souligne que la convention entre la BNS et le DFF échoit à fin 2025 et qu'aucune convention n'est en l'état sous toit pour 2026.

Le SAGEFI avance vers une nouvelle présentation de la brochure du budget. Celle-ci a déjà été soumise pour consultation au DFA, au Contrôle cantonal des finances (CCF), au collègue des SG et à la COFIN sortante. Ce projet ne fait pas l'objet d'opposition. L'objectif du service est d'être prêt en 2024 pour le budget 2025 avec ce nouvel outil.

Notation

Le Canton de Vaud maintient son triple A pour la notation Standard&Poors.

Examen des dossiers soumis au visa

Le SAGEFI a émis 544 déterminations ce qui s'inscrit dans le volume habituel.

Formation

Le SAGEFI maintient toujours ses traditionnelles activités de formation :

- Dans le cadre de la formation « Objectif cadre » mise en place par le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV), le SAGEFI fait une intervention d'une heure sur une des sept-huit journées de formation.
- Une introduction individualisée est désormais organisée à l'attention des chef·fe·s de service et des directrices et directeurs généraux.
- Une formation de base est organisée en quatre sessions sur trois semaines pour les nouvelles et nouveaux député·e·s comprenant des explications sur les bases légales, les processus financiers et les documents à disposition.
- La formation SAP pour les nouvelles utilisatrices et nouveaux utilisateurs.

Concernant ce dernier point, la COGES salue le fait que, d'entente avec les magistrat·e·s, deux personnes de la Cour des comptes (CC) seront formées à SAP afin de permettre l'accès en toute indépendance de la CC à la comptabilité de l'État. Cette prestation répond de manière très concrète et satisfaisante à la demande réitérée de la CC et à une observation de la COGES l'année dernière (voir rapport COGES – année 2021, p.147).

Informatique

Le crédit pour le passage à SAP S/4HANA a été accepté au printemps 2022 et le travail préparatoire de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) est déjà bien avancé. À l'automne, l'implémentation était en phase de paramétrage et d'appropriation. Les écrans changeront et nécessiteront une certaine adaptation de la part des personnes utilisatrices. Cette version à peine mise en œuvre, un autre complément risque d'être nécessaire pour remplacer Business Warehouse utilisé pour la procédure d'élaboration budgétaire et l'édition de rapports. Un second EMPD pourrait donc être soumis au Grand Conseil pour combler ce besoin. À défaut, les services seraient condamnés à réactiver les tableaux Excel.

Système de contrôle interne (SCI)

En été 2022, tous les services ont terminé leur travail. Un rapport d'audit du CCF est attendu pour le printemps 2023 avec l'adoption des comptes. Le rôle d'accompagnement du SAGEFI dans la mise en place du SCI est donc terminé, la directive du DFA sur le SCI a été modifiée en conséquence.

Remarque

Toutes les unités de l'État étant maintenant dotées d'un SCI et chargées de son adaptation, la surveillance parlementaire du suivi de ces SCI devrait logiquement basculer également de manière transversale à chaque sous-commission de la COGES sur la base des rapports du CCF.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Personnel

La DGF comptait 777,8 ETP en 2022, soit une nouvelle augmentation de 18 ETP par rapport à l'année précédente.

Formation et relève des cadres

Des formations métiers sont toujours imposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Lors de l'entretien annuel avec les responsables de secteur, le thème de la formation est systématiquement abordé. À satisfaction, bon nombre d'employé·e·s se portent volontaires pour se perfectionner au travers des cours tels que ceux qui sont organisés par la Conférence suisse des impôts (CSI) ou encore le Centre d'éducation permanente (CEP). Ceci permet de mieux anticiper la relève des cadres ce qui est bénéfique pour ce service. À noter que la DGF ne restreint pas l'accès de ces formations aux salarié·e·s à temps partiel.

Pérennisation du télétravail

Durant l'année 2022, plus de 450 conventions relatives au télétravail ont été validées. Des accords liés à des travaux ponctuels peuvent être conclus.

La DGF a mis en place quelques postes de travail libres au sein de chaque office pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs habitant à proximité ou en déplacement d'y recourir. Cette mesure peut potentiellement également raccourcir le temps de trajet des collaboratrices et collaborateurs dont le lieu de travail contractuel est plus éloigné qu'un autre office. De plus, la DGF instaure progressivement et sur tous ses sites le *flexdesk*.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Activités 2022 et comparaison avec les exercices précédents

Chiffres clés	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022
Total des contribuables personnes physiques soumis·es au rôle	479'099	486'378	495'114	503'962	514'329	522'972
Domicilié·e·s dans le canton	445'641	452'400	460'932	469'713	479'541	488'103
Domicilié·e·s hors du canton	19'823	20'141	20'413	20'787	21'429	21'630
Domicilié·e·s hors de Suisse	12'530	12'783	12'806	12'570	12'522	12'465
Soumis·e·s à l'impôt d'après la dépense	1'105	1'054	963	892	837	774
Contribuables personnes morales ou autres personnes morales (PM/APM)	37'400	40'239	44'083	46'105	48'506	50'806

Les données ci-dessus tiennent également compte des assujettissements de fin d'année et des mises au rôle rétroactives. Ces chiffres peuvent donc différer par rapport aux données communiquées en janvier par l'ACI, mais le référentiel reste le même que pour le précédent rapport COGES.

Le nombre de sommations est passé de 56'861 en 2021 à 64'102 en 2022. Cette situation est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de contribuables ainsi qu'à un changement de loi intervenu pour les personnes assujetties à l'impôt à la source.

17'516 taxations d'office ont été notifiées en 2022 pour la période fiscale 2021 (situation 31.12.2022) contre 15'709 au 31.12.2021 pour la période fiscale 2020. La faible augmentation est à mettre en relation avec le paragraphe précédent tout en tenant compte également de l'augmentation du nombre de contribuables comme mentionné précédemment.

À satisfaction, l'avancement de la taxation se situe à 81,98%, alors que l'objectif fixé est de 75%. La légère baisse de niveau de taxation par rapport à 2022 s'explique par la reprise des activités de formation stoppées ou ralenties durant la période de Covid-19, ainsi que par l'augmentation du nombre de contribuables. Cette éventualité qui avait été anticipée par la DGF n'est pas problématique.

Fiscalisation des activités délivrées via les plateformes (Airbnb, Uber, etc.)

Depuis plusieurs années, des demandes de régularisation de ces activités sont demandées. Aucune évolution particulière n'a eu lieu durant l'année 2022. Un postulat adopté début 2023 évoque une collaboration initiée par le DEIEP entre les diverses autorités chargées d'appliquer les lois concernant le cas spécifique des plateformes de livraison de repas. La question fiscale n'est pas prédominante dans ce projet ; elle sera donc reprise au cours de l'année 2023 avec l'ACI.

Dénonciation spontanée non punissable (DSNP) et échange automatique de renseignements (EAR)

La fin des DSNP de fin 2018 ainsi que des DSNP reçues depuis qui sont traitées au regard de l'EAR ont généré 59 millions de francs avec un effet pérenne de 10 millions comme annoncé lors de la présentation des comptes 2021 de l'État de Vaud en avril 2022.

1^{re} observation

Développement de l'échange automatique de renseignements (EAR)

Depuis 2019, l'Administration cantonale des impôts (ACI) reçoit des informations relatives à l'EAR. L'ACI avait communiqué à la Commission de gestion (COGES) réaffecter progressivement les ETP consacrés aux dénonciations spontanées non punissables (DSNP) au traitement de l'EAR. Contrairement à d'autres cantons, le Canton de Vaud reste très discret sur les ressources affectées à ce travail et aux montants nouvellement taxés.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa stratégie de renforcement du traitement de l'EAR et d'informer sur les ressources attribuées au traitement de ces dossiers jusqu'ici, ainsi que sur les montants fiscalisés par cet intermédiaire.*

Numérisation du point de vue contribuable, mandataire et personnel de l'ACI

L'ACI a effectué un bilan intermédiaire de son développement numérique sous l'angle écologique et économique. Les économies de papier représentent quelque 271 millions de pages A4 ces 20 dernières années. Ceci a permis de diminuer les zones de stockage. L'ACI dit aussi moins dépenser pour ses loyers aujourd'hui qu'en 2003, avec pour corollaire la réduction de sa couverture du territoire en ayant concentré ses offices. L'administration fiscale dit vouloir rester inclusive en laissant le choix aux contribuables entre le support informatique, le papier, respectivement le contact humain.

Remarque

Au cours de l'année 2022, plusieurs interventions parlementaires au Grand Conseil se sont inquiétées ou se sont opposées aux modalités de fermeture et à la fermeture de bureaux de la DGF, particulièrement dans des régions périphériques. Au vu du large soutien politique à ces interventions, la COGES restera attentive au maintien de ces prestations décentralisées (voir rapport du DITS en p. 88).

Le logiciel VaudTax est en phase d'extinction. La prestation VaudTax en ligne est plus performante et permet notamment la gestion du demi-quotient, l'importation des données relatives aux établissements bancaires, de même que de remplir automatiquement certains formulaires ainsi que l'accès au eRelevé fiscal électronique. Elle est disponible sur *smartphone*, tablette et ordinateur et est accompagnée d'une fonction d'aide qui a été améliorée.

La DGF a développé sa stratégie « Métamorphose 2030 » et l'a présentée au Grand Conseil en juin 2022 dans un premier EMPD accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de 7'286'000 francs destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques et les travaux préparatoires du projet. Les buts poursuivis sont les suivants :

- Initier les travaux préparatoires en vue du remplacement de l'application de taxation des personnes physiques et faire évoluer la prestation VaudTax, notamment en la mettant à disposition à travers l'espace sécurisé avec des données pré-remplies. De cette manière, les contribuables n'auront plus besoin de redonner des informations déjà à disposition de l'État.
- Introduire un autre logiciel *Customer relationship management (CRM)*¹⁹ pour le Centre d'appels téléphoniques (CAT), car le logiciel actuel ne bénéficiera plus de support du fournisseur en 2023.
- Remplacer les codes à barres au profit d'une nouvelle technologie de type datamatrix²⁰ plus fiable.
- Intégrer les modifications législatives, mais également les directives ou projets édictés par la Conférence suisse des impôts (CSI), voire des instances internationales.

Il convient encore de relever que les possibilités d'alignement des technologies entre les cantons ne sont pas encore garanties. Des projets de standardisation et de mutualisation sont en cours au sein de la CSI et des plateformes communes ont été mises en place par l'Administration fédérale des contributions (AFC) pour la gestion des certificats de salaires. Les législations différentes et la taille des divers cantons amènent néanmoins encore, pour l'heure, des questions.

Après des jeunes publics, l'ACI poursuit son travail de sensibilisation en renforçant notamment sa présence sur les réseaux sociaux et en proposant des présentations dans les écoles du postobligatoire et d'autres établissements de formation. Le programme « Parlons cash ! » est toujours d'actualité.

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Aucune évolution particulière n'a eu lieu durant l'année 2022. La DGF précise que le remplacement du CRM permettra de bénéficier d'un nouvel outil avec des fonctionnalités supplémentaires.

Remarque

Si la COGES a bien pris note des projets de modifications du CRM du CAT qui sont nécessaires et prévus par l'EMPD susmentionné, il apparaît qu'aucun dispositif ne prévoit expressément en l'état un meilleur suivi des appels et la limitation des pertes d'appels au sein du CAT, problème récurrent relevé dans des observations et remarques par la COGES. Celle-ci suivra avec attention les futures étapes pour voir les améliorations qui seront apportées au volet téléphonie. Comme il ressortait déjà du rapport 2021 en p. 137, la COGES regrette toujours l'absence de toute transparence sur les statistiques de suivi des appels.

État au 31.12	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déclaration PP électronique	64,1%	66,9 %	69,4%	73,67%	76,23%	78,85%
Demandes traitées par le CAT	197'255	215'392	219'890	222'207	224'456	203'394
Nbre de contribuables taxé·e·s dans l'année	76,59%	75,85%	79,75%	86,02%	85,68%	81,98%

Le nombre de déclarations électroniques est toujours en augmentation.

¹⁹ Gestion de la relation client·e

²⁰ Le code Datamatrix est un type de code-barres permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.

Imposition à la dépense

Le nombre de contribuables imposé·e·s à la dépense est en diminution.

État au 1.1	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre de contribuables	1312	1260	1218	1189	1105	1054	963	892	837	774

Alors que le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait fait état de la légèreté de plusieurs cantons dans l'examen des critères de calcul de l'imposition à la dépense, notamment lors d'octroi de forfaits pour des administratrices et administrateurs de sociétés, l'ACI renvoie la COGES à la position du Conseil fédéral tel que développée dans la réponse à la motion de la conseillère nationale Céline Widmer²¹. L'Exécutif fédéral estime que « dans certaines circonstances, exercer un mandat d'administrateur est compatible avec une imposition d'après la dépense. Cela est notamment le cas si l'activité est exercée bénévolement ou si le contribuable ne reçoit qu'une compensation d'un montant adéquat pour les frais engagés. L'exercice d'un mandat d'administrateur n'est pas non plus incompatible avec une imposition d'après la dépense lorsque cette activité est exercée à l'étranger. » Dans l'édition de 24 heures du 25 août 2022, plusieurs expert·e·s s'expriment contre l'interprétation faite par l'AFC. La COGES n'est donc pas plus avancée que lors des exercices précédents pour attester du bon fonctionnement ou non de l'ACI sur ce plan.

Allègements fiscaux temporaires (article 91 de la loi sur les impôts directs cantonaux – LI)

Pas de modification de la procédure d'octroi des allègements, mais entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 de la Directive du 25 mai 2022. Au 31.12.2022, il y avait 49 allègements en cours dont 5 nouveaux durant l'exercice 2022. À fin 2013, le Canton comptait 273 allègements fiscaux temporaires.

2^e observation

Mécanisme de surveillance de l'imposition à la dépense et des exonérations temporaires

La Commission de gestion (COGES) se soucie, depuis plusieurs années, que les avantages fiscaux en vigueur dans le Canton de Vaud tant pour des personnes morales que physiques respectent les règles établies par le Conseil d'État. La demande qu'une surveillance soit effectuée a été tantôt refusée par le Conseil d'État au nom du secret fiscal, tantôt attribuée à la COGES qui ne peut accéder à ces informations. La Direction générale de la fiscalité (DGF) renvoie la COGES à la surveillance générale effectuée par l'Administration fédérale des contributions (AFC) dont une partie des contrôles sont délégués au Contrôle cantonal des finances (CCF). Or, les rapports réguliers du CCF ne stipulent pas expressément d'examen des exonérations temporaires ni de l'imposition à la dépense.

- *Le Conseil d'État est prié d'apporter au Grand Conseil la preuve que des contrôles réguliers sont effectués sous l'égide de l'AFC ou, à défaut, d'informer de développements pour assurer que les critères définis pour l'imposition à la dépense et les exonérations sont bel et bien respectés. Il est invité à compléter son dispositif avec une communication, au minimum à l'adresse des commissions de surveillance.*

Fixation du taux d'imposition

La sous-commission s'est intéressée au délai fixé aux communes pour déterminer leur taux d'imposition qui s'avère bien en amont de la fin de l'année et donc en décalage avec l'exercice budgétaire. Il ressort que le rétroplanning est assez long eu égard d'une part à la prise en compte du délai référendaire et d'autre part au fait que les déclarations d'impôt doivent pouvoir être adressées pour la fin de l'année déjà. Les contraintes sont donc à la fois légales, juridiques et techniques, et ne permettent pas une modification du calendrier.

²¹ Motion 20.3850 : Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur

Registre foncier (RF)

Registre foncier à Lausanne

La sous-commission a visité le Registre foncier de Lausanne sis à l'Avenue de Savoie 10, à Lausanne. Le bureau est composé d'une conservatrice, un conservateur adjoint, trois substitut·e·s, trois collaboratrices et collaborateurs spécialisés, six collaboratrices et collaborateurs et deux apprenti·e·s. Les bureaux sont à la fois bien situés et bien aménagés et n'amènent pas d'observation particulière.

Informatique

Tous les cantons recourent bien entendu à des solutions numériques pour le RF. Douze cantons travaillent avec des solutions mutualisées entre plusieurs cantons pour diminuer les coûts, mais des standards coexistent en parallèle. Le RF vaudois travaille sur le logiciel Capitastra. Une communauté d'utilisateurs a été fondée à l'échelle intercantonale ; les plus gros clients sont les cantons de Vaud et de Berne. La solution informatique a été développée par BEDAG. Lorsque des besoins apparaissent ou des propositions sont faites, plusieurs cantons peuvent adhérer au projet ou y souscrire par la suite. Pour les évolutions, le Canton privilégie donc cette alliance historique entre Berne et Vaud, mais doit parfois développer des solutions purement vaudoises, notamment en lien avec l'ACI, pour répondre à ses besoins.

Commissions d'estimation fiscale

La loi sur l'estimation fiscale des immeubles (LEFI) règle la fiscalité foncière et définit la composition et le fonctionnement des commissions d'estimations. Elles se composent d'un·e président·e, d'une collaboratrice ou d'un collaborateur du RF et d'un·e représentant·e de la commune du lieu de situation de l'immeuble. Le conservateur siège au sein des commissions d'estimation fiscale et le secrétariat est effectué par le RF. La décision se prend à trois, le législateur ayant voulu une appréciation tenant compte des points de vue différents amenés le plus souvent par les professionnel·le·s du bâtiment, les conservatrices et conservateurs et les connaisseuses et connaisseurs du lieu que sont les élu·e·s locaux.

Le fonctionnement de l'estimation est le même partout, mais les régions sont différentes avec des terrains d'autres valeurs. Il n'y a pas de valeur minimale ou maximale. Les personnes qui y siègent connaissent bien les régions et les prix du marché qui y sont pratiqués. La beauté de l'objet n'a bien entendu pas d'influence. Les commissions doivent analyser la valeur de l'objet, le prix du terrain et le rendement en cas de location. Les valeurs vénales et de rendement sont prises en considération, ce qui ne correspond pas à la valeur marchande. Dans tous les cas, l'estimation fiscale ne peut dépasser la valeur vénale de l'objet.

Si par le passé, ces estimations fiscales nécessitaient à chaque fois un déplacement, le développement de la documentation sur les immeubles permet le plus souvent de trancher sans se déplacer.

20'000 décisions sont rendues par an. Celles-ci peuvent concerner plusieurs immeubles de propriétaires différents ou appartenant au même propriétaire. L'estimation fiscale est déclenchée par une modification opérée sur l'immeuble : la vente (inscription au RF), des travaux après avis de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), une succession ou une donation. La base des informations est recueillie par un questionnaire envoyé à la ou au propriétaire et la documentation. Ce processus n'est pas encore automatisé. Les seuls cas non révisés sont donc dans les faits des cas de propriétaires âg·é·s, qui habitent leur propre bien et qui n'ont ni procédé à des ventes successives ni procédé à de gros travaux de transformation sur leur immeuble, se contentant, pendant de nombreuses années, d'en effectuer l'entretien afin, peut-être, de le transmettre à leur famille lors de leur succession. Dans les années 90, il y avait eu une volonté politique de refaire une estimation de tous les immeubles. Ce travail avait pris huit ans alors qu'il y avait 300'000 immeubles. Aujourd'hui, le travail serait encore plus conséquent avec 100'000 immeubles supplémentaires dans le canton.

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Le canton de Vaud fait partie du trio de tête des cantons de Suisse en termes de production agricole. Il fait aussi partie des cantons les plus actifs en matière de services vétérinaires, non seulement en raison de l'importance de l'élevage, mais aussi du fait du recours à l'expérimentation animale par les Hautes Écoles et leurs émanations.

Ressources humaines

690 personnes sont rattachées aux ressources humaines de la DGAV. Une particularité importante convient d'être relevée avec la présence de 463 employé·e·s qui collaborent sous la forme d'auxiliaires non-mensualisé·e·s. Ce type de contrat est notamment rendu nécessaire pour effectuer à la DAVI un volume important de contrôles décentralisés en simultané sur les journées privilégiées pour l'abattage et pour bénéficier de l'expertise de praticiennes et praticiens pour quantités de missions diverses.

Remarque

Une attention particulière doit être donnée à cette collaboration, car dans certains domaines, par exemple pour la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI), des difficultés à recruter du personnel ont été signalées à la sous-commission. L'indemnisation de ces activités peut être un enjeu important pour bénéficier du personnel compétent durant les prochaines années. La Direction générale est consciente de ces problèmes et a déjà sensibilisé le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) à cette problématique.

Finances

Les charges de la DGAV sont essentiellement composées du versement des paiements directs (plus de 80%), d'autres subventions (8%) et de charges de personnel modestes (6%). Les paiements directs sont pris en charge selon les cas à 100% ou 90% par la Confédération. Cette composition peu commune du budget d'un service s'explique par une forte délégation des activités à des tiers.

Partenaires

La DGAV et ses directions travaillent avec de nombreux prestataires externes issus des métiers de l'agriculture et de la viticulture dans le but d'être le plus proches des praticiennes et praticiens ainsi que des expert·e·s. Il peut s'agir d'associations professionnelles, d'exploitations agricoles, de centres spécialisés dans la vulgarisation agricole ou encore de centres d'appui à la formation. Pour préciser le mandat et ses modalités, la DGAV signe des conventions, aujourd'hui au nombre de 24. À l'exception d'une convention plus ancienne, tous ces accords ont été revus ou ont été signés entre 2018 et 2022 ce qui atteste d'un suivi régulier des prestations externalisées. La sous-commission a obtenu copie de ces documents et pourra s'y référer dans les examens ultérieurs de la gestion.

Sites

La DGAV est répartie sur plusieurs sites (état au 31 décembre 2022) :

- Marcelin qui réunit la direction générale, les formations agricoles et la DAGRI
- Grange-Verney à Moudon
- Saint-Sulpice et Lausanne pour la DAVI

Le projet IMAGO prévoit, tel que communiqué par le Conseil d'État en octobre 2010, de regrouper sur les sites de Grange-Verney et de Changins les activités sises aujourd'hui à Marcelin qui ne resterait qu'un site dédié à la formation postobligatoire (gymnase). L'enseignement et la recherche viticole seraient concentrés sur le site de Changins. Le site de Moudon concentre des synergies intéressantes entre secteurs primaire et secondaire qui ont plaidé pour ce choix. Des surfaces et locaux disponibles pourront être réaffectés et des terrains d'essai en suffisance sont à disposition dans le périmètre sélectionné.

Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DAGRI)

La sous-commission a effectué une visite en plein air du domaine de Marcelin. La DAGRI a adjudgé un projet d'expérimentation pour augmenter la biodiversité au sein des vergers répondant au nom de « BioDiVerger ». Deux spécialistes, passionnés par leur travail et inventifs dans leurs recherches, ont guidé la sous-commission autour de divers développements visant à réduire les intrants. La sous-commission a visité des projets de test d'arboriculture, de développements maraîchers (dont des tunnels maraîchers mobiles), des cultures avec alternance de passages d'air et de haies. Les exploitant·e·s se partagent un parc de machines commun et ont développé des appuis technologiques tels qu'un logiciel de gestion de microferme.

Au niveau des vignes, les vendanges sont manuelles sur un domaine pilote de Marcelin pour la formation des futures vigneronnes et vigneron et des cavistes. Des essais de biodynamie sont également effectués. Vingt-cinq cépages différents sont cultivés.

Vente directe et caves à Marcelin

Le Magaz' à vin est l'espace de dégustation-vente des vins et produits des Domaines de l'État de Vaud (Marcelin et Hospices Cantonaux d'Aigle et Villeneuve). En plus des vins, des produits saisonniers sont régulièrement mis en vente en fonction de leur disponibilité (pommes, petits fruits, confitures, jus de pommes, poires et raisin). Les caves sont situées en dessous du magasin. Les locaux ne correspondent pas au standard de fonctionnalités modernes, mais permettent néanmoins une mise en cave correcte. Toutefois, la toiture du bâtiment du pressoir qui souffre d'un déficit d'entretien est un problème saillant. Le magasin, tout comme le marché à la ferme attendant, en plus d'être fréquenté par les usagères et usagers du site, est connu des habitant·e·s de la région et des gens de passage à la belle saison. Ces bâtiments ne font pas partie du projet IMAGO.

3^e observation

Avancées et périmètre du projet IMAGO

La Commission de gestion (COGES) s'inquiète du calendrier du projet IMAGO. L'interpellation de Felix Stürner de 2016 « Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ? » a obtenu une réponse en 2020 qui évoquait une fin de chantier pour 2026. La COGES n'a pas obtenu de calendrier plus précis alors que trois années se sont écoulées depuis ces prévisions et que les sites de Moudon ont fait l'objet de précisions à mi-2022. En outre, le site de Marcelin intègre aujourd'hui plusieurs installations de production viticole et l'unique site de vente de la production viticole cantonale. Ces bâtiments ne faisant pas partie du périmètre d'IMAGO, leur futur n'est pas précisé par le projet, et ce alors qu'ils nécessitent des rénovations importantes pour rester fonctionnels.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier du projet IMAGO et sur les mesures envisagées concernant les bâtiments de Marcelin qui resteraient dédiés à la production et à la vente des produits viticoles du Canton.*

Plan climat dans le domaine d'action « agriculture »

Le Conseil d'État a prévu une déclinaison du Plan climat pour l'agriculture. Des actions prioritaires ont été définies et visent à favoriser la séquestration du carbone dans le sol, à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture, à améliorer la fertilité des sols, à effectuer un diagnostic climatique des exploitations agricoles, à adapter le plan d'affouragement dans le but de réduire les émissions des bovins ; à réduire la consommation d'énergies fossiles, à s'adapter aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, précipitations, etc.) et à effectuer un diagnostic climatique de la totalité des alpages vaudois d'ici 2026. La sous-commission suivra la mise en œuvre de ce plan.

Plan de relance de la viticulture vaudoise

La DGAV a communiqué en novembre 2022 un plan de relance de la viticulture vaudoise. Lancé conjointement avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), ce projet consiste à repositionner la production en favorisant l'innovation et la valorisation des terroirs, à réduire l'impact environnemental et à promouvoir les vins de manière centralisée.

Agrilogie

Cette structure regroupe les formations initiales, supérieures et continues en agriculture, viticulture, arboriculture, intendance, économie familiale et professions du cheval. 50% des usagères et usagers sont des personnes qui suivent une seconde formation. Cette division collabore de manière étroite avec d'autres instituts de formation et des partenaires externes. Le travail en réseau est amené à se développer et la collaboration intercantonale apparaît déjà bien établie, permettant à chaque établissement de se spécialiser sans se concurrencer. En cas de souci d'effectifs, des accords permettent des transferts d'élèves.

Pour les formations qui dépendent de la DGAV, au-delà des prestations usuelles, un développement est signalé sur trois plans :

- Les cours concernant l'application de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) ont un succès croissant. Ils sont destinés aux personnes n'étant pas de profession agricole et qui sont éligibles aux paiements directs moyennant cette formation. Beaucoup suivent dans les faits une formation selon l'article 32 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Il faut noter en parallèle que les critères pour bénéficier des paiements directs se sont nettement complexifiés ; ce ne sont pas moins de 600 critères qui sont intégrés dans les calculs.
- Le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale dispense les cours de gestionnaire en intendance qui sont très demandés notamment pour les personnes travaillant dans des foyers collectifs, par exemple les établissements médico-sociaux, et, dans une moindre mesure, dans les ménages privés. Le public-cible de cette formation est assez différent des autres filières d'Agrilogie et impose de bonnes capacités d'adaptation au personnel enseignant, qui trouve ses marques désormais. Des cours plus orientés « service » d'une durée d'un à deux jours facilitant la gestion de colocations sont aussi développés. Ce domaine d'activité voit apparaître aussi des jeunes présentant davantage de difficultés ; pour faire face à ce nouveau défi, une collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a été initiée.
- Face au changement climatique, de nouvelles formations voient le jour pour réorienter la production agricole et s'ajoutent au corpus existant. Agrilogie y est sensible et s'appuie sur l'expérimentation menée par des partenaires externes. À l'avenir, une tension entre les objectifs de production et la protection de l'environnement devra être gérée.

Direction des affaires vétérinaires et de l'inspection (DAVI)

La direction est en charge de trois missions principales que sont la sécurité alimentaire (p. ex., contrôle des viandes) ; le droit des animaux (p. ex., contrôle de la détention) ; la santé animale (p. ex. suivi des épizooties à éradiquer, combattre ou surveiller).

Les activités principales de cette direction sont les suivantes :

- Protection des animaux avec surveillance du bien-être des animaux de rente, contrôles des conditions de détention des animaux sauvages et de compagnie ainsi que demandes d'autorisations d'expériences sur animaux ;
- Inspection des établissements d'abattage, dont 26 sont en activité ;
- Contrôle des exploitations agricoles dans le cadre de la production primaire animale ;
- Examen des autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire avec 47 nouvelles autorisations pour un total de 386 ;
- Police des chiens ;
- Examen des importations des animaux ;
- Activité de laboratoire vétérinaire.

Organisation et infrastructures

Cette direction a déménagé à fin 2022 dans les bureaux sis sur la commune de Saint-Sulpice après avoir occupé des espaces de manière transitoire au Biopôle. Lors de la visite de la sous-commission sur le nouveau site de Saint-Sulpice, il a été relevé la présence du parking à proximité facilitant le déplacement sur le site, le volume conséquent à disposition qui pourrait accueillir de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs ou autres, ainsi que la fonctionnalité des espaces. Toutefois, la remarque suivante est formulée :

Remarque

Des travaux de mise à jour de la signalétique doivent encore être effectués. Des travaux de rafraîchissement et d'améliorations de l'éclairage devraient être entrepris. Plusieurs locaux n'ont pas encore leur affectation définitive du fait du récent déménagement et une collaboration entre la DGAV et la DGIP est attendue pour parachever ce transfert d'activités.

Au niveau des activités déployées par cette direction, il a été relevé que la réorganisation des divers services en DGAV avait pour but d'améliorer l'organisation administrative interne ; au cours de cette restructuration qui a mutualisé le support administratif au niveau de la direction générale, un déficit de soutien a été constaté à la DAVI ; ce problème a été corrigé en 2022 à satisfaction.

Sollicitations médiatiques

L'importance des activités est à mettre en évidence tout d'abord pour le vétérinaire cantonal qui a beaucoup de sollicitations médiatiques à gérer en plus de son travail quotidien pour des questions relatives à la santé animale et à la protection des animaux. Des faits divers parfois médiatiques nécessitent de faire preuve de pédagogie dans les explications. À terme, une meilleure prise en compte des besoins en matière de communication devrait être prévue.

Stratégie et modalités de contrôle

Des difficultés importantes sont rencontrées pour l'organisation du contrôle des travaux d'abattage qui sont effectués à la fois par du personnel interne et externe. En effet, une énorme activité est déployée le lundi en raison de l'abattage qui est principalement agendé ce jour de la semaine. Au vu des besoins difficiles à couvrir, une réflexion devrait être menée afin de rendre ce travail plus intéressant du point de vue organisationnel et financier. Ce problème étant transversal, il est posé dans une remarque en exergue ci-dessus au chapitre des ressources humaines de la DGAV.

Dans le domaine de contrôle des abattoirs, la stratégie adoptée met une priorité sur les contrôles non annoncés. Des dérogations sont faites à ce principe, particulièrement lorsque des personnes sont en cours de formation et pour les personnes qui pratiquent l'abattage non professionnel ; pour ces dernières, il convient en effet d'organiser une prise de rendez-vous, souvent sur des week-ends, pour pouvoir les rencontrer lors de leur activité occasionnelle. En cela, le Canton de Vaud a une pratique bien supérieure aux obligations légales, ce qui est à saluer.

Police des chiens

Durant l'année 2022, le nombre de chiens détenus dans le canton s'élève à 59'499 contre 54'639 en 2018. La police des chiens dépendant de directives cantonales, le volume lié aux différents contrôles de détention des animaux ou alors à l'examen de cas de morsures devient de plus en plus important. De manière générale, la détention des animaux de compagnie est en augmentation depuis le début de la pandémie de Covid-19. Le nombre de chiens a augmenté d'environ 10%, phénomène qui semble s'inverser avec la fin de la pandémie. Le développement d'internet et des réseaux sociaux a pour autre effet d'augmenter l'importation d'animaux, et particulièrement les importations illégales. Il conviendrait de sensibiliser la population vaudoise aux contraintes que peut engendrer la possession d'un animal domestique. Trop de personnes s'en séparent ou ne s'en occupent pas correctement. À nouveau, de telles campagnes de prévention nécessitent des moyens en matière de communication.

Institut Galli-Valerio

Durant l'année 2022, les principales analyses suivantes ont été effectuées :

- 9'824 échantillons dans le cadre du programme de surveillance nationale pour la diarrhée virale bovine ;
- 4'826 analyses en lien avec les mesures cantonales de lutte contre la diarrhée virale bovine ;
- Participation à la campagne RiBeS (*Rindvieh-Beprobung im Schlachthof*) avec l'analyse de 2'797 échantillons ;
- 1'580 moutons et chèvres ont été testés dans le cadre du monitoring national concernant la brucellose ;
- 3'088 analyses diverses liées à la protection des consommatrices et consommateurs.

Le laboratoire a développé des collaborations intercantionales, notamment entre les laboratoires cantonaux qui se sont progressivement spécialisés et sont complémentaires. Un accord intercantonal scellé en 2010 déjà permet l'échange de prestations sur des volumes similaires.

En matière de lutte contre les épizooties et leur détection en particulier, le Canton a la capacité de gérer un à deux foyers. Dès l'apparition de trois foyers d'épizooties, une mutualisation des forces est nécessaire à l'échelle de la Confédération, selon des directives existantes. Dans le cas où une épizootie devait se développer de manière massive, des questions de ressources se poseraient. L'institut devrait dans tous les cas rapidement suspendre certaines de ses activités, faute de place et de collaboratrices et collaborateurs en suffisance face à une telle éventualité. Il faut relever que le volume de stockage de l'institut est en l'état limité.

Lors de la visite de la sous-commission, les locaux situés aux étages ont été estimés corrects pour l'exercice de l'activité de l'institut. À la suite de contrôles fédéraux, une climatisation a dû être installée pour maintenir, dans certaines salles, une température constante et adaptée aux tests qui s'y effectuent. Si la situation est régularisée au moment de la visite, la remarque suivante est formulée :

Remarque

Des contrôles fédéraux réguliers sont effectués afin d'être au bénéfice des autorisations de pratique nécessaire à l'institut. À l'issue de ces derniers, des adaptations ou travaux sont parfois nécessaires pour obtenir le droit de pratiquer. Aussi, il conviendrait d'anticiper les travaux à entreprendre afin de respecter les dispositions légales, toute autre norme existante ou les conditions optimales pour l'activité de laboratoire et de ne pas attendre que des contrôles soient effectués et devoir se mettre en conformité sous la pression du temps.

Par contre, l'état du sous-sol a été jugé insatisfaisant avec des problèmes d'humidité conséquente. De plus, la proximité à l'arrière du laboratoire d'un bâtiment propriété du Canton de Vaud non utilisé et présentant un important déficit d'entretien a été signalée lors de la visite de la sous-commission. Or, l'État se doit d'avoir une gestion de son immobilier exemplaire et ne peut laisser des bâtiments à l'abandon.

4^e observation

Infrastructures du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio

Des analyses de l'état du sous-sol du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio devraient être entreprises afin de l'assainir. De plus, une étude devrait être effectuée pour connaître les possibilités d'utilisation du bâtiment voisin, que ce soit pour augmenter les surfaces à disposition de l'institut ou pour d'autres besoins des services cantonaux.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses projets pour assainir le sous-sol du bâtiment de l'Institut Galli-Valerio et réaffecter le bâtiment attenant.*

Notons encore que face à la pénurie éventuelle d'électricité évoquée pour cet hiver, le laboratoire s'est doté d'une génératrice de secours afin de pouvoir assurer la continuité de ses activités, quelles que soient les circonstances.

Cour des comptes (CC)

Organisation

La composition de la Cour des comptes n'a pas changé depuis le dernier exercice. Elle compte toujours 11 ETP dont trois magistrat·e·s ainsi que huit chef·fe·s de mandat d'audit qui représentent 6,8 ETP. La CC paramètre, dans les faits, ses activités en fonction des ressources qui sont à disposition.

Rapports 2022

La CC a publié cinq rapports thématiques et un rapport de suivi au cours de l'année 2022²².

Communication

Afin de mieux faire connaître son travail, la CC publie en plus de son rapport exhaustif une synthèse de l'audit et une capsule vidéo.

Formation

En 2022, une formation continue d'équipe a à nouveau été organisée à distance avec une fondation canadienne spécialisée sur l'audit pour la rédaction des rapports. Cela correspond à la volonté de la Cour actuelle de favoriser un travail d'équipe. En outre, chaque collaboratrice et chaque collaborateur dispose de trois jours de formation continue par année qui font partie des objectifs annuels à réaliser. Ce besoin accru en formation s'explique par l'inexistence de formation de base pour l'audit de performance qui est la spécialité de la Cour des comptes vaudoise.

Coordination

La CC annonce au Conseil d'État, aux commissions de surveillance et au Bureau du Grand Conseil son programme de travail puis son lancement d'audit. Deux séances par année sont organisées avec le CCF pour échanger. Avant un lancement d'audit, un contact préalable est pris avec le CCF. La CC prévoit également une rencontre en plénière avec les commissions de gestion et des finances.

Accès informatiques

La CC dispose toujours d'un accès à SIEL élargi pour les magistrat·e·s et, désormais, d'un accès à SAP à la suite notamment de la demande réitérée de la CC et à une observation de la COGES l'année dernière (voir rapport COGES – année 2021, p.147), mais aussi de la parution d'un article de 24 heures à ce sujet qui mentionnait que la CC n'avait pas accès aux comptes. Une rencontre entre la CC et le SAGEFI a permis de désigner deux personnes en lien avec SAP : une cheffe de mandat d'audit et une personne qui la seconde. Elles ont bénéficié d'une formation au SAGEFI qui a duré jusqu'en novembre 2022. La CC devra donc appréhender ce nouvel outil au cours de l'exercice 2023.

La COGES salue cette évolution qui améliore l'indépendance de la CC voulue par le législateur

Signalements

La CC a reçu 25 signalements en 2022 ; ce nombre est en augmentation. Ils arrivent pour l'essentiel directement sur son adresse courriel ; certains peuvent arriver par l'entremise du CDF lorsqu'un dossier vaudois est concerné. Il n'y a, pour l'heure, pas d'outil particulier pour la gestion de ces demandes. La Cour des comptes de Genève ou le CDF ont mis des moyens supplémentaires pour le traitement des signalements et disposent également d'une boîte électronique qui permet des signalements anonymes et des échanges avec la lanceuse ou le lanceur d'alerte. Tant que le volume n'augmente pas, le dispositif actuel est suffisant. Les signalements sont tous examinés en collège des magistrat·e·s. La CC peut transmettre des signalements au CCF si besoin. Si cela ne génère pas de rapport d'audit, une note est insérée dans le rapport annuel. La CC remarque que la publication des rapports suscite souvent des signalements sur d'autres sujets. La qualité des signalements reste très diverse : des demandes sont pertinentes, d'autres moins, parfois suscitées par une décision judiciaire décevante ou des motivations quérulentes.

²² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/cour-des-comptes#c2020961>

Modification du règlement

La loi sur la Cour des comptes (LCComptes) a été modifiée dans le cadre de l'EMPL/EMPD du budget 2021. Cette modification qui portait sur l'annualisation de la publication de l'inventaire des recommandations non traitées a été suscitée par les expériences de la CC et mise en œuvre par la Chancellerie. L'information de ce changement a été effectuée par la publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) sans autre forme. Le règlement de la CC a été modifié un peu plus tardivement en conséquence en 2022, après préavis positif du Conseil d'État.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DFA compte 6 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts - pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	-	03.11.2010
15_INI_016	Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes	08.12.2015	08.12.2016
17_INT_052	Interpellation Laurence Cretegy - Échange automatique de renseignements, quelles conséquences pour le canton de Vaud ?	07.11.2017	07.02.2018
16_POS_209	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Un label Vaudois : une valeur ajoutée à la production agricole de notre Canton	19.12.2017	19.12.2018
22_INT_114	Interpellation Céline Misiego au nom EP - PricewaterhouseCoopers une multinationale qui interroge	20.09.2022	19.12.2022
21_POS_18	Postulat Pierre Fonjallaz et consorts - Vers une viticulture durable en développant les cépages résistants.	21.12.2021	21.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et de l'agriculture pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SPORT (DITS)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour l'exercice 2022 était composée de Mesdames Circé Barbezat-Fuchs et Céline Misiego.

En 2022, à la suite des élections cantonales, une nouvelle répartition des départements a eu lieu. Dès lors, l'ancien Département des institutions et du territoire (DIT) est devenu le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS). Ce département est également devenu le département de la Présidence du Conseil d'État depuis le 1^{er} juillet 2022. Ainsi, la Chancellerie et l'Office des affaires extérieures (OAE) y sont rattachés. La surveillance de ces deux entités est de la compétence de la présidence de la COGES.

Introduction

Le DITS est le garant des droits politiques, ainsi que des relations de l'État de Vaud avec les autres institutions que sont les communes, les préfet·e·s, les Églises et les communautés religieuses. Il participe à la conduite stratégique, de coordination, d'information et d'appui logistique en matière de politique extérieure et assure, par ailleurs, un développement harmonieux des activités humaines par une gestion respectueuse du territoire. Il met également en œuvre la politique du sport, ainsi que la politique climatique à l'échelle du territoire du canton.

Le DITS est composé des entités suivantes visitées par la sous-commission :

- Secrétariat général (SG-DITS)
 - Bureau de la durabilité (BuD)
 - Unité du Plan climat (UPCL)
 - Office des affaires extérieures (OAE)
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Secrétariat général (SG-DITS)

Les différents changements au sein du DITS liés à la nouvelle répartition des départements ont eu plusieurs impacts sur le Secrétariat général. En effet, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) et le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ont quitté ce département à la suite du remaniement, alors que le SEPS a, quant à lui, rejoint le DITS. Or, le SEPS ne possède pas de service de ressources humaines (RH) et n'a pas de juriste, c'est donc le personnel du SG-DITS qui s'en charge. Outre ces nouvelles tâches, le SG-DITS est devenu celui de la Présidence du Conseil d'État. Ceci a eu divers impacts sur l'organisation du secrétariat général, mais également en termes de RH, car les postes rattachés à la présidence, notamment les archives du Conseil d'État, sont dorénavant rattachés au DITS.

Au niveau du secrétariat général en lui-même, quelques points importants sont à relater :

- La stratégie d'économie d'énergie : les vannes des radiateurs ont été bloquées à 3 et les radiateurs sont éteints le week-end. Or, le SG-DITS se trouve dans un bâtiment mal isolé (Place du Château 1, à Lausanne) et il y a donc une certaine résilience de la part du personnel.
- La généralisation du télétravail : les mesures Covid-19 ont permis de démontrer que le télétravail était réalisable et efficace. Il peut être effectué jusqu'à 50% du temps de travail d'un·e employé·e. Il y a la liberté des jours ou demi-jours réalisés à la maison, mais la hiérarchie et les collègues doivent être tenu·e·s au courant. Un agenda a aussi été mis en place avec les séances en présentiel. À l'heure actuelle, le taux de 50% de télétravail n'est pas atteint par les employé·e·s, car trop de séances en présentiel ont lieu, mais beaucoup frisent ce pourcentage.

Outre ces points relatifs au fonctionnement du SG-DITS, les enjeux et dossiers d'envergure que pointe le SG-DITS pour l'année 2022, mais également pour la nouvelle législature sont :

- L'Agenda 2030 : il s'agit du défi de la nouvelle législature, car l'exemplarité de l'État dans l'application de cet agenda est un point central et demande plusieurs adaptations ;
- La fusion du BuD et de l'UPCL : c'est une mesure phare du nouveau programme de législature. Les démarches participatives (questionnaire et entretiens) de l'ensemble du personnel ont débuté. Cependant, une interrogation demeure, soit l'impact qu'aura le changement de département sur cette nouvelle entité ;
- Au BuD et à l'UPCL, l'initiative « Pour la protection du climat », dont la votation populaire est prévue au printemps 2023, est un enjeu important ; de même que les mesures du Plan climat deuxième génération et l'adoption de la loi-cadre sur la durabilité ;
- La décentralisation des services de l'État pour répondre à des demandes émanant notamment du Grand Conseil.
- Au SEPS, plusieurs enjeux sont à noter tels que la construction d'infrastructures sportives, l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse » et l'attractivité des associations et des grandes manifestations sportives du canton ;
- À la DGAIC, les principaux dossiers sont la révision de la loi sur les communes (LC), l'initiative « SOS Communes », la mise en place du Modèle comptable harmonisé (MCH2) par les communes et la fusion des communes. Enfin, la reconnaissance des communautés religieuses, notamment la communauté musulmane, est également un important dossier de cette nouvelle législature ;
- À la DGTL, plusieurs projets sont en cours tels que le suivi du Plan directeur cantonal (PDCn), la stratégie cantonale d'assolement, la problématique des agglomérations ainsi que la partie construction de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le suivi de la révision des Plans généraux d'affectation (PGA) des différentes communes vaudoises et enfin le dossier de la politique du logement avec notamment l'augmentation du plafond du fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption au sens de la LPPPL.

Bureau de la durabilité (BuD)

Une partie conséquente du travail de cette entité est dédiée à la collaboration avec les communes, notamment à travers la formation s'articulant autour d'un cours de base ainsi que de modules spécifiques. La stratégie du BuD est d'aller là où les services montrent une envie de collaborer, la philosophie de ce Bureau étant la confiance plutôt que l'obligation. Ce sont donc les services qui font appel au BuD pour demander de l'aide, notamment pour les accompagner afin d'inclure la durabilité dans leur fonctionnement et leurs travaux.

Formation

Le BuD a également une mission de formation et met donc à disposition plusieurs formations à destination de diverses entités.

Pour le personnel de l'État, le BuD a lancé des Défis durabilité. Un premier défi, en 2021, sur le thème du numérique responsable invitait les collaboratrices et collaborateurs à réfléchir aux impacts du numérique et offrait des clés pour adopter des pratiques durables. Plus de 1200 personnes ont participé à ce défi, ce qui a été jugé comme positif par le BuD. En 2022, un second défi a porté sur l'alimentation durable et a été ouvert non seulement aux collaboratrices et collaborateurs de l'État de Vaud, mais également aux communes vaudoises. Plus de 1000 personnes ont participé à ce défi, ce qui a aussi été estimé comme très positif par le BuD.

Le BuD dispense également une formation pour le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD).

Enfin, il forme également les communes sous la forme d'un cours de base ainsi que de modules spécifiques.

Représentant·e·s pour la durabilité

En juin 2018, le Conseil d'État a créé le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), formé d'un·e représentant·e par département, et un Réseau pour la durabilité (ReD), composé d'un·e membre par service de l'État. À ce jour, une grande partie des services ont désigné leurs représentant·e·s pour la durabilité. Toutefois, le 100% n'est toujours pas atteint. Ces personnes suivent une formation. Cette fonction représente donc un supplément de tâches en sus de leur cahier des charges, mais aucune décharge ou compensation n'est prévue.

Unité du Plan climat (UPCL)

Cette unité a été créée en 2020. Elle a pour mission d'accompagner le Conseil d'État dans la conception et la mise en œuvre de la politique climatique cantonale ainsi que le renforcement du Plan climat. Sa philosophie est de disséminer les connaissances dans les différents services et d'y créer des capacités. Sa stratégie de départ était d'aller dans les services où il y avait de la demande. Elle a pu remarquer un effet boule de neige qui s'est propagé dans les autres services. Cette entité sollicite désormais davantage les services, dans le respect des départements, car ce sont ceux-ci qui disposent des moyens de coordination. Il apparaît donc clairement que le succès du Plan climat est intimement lié à la bonne volonté et l'implication des chef·fe·s de service.

Cette entité est en plein renforcement par l'augmentation de ses ETP. Cependant, des postes avec des missions obligatoires sont pourtant actuellement occupés par des personnes avec des contrats à durée déterminée (CDD). Il y a donc une inquiétude légitime sur l'avenir de ses missions et la manière dont elles pourront être menées à bien lorsque ces contrats seront arrivés à leur terme.

L'UPCL, actuellement rattachée au SG-DITS, fera prochainement l'objet d'une fusion avec le BuD. Cela simplifiera la coordination et la communication. Il s'agira pour cette nouvelle unité de réorienter toutes les politiques publiques afin d'intégrer le climat et la durabilité. La sous-commission sera particulièrement attentive aux dossiers liés à la thématique de la fusion.

1^{re} observation

Pérennisation des postes pour répondre aux missions du Plan climat

L'Unité du Plan climat (UPCL) remplit des missions du Plan climat confiées par le Grand Conseil. Toutefois, les postes liés à ces missions sont actuellement occupés par des personnes avec des contrats à durée déterminée (CDD). Il y a donc une inquiétude sur la manière dont ces missions pourront être remplies sur le long terme.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les ressources humaines nécessaires, sur le long terme, pour mener à bien les missions liées au Plan climat.*

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La DGAIC, depuis le 1^{er} mai 2020, s'occupe du volet juridique et législatif de l'État ainsi que des affaires communales. Elle fait également le lien institutionnel avec les communes, les préfet·e·s, le Tribunal cantonal (TC), le Ministère public (MP), les notaires, les Églises et les communautés religieuses.

Hormis les préfectures et ses services généraux, elle est composée de cinq directions : la Direction du recouvrement (DR), la Direction des affaires juridiques (DAJ), la Direction des affaires communales et des droits politiques (DACDP), la Direction des finances communales (DFC) et la Direction des affaires religieuses (DAR).

Lors du changement de secrétaire général du DITS, il a fallu s'adapter à de nouvelles méthodes de travail et il y a eu beaucoup de restructurations, mais depuis la structure est stabilisée et fonctionne bien. Cela a permis aussi de redéfinir le rôle de la DGAIC. En effet, auparavant, elle tenait surtout le rôle d'expert dans le domaine juridique entre autres, tant pour le Conseil d'État que les communes, alors que maintenant elle s'occupe de dossiers de politiques publiques, ce qui a clairement changé le mode de fonctionnement.

Personnel

La DGAIC compte 125 employé·e·s (116 ETP), sans compter les 14 apprenti·e·s ainsi que les assesseuses et assesseurs. La répartition femme/homme est la suivante :

- Cadres de direction : 35% de femmes et 65% d'hommes ;
- Cadres au sens large (responsabilité managériale) : 60% de femmes et 40 % d'hommes ;
- Au total, toutes fonctions confondues : 71% de femmes et 29% d'hommes.

En matière de formation continue, depuis le 1^{er} mai 2020, 126 formations ont été suivies par l'ensemble du personnel, dont 77 suivies par les non-cadres et 49 suivies par les cadres. Pour ces dernières, il s'est agi de cours obligatoires en droit du bail pour les 13 préfet·e·s, des cours « Objectifs cadres » pour les 10 chef·fe·s de bureau de préfectures et pour la nouvelle directrice des finances communales, diverses formations d'encadrement des apprenti·e·s pour les chef·fe·s de bureau, de la formation sur les poursuites pour la directrice du recouvrement, ainsi que de formations de formateurs pour le directeur des affaires communales.

Quant aux entretiens annuels, en juin 2022, la DGAIC a fixé à ses cadres un délai au 30 juin 2023 pour que tous les entretiens annuels 2022 – 2023 soient effectués. Lors de la visite de la sous-commission, 52 entretiens avaient été effectués sur les 111 qui doivent être réalisés par les cadres de la DGAIC (les préfet·e·s et le directeur général ne sont pas compris dans les 125 collaboratrices et collaborateurs, l'autorité d'engagement étant hors DGAIC).

Concernant les économies d'énergie, le personnel se plaint fréquemment du froid ; en effet, le bâtiment (Place du Château 1, à Lausanne) est mal isolé, surtout les fenêtres. En outre, la coupure de l'eau chaude pose problème pour l'hygiène, notamment dans la cuisine du personnel.

Quant au bilan des mesures Covid-19, durant la pandémie, la DGAIC a directement été impliquée, mais mise à part quelques soucis informatiques (notamment le manque d'ordinateurs portables), réglés rapidement, cela s'est bien passé. L'équipe a souhaité revenir rapidement sur site, car elle avait besoin de synergies et d'interactions sociales. Le bilan est plutôt positif, notamment dans le domaine du télétravail dont la demande a augmenté depuis lors. A l'heure actuelle, 43 personnes ont demandé à effectuer du télétravail, ce qui représente 35% de la population du service.

Nombre d'objets parlementaires

Tenir les délais de traitement des objets parlementaires est une mission compliquée, voire impossible. Ceci est dû, notamment, au fait que la DGAIC regroupe les objets parlementaires traitant d'un sujet précis afin de réaliser un projet de décret ou de loi, ce qui prend du temps. La réponse à l'objet parlementaire est donc très fréquemment hors délai. Malgré le nombre élevé d'objets, la DGAIC prétend ne pas être surchargée.

Loi sur les communes (LC)

Le but est de travailler sur le rôle de l'État, le fonctionnement des communes, mais aussi des associations de communes et de répondre à la question suivante : « qu'est-ce qu'une commune en 2030 ? ». Afin de répondre à cette question, dès le printemps 2022, quatre groupes de travail ont été mis en place, soit État-Communes ; Conseil communal – Municipalité ; Gestion des finances communales ; Intercommunalité. Le premier comité de pilotage a eu lieu au mois de décembre afin de définir l'orientation politique souhaitée pour la suite.

Direction du recouvrement (DR)

Cette direction s'est développée au fil du temps, notamment par l'augmentation des octrois. Cependant, dans ce domaine, l'automatisation de certaines actions a permis de réduire la voilure et ainsi a offert un gain d'activités et de temps du personnel.

Le nouveau projet informatique permettant d'intégrer l'outil utilisé au Système d'information financier de l'État (SIF) a pris du retard, notamment dans la phase de programmation (conciliation des différents programmes comptables de l'État). Initialement prévue pour août 2022, la mise en œuvre se fera, vraisemblablement, au printemps 2023.

Direction des finances communales (DFC)

La DFC porte deux projets d'envergure. D'une part, l'implémentation de MCH2 dans les communes. Bien que le calendrier initial prévoyait une mise en place en 2023 dans une trentaine de communes pilotes, il faudra plutôt attendre 2024. Le grand travail de la DFC, au-delà de l'aide technique donnée à l'Union des communes vaudoises (UCV), est un travail de conviction auprès des communes.

D'autre part, l'initiative SOS Communes et le changement du système péréquatif. L'État souhaitant un contre-projet, le délai serait allongé à septembre 2023. Une consultation publique aurait lieu en avril 2023 et la DGAIC disposerait de l'été pour consolider le contre-projet afin de le présenter en septembre 2023 en commission du Grand Conseil.

Direction des affaires communales et droits politiques (DACDP)

Dans le domaine des affaires communales, la DACDP poursuit son rôle d'appui aux communes. Elle souhaite être au service des communes et non être un organe de contrôle. Elle a mis en place un programme de formation « Au top pour ma commune » offrant aux communes des journées d'accueil à Lausanne, des soirées d'information dans les districts et des formations continues pour les nouvelles et nouveaux élu·e·s dans les municipalités. Le premier constat est positif, bien qu'il y ait une différence entre les districts. Cependant, la DACDP continuera dans cette voie et développera la communication et les outils dans ce domaine, notamment la mise à jour régulière d'aide-mémoires destinés aux municipalités. L'objectif est de réduire, entre autres, le renouvellement toujours plus important des membres au sein des municipalités en cours de législature.

Enfin, l'onglet du site internet de l'État dédié aux affaires communales est très utilisé, cela se ressent par le nombre de « clics ». Il est bien développé et, selon les dires de plusieurs communes, il répond à leurs besoins et questionnements.

En matière de droits politiques, le personnel est notamment occupé dans la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) surtout concernant le domaine du bulletin unique pour l'élection au Conseil des États prévue en automne 2023. À cet égard, la DACDP doit fournir un gros travail auprès des communes pour qu'elles s'équipent de scanners permettant de lire lesdits bulletins.

Direction des affaires religieuses (DAR)

Cette direction a pris de l'ampleur ces derniers temps, il a donc fallu renforcer le personnel, tant au sein de la DGAIC que dans l'équipe de la Cathédrale de Lausanne.

Le dossier de la reconnaissance des communautés religieuses est le principal dossier de la DAR. La procédure pour les catholiques chrétien·ne·s et les anglican·ne·s (Église anglicane et catholique chrétienne – FACCV) devrait aboutir dans le courant de l'année 2023. Les procédures pour les évangéliques (Fédération évangélique vaudoise – FEV) et les musulman·e·s (Union vaudoise des associations musulmanes – UVAM) devraient aboutir en 2024.

Direction des affaires juridiques (DAJ)

Il s'agit d'une direction très stable en termes de personnel ; en effet, le renouvellement des effectifs est proche de zéro. Cette direction s'occupe de l'ensemble des questions juridiques et judiciaires notamment dans les dossiers de conflit avec l'État ou encore des dossiers d'ordre légistique.

Affaires préfectorales et services généraux

Visite de la préfecture du Jura-Nord vaudois

Cette préfecture a comme particularité d'être dirigée par deux préfets. La décision d'en avoir deux réside notamment dans la grandeur du district comportant 73 communes et plus de 90'000 habitant·e·s. Ainsi, la visite des communes représente un intense travail. Le personnel, hormis les deux préfets, compte quatre personnes et une apprentie. Il est à noter que le responsable du personnel vient d'entrer en fonction et que, suite à la prise de retraite de l'un des préfets, un nouveau préfet a pris ses fonctions en janvier 2023.

La préfecture est située à Yverdon-les-Bains, mais une antenne à la Vallée de Joux est ouverte deux jours par semaine. Elle permet d'avoir un guichet, mais aussi des audiences concernant la Vallée de Joux (le préfet se déplace sur rendez-vous).

Il est à noter que l'avenir de cette antenne est souvent remis en question par l'État. La préfecture se bat afin qu'elle soit conservée. En effet, elle ne veut pas qu'elle subisse le même sort que l'office des impôts de la Vallée de Joux qui a été supprimé. Cette décision a entraîné et entraîne encore le mécontentement de la population combière (voir rapport du DFA en p. 72).

2^e observation

Importance du maintien des antennes décentralisées dans le canton

Lors de l'entrevue avec le corps préfectoral du Jura-Nord vaudois, l'importance de l'antenne de la Vallée de Joux et le rôle qu'elle joue auprès des administré·e·s a été démontrée. Depuis la fermeture de l'office des impôts de la Vallée de Joux, le maintien de l'antenne de la préfecture, souvent remis en question par les services étatiques, est pourtant primordial pour une partie de la population qui ne peut se déplacer à Yverdon-les-Bains avec aisance. Cette inquiétude se retrouve dans d'autres régions périphériques, pour d'autres entités étatiques.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la pérennisation des antennes décentralisées dans le canton.*

Missions

La préfecture du Jura-Nord vaudois reçoit environ 250 requêtes et prononce environ 8'000 ordonnances pénales, principalement dans le domaine de la vente en détail de tabac, les permis de pêche, les permis de chasse ou encore les cartons de lotos.

Elle tient aussi le rôle de « guichet d'orientation », rôle qui n'est pas initialement compris dans les charges des préfectures. Cependant, par un caractère peut-être plus « conciliant », connaissant mieux la réalité du terrain que les services étatiques, la préfecture réalise un travail de vulgarisation des politiques publiques tant auprès des citoyennes et citoyens qu'auprès des autorités communales.

La préfecture est très à l'écoute des communes, surtout en période de conseils généraux et communaux. La préfecture visite chaque commune une fois par année pour faire le point sur les relations au sein de la Municipalité (parfois, présence à une séance de municipalité pour régler un conflit), la relation entre la Municipalité et le Conseil général ou le Conseil communal, mais également la relation entre les autorités et les citoyennes et citoyens. En outre, la préfecture visite une fois par année les boursières et boursiers communaux et deux fois par année l'ensemble des syndicatures.

Au-delà de ces visites aux communes, la préfecture visite les alpages durant la période estivale et réalise plusieurs autres visites officielles, mais aussi un grand nombre de tâches de délégation. En outre, une fois par mois, une visite d'une préfecture d'un district par l'ensemble du corps préfectoral est organisée. Cela permet d'échanger, d'avoir une homogénéité des pratiques et une bonne cohésion.

3^e observation
Rôle de guichet d'orientation des préfectures

Le corps préfectoral, proche du terrain et des administré·e·s, tient le rôle de guichet d'orientation, rôle qui n'est pas, de base, dans les charges de cette fonction. La préfecture tient, de fait, un rôle de vulgarisateur auprès de la population et des politiques dans les communes.

- Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision du rôle de guichet d'orientation que tiennent les préfectures ainsi que sur la plus-value qu'elles amènent à l'État.*

Bilan des mesures Covid-19

Les mesures demandées et appliquées par la préfecture ont été prises positivement ; l'équipe a conservé sa cohésion et est restée en permanence en contact. Depuis la reprise, deux personnes ont souhaité continuer à faire du télétravail.

Au-delà des mesures Covid-19, un point positif est à noter. En effet, depuis la pandémie, le rôle de magistrat·e·de proximité a été renforcé et s'avère vraiment apprécié par les citoyennes et citoyens ainsi que les autorités communales. Ces dernières comprennent mieux leur rôle de transmetteur auprès de l'État, ce qui s'avère bénéfique notamment dans le contexte de la crise énergétique.

Crise énergétique

La préfecture soutient les communes dans la mise en place des points de rencontre d'urgence, dans le plan de continuité. La plupart des communes ont déjà réalisé des mesures surtout au niveau des stations d'épuration (STEP), du réseau d'eau et de l'éclairage public. Certaines communes sont proactives et lors de la dernière assemblée des syndic·que·s, une discussion générale a eu lieu sur la crise énergétique et des projets et réflexions intéressantes en sont sortie. Dans ce dossier, le rôle de médiateurs des préfets est primordial, car les communes sont plongées dans la réalisation de leur plan d'affectation communal et ont ressenti cette demande de l'État comme un point de crispation supplémentaire envers les services étatiques.

Dénonciation scolaire

La préfecture joue le rôle de médiation entre les doyennes et doyens et les parents. Un entretien est proposé aux parents afin de comprendre et calmer la situation. Lorsque le préfet voit que la situation dépasse ses compétences, il demande l'intervention de l'assistance sociale. Par ces actions, les préfets essaient de prévenir le décrochage scolaire. Un constat sur les absences répétées à l'école est posé : les enfants sont issu·e·s de familles dysfonctionnelles, allophones ou monoparentales, principalement.

Élections complémentaires

Le nombre d'élections complémentaires au sein des municipalités du district est une préoccupation pour la préfecture. En effet, depuis 2021, 40 élections complémentaires ont eu lieu dont 3 en une semaine. Pour la préfecture, ces démissions sont dues, entre autres, à l'effet « d'après Covid-19 » et à une méconnaissance de la charge municipale. En outre, les demandes administratives de l'État ont atteint un seuil critique pour les communes de 500 à 1000 habitant·e·s.

Enfin, pour la préfecture, la fusion des communes est une solution à ce problème et c'est pourquoi elle est proactive dans ce dossier en organisant, notamment, des soirées de discussion autour du sujet.

Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

Plusieurs projets d'envergure sont en cours. Ainsi, la LATC va être révisée dans une optique de simplification. Le projet a été mis en consultation en 2023 auprès des communes.

La DGTL va également effectuer un bilan de la LPPPL. Un mandat a été donné à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ; le retour est attendu pour le premier trimestre 2023. L'exemple récent de la commune de Prilly montre une nécessité de clarification dans la législation concernant l'exercice du droit de préemption par les communes. La création d'un fonds cantonal pour le droit de préemption est également prévue. Lors de la visite de la sous-commission, le décret était en phase de finalisation. Il est prévu de créer une possibilité pour le Conseil d'État de préempter sans passer par le Grand Conseil.

Locaux

La DGTL a adopté un mode de fonctionnement innovant pour l'aménagement de ses locaux. En effet, depuis 2018, il n'y a plus de places de travail attribuées (hormis de rares exceptions) pour un total de 80 collaboratrices et collaborateurs. Les locaux ont été adaptés pour ce mode de travail, et il y a désormais différents types d'espaces qui permettent aux employé·e·s de choisir leur poste de travail en fonction de l'activité du jour. Cette méthode est globalement très appréciée par le personnel. Le télétravail ainsi que cette nouvelle organisation ont permis une économie de 15% de l'espace.

Direction des autorisations de construire (DAC)

L'optique est une dématérialisation des permis de construire et la suppression des envois de dossiers papier, mais il manque à ce jour un système informatique dédié.

Plan d'affectation (PA) Isenau

La commune doit clarifier sa position, à savoir si elle veut faire un PA ou pas. Pour l'instant, il n'y a pas de PA en cours. S'agissant de la question des bas marais, deux solutions s'offrent, soit un plan de classement, soit un plan d'affectation cantonal. C'est à la commune de savoir si elle veut développer Isenau ou pas, mais pour l'instant il n'y a eu aucune décision de sa part.

Ministère public (MP)

La sous-commission a décidé, pour ce dernier exercice avant la reprise par le Conseil de la magistrature (CM), de visiter le Ministère public de l'arrondissement (MPa) de Lausanne.

Ministère public de l'arrondissement (MPa) de Lausanne

Le personnel de ce ministère se monte à 52 ETP répartis entre 13 greffes ou cellules d'instruction qui ont chacun et chacune un·e procureur·e, une greffière ou un greffier et un·e gestionnaire de dossiers.

Il est à noter que ce MPa comporte une particularité : un des greffes est dirigé par un binôme de procureur·e·s depuis août 2020. Une convention entre les deux parties a été signée afin de clarifier la répartition des dossiers et les conditions de départ (si l'un·e part, l'autre accepte d'augmenter son taux d'occupation). Cette collaboration est jugée efficace, ce qui relativise les conclusions du dernier rapport sur le MP²³.

²³ Rapport du Procureur général sur l'activité du MP pour l'année 2021, p. 5 et (RC-22_RAP_29) Rapport de la COGES sur le Rapport du Procureur général sur l'activité du MP pour l'année 2021, p. 2.

Cellule STRADA

La cellule STRADA est composée de 19,7 ETP. Elle s'occupe des stupéfiants, des vols (sauf les vols simples) et du brigandage. La chancellerie et la réception de cette cellule du MP sont partagées avec le MPa de Lausanne. Cette cellule s'est développée depuis 2018 avec une augmentation du périmètre des compétences englobant les vols et le brigandage. En effet, s'apercevant que la majorité des vols sont réalisés par des bandes organisées, afin d'appréhender les réseaux et les comprendre, ainsi que pour avoir une vision d'ensemble, une centralisation était devenue nécessaire.

Bilan des mesures Covid-19

Lors du premier confinement au printemps 2020, il a été très difficile de trouver un rythme de croisière, car le MPa n'était pas bien équipé en matière d'informatique et les dossiers se transmettaient en format papier. Depuis, le personnel dispose d'ordinateurs portables, ce qui facilite le travail à distance. Les mesures Covid-19 ont aussi permis d'accélérer la numérisation de pièces de dossiers, ce qui représente un gain de temps et une économie de papier non négligeable.

De plus, les mesures Covid-19 ont opéré un changement dans la manière d'interagir au sein du ministère. La cohésion et une ambiance positive sont difficiles à retrouver. Par exemple, la cafétéria est bien plus vide qu'auparavant, car les gens ont pris l'habitude de manger dans leur bureau.

Enfin, le télétravail mis en place perdure surtout au sein des greffières et greffiers et des gestionnaires de dossiers. Une convention de télétravail a été édictée ; elle stipule notamment que le télétravail n'est possible qu'à raison d'un jour par semaine, car est impossible logistiquement de l'étendre davantage. En outre, cette convention établit que le jour de télétravail peut être fixe ou flexible (les deux solutions sont utilisées actuellement).

Sécurité

Depuis quelques années, mais avec toutefois une accélération depuis la pandémie, la charge mentale du personnel est de plus en plus importante. Cela est lié notamment à l'augmentation de la précarité sociale et psychologique de la société. En effet, le personnel a observé qu'un plus grand nombre de personnes sature et s'emporte violemment en proférant des menaces de mort, par exemple. La nervosité ambiante a également augmenté contribuant ainsi à renforcer le sentiment d'insécurité au sein du MP. C'est pourquoi une demande de financement étatique a été réalisée, afin de sécuriser les locaux ; notamment en mettant en place un filtre au guichet d'accueil, mais aussi en modifiant l'agencement des salles d'audience.

Problématique des locaux

Lors des entretiens bisannuels, une remarque revient de manière récurrente : le manque de place et la vétusté des locaux, notamment de la cellule STRADA (bureaux exigus), mais des plaintes émanent aussi des greffières et greffiers qui ne se trouvent pas au même étage que les procureur·e·s. Le MP va devoir renforcer son personnel en 2024, lors du changement de la procédure pénale, mais n'a plus de places pour l'ajout de bureaux. En outre, si des bureaux devaient se libérer dans les locaux actuels, la police de Lausanne, en manque de places également, les prendrait. Ainsi, il n'y a pas de développement possible du MPa de Lausanne à l'endroit qu'il occupe actuellement.

Outre ce problème de place, la vétusté du système électrique notamment fait craindre pour la mise en place de la Justice numérique prévue en 2025. En effet, plusieurs coupures du réseau informatique sont déjà à déplorer.

Mesures d'économie d'énergie

Le chauffage a été baissé avec pour conséquence une sensation de froid ressentie dans certains bureaux. D'autres mesures d'économie ont été mises en place, notamment l'extinction des appareils au lieu de les laisser en mode veille, mais également l'impression des dossiers juridiques en recto verso, ce qui représente une économie substantielle dans un ministère public. En ce qui concerne l'arrêt de l'ascenseur, cela s'avère impossible dans ces locaux, car la réception se trouve au dernier étage et doit être accessible à toutes et tous.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Éducation physique

Le SEPS est chargé de développer le contenu pédagogique des cours et de s'assurer du bon déroulement de ceux-ci. Pour ce faire, il reçoit chaque année l'ensemble des nouvelles et nouveaux enseignant·e·s à des fins de formation qui vont assister à un de leur cours une fois par année. Au niveau des directions, deux conseils pédagogiques sont organisés par année, le service se tient également à disposition des enseignant·e·s en cas de besoin. Des rencontres avec les nouvelles et nouveaux membres des directions d'écoles sont organisées pour aborder les aspects de sécurité afin d'éviter les poursuites juridiques. Un guide des mesures de sécurité est à disposition avec une mise à jour annuelle. Des visites sont également organisées lors des camps scolaires.

Jeunesse + Sport

Des cours de formation sont organisés pour les entraîneuses et entraîneurs des clubs sur les aspects techniques et pédagogiques. Il y a également une à deux journées de formation continue tous les deux ans. À ce jour, 50 à 70% des entraîneuses et entraîneurs sont au bénéfice d'une formation. Le service effectue également des visites d'activités à des fins de contrôle et d'appui.

Sport populaire et associatif

Le SEPS apporte un accompagnement à la mise en place des politiques sportives communales. Le service effectue un gros travail, afin d'inciter les communes à créer des postes de délégué·e·s au sport. À ce jour, une quinzaine de communes se sont dotées d'un tel poste. Ces différents délégué·e·s se réunissent trois à quatre fois par année afin de créer des synergies et d'échanger sur les bonnes pratiques. Malheureusement, les petites communes n'ont pas la capacité de créer un poste dédié au sport, le service espère donc que la récente création d'un poste de délégué·e au sport associatif pourra leur apporter un appui.

Le service a également développé une offre de cours de formations gratuits à destination des membres des comités d'associations sportives. Les cours proposés abordent les aspects de RH, la fiscalité et les finances, le cadre légal et la communication. Ils rencontrent un énorme succès. Le service augmentera son offre avec des cours sur la diététique et l'intégration des femmes.

Délégué·e au sport associatif

Un nouveau poste de délégué·e au sport associatif a été créé en 2020. Son entrée en fonction coïncidant avec le début de la pandémie, cette personne a dû concentrer son activité sur cette problématique. Néanmoins, certains enjeux ont été identifiés comme le manque d'arbitre qui a donné lieu à une campagne de recrutement, le manque de participation des femmes dans les comités a également été identifié et sera d'ailleurs l'un des prochains défis de ce service. Enfin, une réflexion est menée autour des cours de prévention contre le harcèlement sexuel afin d'augmenter le public touché.

Rencontre de responsables de clubs amateurs

Lors de sa visite du service et à sa demande, la sous-commission a rencontré deux responsables de clubs sportifs amateurs. Cela a été l'occasion de discuter des problèmes rencontrés par les clubs et de l'appréciation de la collaboration avec le SEPS.

Dans les aspects positifs, les deux responsables ont indiqué être satisfaits de la collaboration et du soutien financier de l'État lors de la période du Covid-19 tout comme de l'offre en formation et de la communication autour de celle-ci. Ils ont également signalé un changement vers une meilleure mixité de genre au sein de leurs membres.

Dans les aspects négatifs, les deux responsables ont indiqué subir une recrudescence de demandes administratives. Cela nécessiterait la création d'un poste administratif, ce que les budgets des clubs ne permettent pas. Ils ont également indiqué devoir refuser des inscriptions à cause du manque d'infrastructures sportives. Ce manque est apparu comme un gros problème pour les deux

responsables et ils ont avoué une certaine lassitude face à la récurrence, de longue date, de ce manque et le peu de solutions semblant apparaître. À ce sujet, le chef de service a indiqué qu'un sondage sera bientôt lancé auprès de l'ensemble des clubs sportifs amateurs sur le manque d'infrastructures.

4^e observation

Manque récurrent d'infrastructures sportives et conséquences pour les clubs amateurs

Le manque d'infrastructures sportives dans le canton est un problème récurrent. Il a pour conséquence, pour les clubs sportifs amateurs, l'obligation de refuser des membres par manque de place.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour pallier le manque d'infrastructures à disposition des clubs sportifs amateurs.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DITS compte 66 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	10.06.2008	09.06.2009
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts - en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	02.11.2010	02.02.2011
10_INT_439_2	Détermination Fabienne Freymond Cantone - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	-	29.11.2011
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts - pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	08.11.2011	08.11.2012
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	-	08.05.2013
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	-	18.07.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts - pour alléger et faciliter les procédures de construction	23.04.2013	23.04.2014
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts - concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICOM	-	02.07.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	05.11.2013	05.11.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts - demandant de renforcer l'aide aux victimes	14.01.2014	14.01.2015
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minimale	07.10.2014	07.10.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	11.11.2014	11.11.2015
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	01.09.2015	01.09.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
15_POS_148	Postulat Stéphane Rezso et consorts - L'aide judiciaire des sous du contribuable pour attaquer les communes et l'État ?	04.10.2016	04.10.2017
17_POS_233	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Pour que tous-tes les Vaudois-es, y compris les Vaudois-es de l'étranger, puissent élire les Conseillers aux États	-	24.01.2018
17_POS_011	Postulat Mathieu Blanc et consorts - Pour un droit de consultation facilité des registres des offices des poursuites et des offices des faillites sur l'ensemble du territoire du canton de Vaud	-	03.10.2018
17_MOT_104	Motion Claudine Wyssa et consorts - Pour un meilleur fonctionnement des associations de communes (associations intercommunales)	13.12.2017	13.12.2018
17_POS_010	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Expertises judiciaires : Quelles améliorations pour accélérer les procédures civiles ?	15.05.2018	15.05.2019
18_MOT_055	Motion Alexandre Berthoud et consorts - Motion COFIN en lien avec les motions Rapaz et Lohri sur la Facture sociale	25.09.2018	25.09.2019
17_POS_013	Postulat Vincent Jaques et consorts - Quelle gouvernance future pour nos agglomérations ?	27.11.2018	27.11.2019
15_MOT_066	Motion Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts - Procédure administrative : Pour des frais judiciaires respectant le principe de proportionnalité	08.10.2019	08.10.2020
18_MOT_048	Motion Mathieu Blanc et consorts - Davantage de liberté pour le renvoi de motions et postulats au plan communal	08.10.2019	08.10.2020
19_POS_174	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Modification des frais judiciaires et dépens en matière de police des constructions et de marchés publics	-	08.10.2020
19_MOT_079	Motion Sarah Neumann et consorts - Les élues aussi ont droit à un véritable congé maternité !	07.01.2020	07.01.2021
19_INI_022	Initiative Patrick Simonin - et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour une augmentation des peines lors d'insoumission à une décision de l'autorité	21.01.2020	21.01.2021
20_POS_181	Postulat Yvan Luccarini et consorts - Des élus et des élues suspendus... à leur rémunération !	-	21.01.2021
20_POS_182	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Plus de démocratie citoyenne dans la gestion des situations de crises où la Municipalité est défaillante.	-	21.01.2021
18_POS_058	Postulat Jean-Luc Bezençon et consorts - Constructions agricoles hors zone à bâtir : Bois ou métal ?	04.02.2020	04.02.2021
19_POS_137	Postulat Axel Marion et consorts - Instaurons une journée cantonale pour le climat !	04.02.2020	04.02.2021
20_POS_185	Postulat Régis Courdesse et consorts - Maintien des droits à bâtir en cas de cession de terrain lors d'expropriation	-	04.02.2021
20_RES_12	Résolution Alain Bovay et consorts - Pour un engagement fort du Conseil d'État en faveur de la réforme de la péréquation et MCH2	16.12.2020	16.03.2021
21_DET_1	Détermination Raphaël Mahaim - sur la réponse du Conseil d'État au Grand Conseil à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - RSV, BLV: késako SVP ? (19_INT_319)	-	19.04.2021
21_RES_8	Résolution Vincent Keller au nom de la Commission thématique des pétitions - Des solutions pour la valorisation et l'utilisation de surfaces vides en zones agricoles.	27.04.2021	26.07.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
19_PET_037	Pétition concernant l'examen des projets de constructions agricoles hors des zones à bâtir	27.04.2021	27.07.2021
21_DET_3	Détermination Didier Lohri et consorts - Détermination LPIC Routes entretien ou investissement	-	27.07.2021
21_INT_105	Interpellation Yvan Pahud et consorts - Les campagnes et régions périphérique font-ils les frais de la centralisation des services de l'État?	07.09.2021	06.12.2021
21_INT_118	Interpellation Maurice Mischler et consorts - Un nouveau rapport du GIEC est sorti : mettons le climat au même niveau que la COVID	28.09.2021	27.12.2021
21_INT_135	Interpellation Vassilis Venizelos - Plan climat de deuxième génération : pour la création d'une assemblée citoyenne	02.11.2021	31.01.2022
21_INT_163	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts au nom du groupe PLR - La bave du crapaud vaudois n'atteindra pas le canard pékinois !	21.12.2021	21.03.2022
19_MOT_119	Motion Pierre Zwahlen et consorts - Pour assurer au canton un développement durable 2030.	27.04.2021	27.04.2022
21_POS_23	Postulat Pierre-André Romanens et consorts - Des accords sans désaccords	27.04.2021	27.04.2022
19_POS_176	Postulat Sergei Aschwanden et consorts - Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ?	18.05.2021	18.05.2022
20_MOT_129	Motion Alexandre Berthoud et consorts - Péréquation intercommunale ; il est primordial de doter les communes d'outils permettant une réelle comparaison.	18.05.2021	18.05.2022
20_MOT_132	Motion Sébastien Cala et consorts - Après les Jeux, la jeunesse vaudoise a besoin d'infrastructures sportives !	18.05.2021	18.05.2022
20_POS_196	Postulat Sergei Aschwanden - et consorts - À quand la journée cantonale du sport et de la santé ?	18.05.2021	18.05.2022
20_POS_20	Postulat Anne-Laure Métraux-Butteron et consorts - L'économie circulaire pour renforcer l'attractivité du Canton de Vaud ; sortir de l'ère du tout-jetable	18.05.2021	18.05.2022
20_POS_221	Postulat Rebecca Joly et consorts - Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale : quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ?	18.05.2021	18.05.2022
20_POS_5	Postulat Sacha Soldini et consorts - Inciter les organisateurs de manifestations bénéficiaires d'une convention de subventionnement cantonale à travailler avec des partenaires locaux ou indigènes en matière de communication et à optimiser la communication dans le but d'éviter la surconsommation de papier.	18.05.2021	18.05.2022
21_POS_27	Postulat Didier Lohri et consorts - Péréquation Parlementaire 1123	18.05.2021	18.05.2022
21_POS_28	Postulat Arnaud Bouverat et consorts - Tirer des plans sur le soleil plutôt que sur la comète : pour une planification globale du développement de l'énergie solaire sur les infrastructures publiques et parapubliques du Canton de Vaud en collaboration avec les entreprises électriques	18.05.2021	18.05.2022
22_RES_3	Résolution Stéphane Montangero et consorts - Non à la fermeture de l'Office d'impôts d'Aigle, oui à un service de proximité !	01.03.2022	30.05.2022
22_INT_58	Interpellation José Durussel et consorts - Blocage des routes ou le nouveau sport des groupes d'activistes!	10.05.2022	08.08.2022
22_RES_12	Résolution Sébastien Cala et consorts - Moratoire sur la fermeture des offices de l'État	10.05.2022	08.08.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
21_POS_43	Postulat Philippe Jobin et consorts au nom du groupe UDC - Une journée "100% locale" dans la restauration collective.	24.08.2021	24.08.2022
19_POS_166	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - A l'urgence climatique doivent correspondre des procédures rapides	31.08.2021	31.08.2022
21_MOT_18	Motion Muriel Thalmann et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal Cantonale (CHSTC) - Pour une modification rapide des compétences de la Chambre patrimoniale cantonale	31.08.2021	31.08.2022
21_MOT_3	Motion Vassilis Venizelos et consorts au nom des Verts - "Laisse béton"	31.08.2021	31.08.2022
22_INT_76	Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Initiative SOS Communes ou répartition de la facture sociale : il faut choisir !	15.06.2022	13.09.2022
22_INT_85	Interpellation Taraneh Aminian au nom EP - Dans le canton de Vaud, le cumul des mandats a encore de beaux jours !	21.06.2022	19.09.2022
19_MOT_117	Motion Hadrien Buclin et consorts - Mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques ou de déficience mentale.	05.10.2021	05.10.2022
19_MOT_088	Motion Marc-Olivier Buffat et consorts - Article 103 LATC et LPPPL - Des simplifications administratives s'imposent.	12.10.2021	12.10.2022
21_POS_52	Postulat Nicolas Croci Torti et consorts - Allégeons les procédures pour alléger l'impact sur le climat !	16.11.2021	16.11.2022
22_INT_90	Interpellation Claire Richard et consorts - Lieux de culte en surnombre – Utilisation des locaux par des tiers – Préservation des objets de culte et autres objets de valeur	23.08.2022	21.11.2022
22_INT_96	Interpellation Mathilde Marendaz et consorts - Chaos climatique : que fait l'État de Vaud pour faire payer les responsables ?	30.08.2022	28.11.2022
21_POS_21	Postulat Sébastien Cala et consorts - Renforcer le système sportif pour améliorer l'encadrement des sportives et sportifs	21.12.2021	21.12.2022
22_INT_123	Interpellation Philippe Miauton et consorts - Respect de l'esprit ou de la lettre de la LPPPL?	27.09.2022	26.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions, du territoire et du sport pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ (DJES)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) pour l'année 2022 était composée de Messieurs François Cardinaux et Jean-Marc Udriot.

Introduction

Suite au changement de législature au 1^{er} juillet 2022, les départements ont été remaniés. Il est à noter que tant le conseiller d'État, le secrétaire général que les membres de la sous-commission débutaient dans leurs nouvelles fonctions.

Le DJES est chargé de la mise en œuvre de la politique de la jeunesse (participation, prévention et protection), de la politique énergétique et climatique vaudoise ainsi que de la politique générale de protection de l'environnement, et de la politique de gestion et de préservation des ressources et du patrimoine naturel. Il est aussi chargé d'assurer la sécurité et la protection de la population.

Le DJES est composé des sept entités suivantes. La sous-commission y a rencontré les responsables et effectué des visites et entretiens sur le terrain :

- Secrétariat général (SG-DJES)
- Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), entretien avec une assistante sociale pour la protection des mineurs (ASPM) et visite du Foyer Sainte Famille, à Épalinges
- Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)
- Direction générale de l'environnement (DGE), visite du Centre des laboratoires d'Épalinges (CLE)
 - Direction de l'énergie (DIREN), présentation du dossier éolien
 - Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), entretien relatif au Plan cantonal micropolluants
 - Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA), visite du Centre de formation professionnelle forestière (CFPF)
- Police cantonale vaudoise (Polcant)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service pénitentiaire (SPEN)

Deux entretiens avec le conseiller d'État et le secrétaire général ont permis à la sous-commission de bien comprendre le fonctionnement de ce nouveau département et de faire un point de situation sur les visites des services ainsi que d'orienter et planifier les futures visites.

Une séance a également eu lieu entre la présidente de la COGES, la sous-commission et le secrétaire général du DJES dans le cadre de la surveillance parlementaire sur l'activité des organes d'exécution cantonaux (art. 81 al 2 de la loi sur le renseignement – LRens) (voir le Rapport général en p. 21). Pour rappel, le secrétaire général du département est la personne désignée par le Conseil d'État pour exercer la surveillance du Service de renseignement cantonal (SRCa). La sous-commission relève la qualité des interventions de ce service.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocutrices et interlocuteurs pour leur très bon accueil, le temps accordé et la qualité ainsi que la transparence des présentations et renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DJES)

Le Plan climat est sous l'égide de deux conseillère et conseiller d'État à la tête respectivement du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et du DJES. Suite à la fusion avec le Bureau de la durabilité (BuD), la nouvelle entité sera rattachée au Département des finances et de l'agriculture (DFA). La délégation du Conseil d'État en charge du Plan climat souhaite analyser les mesures du premier Plan climat ; un second volet est en travail pour l'année 2023.

La révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) est également un dossier conséquent. L'objectif est notamment de renforcer l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC).

Le souhait du conseiller d'État est de traiter rapidement tous les dossiers en attente. La sous-commission sera attentive à ce traitement.

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

L'organisation de la DGEJ est en plein changement afin de répondre aux besoins du quotidien et du terrain. Selon les propos de la directrice « nous sommes au milieu du chemin ». La politique socio-éducative du canton de Vaud est en révision.

La DGEJ totalise 281 personnes (180 ETP). 50% du personnel se trouve dans les quatre offices régionaux de protection des mineurs (ORPM).

Elle répond à trois missions qui sont la prévention en matière socio-éducative, promotion de la santé et prévention en milieu scolaire ; la protection des mineur·e·s en danger dans leur développement et autorisation et surveillance de l'accueil hors familial ; la participation par la promotion et le soutien aux activités de jeunesse. La protection s'adresse uniquement aux enfants qui nécessitent des mesures de protection lors d'un moment de leur vie. En revanche, la prévention et la participation s'adressent à l'ensemble des enfants du canton.

La DGEJ préside la Commission de coordination de la Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse (PEJ) qui réunit tous les services de l'État impliqués dans l'enfance et la jeunesse. La DGEJ pilote également les mesures cantonales liées à la prévention, en particulier dans le milieu scolaire ; elle définit en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) la stratégie de prévention qui sera mise en œuvre par l'Unité de Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). L'école sert donc de lieu dans lequel un message et des actions de prévention peuvent être transmis aux enfants, comme c'est également le cas pour la prévention routière ou d'autres mesures de prévention.

La prévention en milieu scolaire est donc intégrée à la DGEJ, mais l'on peut raisonnablement se poser la question de l'intégration de cette activité dans le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) (voir rapport du DEF en p. 39 et du DSAS en p. 121).

La surveillance des institutions est également un véritable enjeu pour la direction de la DGEJ. La sous-commission continuera à suivre la thématique avec attention.

Autre enjeu, le besoin de places en institution, et le manque d'éducatrices et éducateurs formés, entre autres car les conditions salariales sont moindres en regard d'autres cantons dont le Valais ou Fribourg. En revanche, la qualité de la prise en charge par rapport à d'autres modèles est mentionnée par la cheffe de la DGEJ.

Une difficulté remontée par le terrain est le manque de système informatique centralisé. Des améliorations devraient avoir lieu en 2023.

Dans son rapport d'activité 2021, la Cour des comptes a mis un terme au suivi des recommandations remontant au « Rapport n° 34 : Audit du Service de protection de la jeunesse », publié en 2016. Sept des dix recommandations ont été entièrement mises en œuvre par la DGEJ. Les autres le sont partiellement, notamment les recommandations liées au futur système d'information, qui doit faire l'objet d'un EMPD en 2023.

Concernant le « rapport du juge Rouiller établi au terme de l'enquête administrative ordonnée par le Conseil d'État du Canton de Vaud après la découverte d'une grave affaire de maltraitance et d'abus sexuels », en septembre 2018, la DGEJ a mis en œuvre les dix mesures prévues dans le plan d'action et a identifié les points qui nécessitent encore des améliorations. De plus, la DGEJ est en train de mettre en place d'autres réformes qui se sont révélées nécessaires et qui n'avaient pas été identifiées dans le cadre du rapport Rouiller. La direction de la DGEJ est consciente qu'il y a encore du chemin à parcourir pour stabiliser le service.

Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Est vaudois, à Montreux

La sous-commission s'est entretenue avec une assistante sociale pour la protection des mineur·e·s (ASPM).

L'office de Montreux compte 23 assistant·e·s sociaux, 2 adjoint·e·s, 5 secrétaires et 1 responsable. Chaque assistant·e traite jusqu'à 60 dossiers par mois.

Actuellement, 1100 mineur·e·s sont suivi·e·s par l'ORPM de Montreux (dossiers ouverts à ce jour) ; une centaine d'enfants sont placés auprès des familles d'accueil.

Les colloques et la délégation de pouvoirs aident grandement pour répondre au principe de contrôle à quatre yeux et éviter des jugements trop hâtifs.

Un des problèmes majeurs relevés s'avère le passage des jeunes à la majorité. L'ORPM tente d'assurer un encadrement qualitatif lors de la transition mineur-majeur, mais cet encadrement n'est pas toujours à la hauteur des attentes des jeunes.

Visite du Foyer Sainte Famille, à Épalinges

L'association Sainte Famille a été créée en 1916 par le curé de la paroisse de Renens. La construction du Foyer a suivi. Les objectifs du Foyer étaient l'accueil des enfants orphelins en internat et des enfants des familles italiennes immigrées pour leur scolarisation.

Depuis 2010, une direction laïque est à la tête de l'internat socio-éducatif. En 2013, le Foyer entre dans le réseau Renens-Crissier pour l'accueil de jour. En 2014, l'internat socio-éducatif obtient la reconnaissance de l'Office fédéral de la justice (OFJ). En 2021, le Foyer déménage à Épalinges dans l'attente de la construction de nouveaux bâtiments à Renens. L'association du Foyer Sainte Famille est organisée en partenariat public-privé. Le financement est assuré par la DGEJ, l'OFJ et des dons.

Le Foyer Sainte Famille est désormais un internat socio-éducatif accueillant sur toute l'année des enfants en danger dans leur développement, placés avec l'accord d'un service-placeur. Cette mission se situe dans le cadre de la loi de la protection des mineurs (LProMin) et son règlement d'application (RLProMin) ainsi que la politique socio-éducatif du canton de Vaud (PSE).

Lors de la visite de la sous-commission, la population était composée de 13 enfants de 3 à 16 ans placé·e·s en accord soit avec la DGEJ, soit le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) ou le Tribunal des mineurs. Le personnel encadrant est composé de 1 directrice, 10 éducatrices et éducateurs formés, 2 stagiaires-éducateurs, 1 responsable de l'administration, 1 collaboratrice à l'intendance et 1 cuisinier.

L'équipe éducative fonctionne 365 jours par an, mais la surveillance d'une nuit par week-end est assurée par des veilleuses et veilleurs externes. La sous-commission relève la qualité des prestations offertes aux jeunes et aux familles.

Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

Le service a deux missions principales qui sont la protection de l'adulte et la protection de l'enfant.

Il compte 130 curatrices et curateurs professionnels pour adulte et 20 curatrices et curateurs pour enfant, 150 personnes dédiées à l'administration, soit environ 220 ETP. La dotation a été augmentée de manière significative afin d'assurer les missions.

En 2018, le système des curatelles imposées a pris fin. Selon la direction, le passage au système professionnel semble s'être bien déroulé. L'importance des curatrices et curateurs volontaires demeure. Ces personnes reçoivent cinq dossiers chacune au maximum. La pérennisation de la collaboration entre professionnel·le·s et volontaires est recherchée par le service.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Ce service comporte trois piliers :

- Direction de l'énergie (DIREN)
- Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)
- Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

La DGE compte actuellement 350 collaboratrices et collaborateurs soit 60 de plus qu'en 2013. Elle se doit d'appliquer plus de 180 bases légales. Elle traite de nombreux projets stratégiques transversaux aux différentes directions et entités étatiques, à l'instar du Plan climat, des énergies renouvelables, de la gestion des eaux souterraines et de surface, des dangers naturels, etc.

Les enjeux de la DGE, selon son directeur général, sont de rester proche des clients principaux à savoir la population en général et les communes, d'établir les priorités en lien avec le programme de législature et de respecter les bases légales en assurant les ressources humaines et les moyens financiers.

Il est relevé que des blocages par des procédures sont de plus en plus fréquents. Il en résulte un besoin accru en moyens humains pour pouvoir répondre.

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la biodiversité est aussi un élément non négligeable du travail à accomplir par la DGE.

Notons également que de nombreux projets informatiques sont en cours de mise en œuvre, comme la modernisation du système d'information ou encore pour la géomatique.

Visite du Centre de formation professionnelle forestière (CFPF)

Les responsables ont indiqué leur réelle volonté de maintenir un partenariat public-privé. L'existence d'un vrai problème au niveau de la relève a également été soulignée ; il s'agirait de former 120 apprenti·e·s alors qu'actuellement le CFPF en forme 95.

Visite du Centre des laboratoires d'Épalinges (CLE)

Le CLE est une plateforme logistique et analytique pour la DGE situé dans un bâtiment distinct de la Maison de l'environnement (MEV), à Épalinges. Soixante-cinq personnes y travaillent. Les bâtiments du CLE appartiennent au CHUV. Les besoins concernant les locaux, sont très importants, tant pour les collaboratrices et collaborateurs, qu'en regard du matériel très onéreux nécessaire à l'activité de la DGE. Les locaux actuels sont trop petits, mal distribués et ne permettent pas d'assurer un cadre de travail adéquat en matière d'efficacité énergétique.

1^{re} observation

Locaux adaptés aux besoins de la Direction de l'énergie (DIREN)

Les locaux du Centre des laboratoires d'Épalinges (CLE) ne sont pas adaptés aux besoins de la DIREN, tant en termes de sécurité du matériel très onéreux que d'efficacité énergétique.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa volonté de fournir des locaux adéquats pour abriter les activités de la DIREN actuellement situées au CLE (une Maison de l'environnement II, par exemple).*

Plan cantonal micropolluants (PCM)

Le PCM, démarche initiée en 2010, prévoit notamment la création de 16 projets régionaux de stations d'épuration (STEP) équipées pour le traitement des micropolluants ainsi que 3 projets extracantonaux. L'objectif est que d'ici 2040, 90% de la population soit raccordée à des STEP qui traitent les micropolluants. Pour ce faire, un premier crédit-cadre de 80 millions de francs avait été accordé en 2016, et dans les 15 prochaines années, plus de 1,2 milliard de francs seront investis par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Canton et les communes.

Projets éoliens

La planification éolienne demeure compliquée à mettre en œuvre tant les sensibilités sont exacerbées. Sur 52 projets déposés en 2010, 19 dossiers ont été sélectionnés et 1 seul projet est en construction à ce jour, considéré comme projet pilote ; il s'agit du projet de Sainte-Croix.

2^e observation

Développement de l'éolien dans le canton

Le Plan climat adopté par le Grand Conseil démontre que l'éolien est une composante indispensable à la réalisation des objectifs dudit plan.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il compte accélérer les processus en matière d'éolien et si des ressources humaines supplémentaires sont prévues.*

Police cantonale vaudoise (Polcant)

Suite au départ à la retraite du commandant, une nouvelle commandante a été nommée en 2022.

La stratégie est de continuer à mettre en place une police coordonnée qui rassemble la Police cantonale (Gendarmerie - Police de Sûreté) et les neuf Corps des polices communales vaudoises, selon le vœu de la population après le rejet de l'initiative d'Artagnan en 2009 pour une police unifiée.

La mission de la Polcant, qui comprend les Services généraux, la Gendarmerie et la Police de sûreté est d'être la garante de l'ordre public, de poursuivre des actions préventives, d'assurer la police judiciaire. Notons que le Service de renseignement cantonal (SRCa) est aussi intégré à la Polcant.

Le service compte 1300 ETP. Si le Covid-19 a pesé lourd en termes de ressources, les engagements comme le Tour de France ou le congrès sioniste à Bâle (les demandes d'aide intercantonale sont de plus en plus courantes) sont d'autres éléments qui sollicitent beaucoup de ressources. Les matchs de football sont aussi des préoccupations, ainsi que les cortèges et manifestations. La Polcant fait face, mais peine à assumer les besoins en personnel.

Le programme Odyssey, renouvellement du système informatique central, est aussi un défi.

En janvier 2023, a eu lieu l'ouverture de la centrale ECAVENIR qui regroupe toutes les centrales d'urgences (17, 118, 144,) le poste de commandement des opérations de l'État-major cantonal de conduite (PCO-EMCC) de la Protection civile vaudoise et la centrale de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA).

En matière de locaux propres à la Polcant, entre autres suite aux observations de la COGES concernant les locaux de Payerne qui ne sont plus adaptés à l'exploitation prévue (problèmes d'organisation, de sécurité et de confidentialité)²⁴, la Polcant a décidé de développer une vision globale de gestion et de développement de tous ses locaux, en collaboration avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), les communes et les propriétaires de bâtiments concernés. La mise à niveau du poste de gendarmerie de Payerne est donc comprise dans cette vision globale. Or, une feuille de route avait été annoncée, mais rien n'a à ce jour été transmis.

3^e observation

Locaux adéquats pour la Police cantonale vaudoise (Polcant)

La mise aux normes des locaux de la Gendarmerie et du poste de la Police de sûreté de Payerne est nécessaire. Une feuille de route pour l'adaptation de l'ensemble des locaux de la Polcant, pourtant annoncée, n'a toujours pas été présentée.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la situation de tous les locaux de la Polcant en expliquant la planification d'adaptation prévue.*

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Le SSCM a, à nouveau, été fortement mis à contribution. Après le Covid-19, ce sont les thématiques des économies d'énergie et l'arrivée de réfugié·e·s d'Ukraine qui ont occupé le service. Selon la sous-commission, le SSCM répond de manière adéquate et très professionnelle aux demandes du Conseil d'État et semble fonctionner suivant sa devise : « loyauté – solidarité – crédibilité ». Il est par ailleurs certifié ISO 9001 depuis 2015 et a été recertifié en juin 2022.

Le SSCM devra faire face à deux grands défis que sont l'érosion des effectifs de la Protection civile (PCi) et la modernisation nécessaire des terrains d'entraînement.

Service pénitentiaire (SPEN)

Ce service compte 622 ETP, dont un nouveau chef de service. La recherche pour pourvoir les postes clés, soit les postes de cadres, est à bout touchant.

Le SPEN comprend six établissements dans le canton au sein desquels 950 personnes sont détenues.

Les défis pour le SPEN sont nombreux, dont un majeur et récurrent qu'est l'évolution des infrastructures et des ressources humaines pour faire face à la surpopulation carcérale (voir les précédents rapports de la COGES, notamment le bilan de législature dans le rapport pour l'année 2021 en p. 149). Plusieurs établissements doivent être assainis et l'avenir du bâtiment vétuste du Bois-Mermet est toujours problématique. L'important projet du futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais à Orbe doit rapidement être mis sur les rails. À cet égard, la COGES relève avec satisfaction la réorientation de ce chantier désormais prévu en une seule étape au lieu de deux. La sous-commission suivra avec attention le projet.

L'adéquation des ressources humaines aux infrastructures, mais surtout au nombre de personnes détenues est essentielle. Une attention particulière doit être apportée dans le cadre des Grands-Marais afin de recruter et former suffisamment en amont. Le SPEN travaille à la revalorisation des métiers du pénitentiaire.

Les évaluations criminologiques sont en augmentation et la volonté d'améliorer la réinsertion des personnes détenues, déjà en prison, est une volonté importante.

²⁴ Rapport COGES – année 2021 p. 68 et 142

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DJES compte 54 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin - pour un camping occasionnel maîtrisé	18.09.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts - proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	18.09.2012	21.09.2014
14_MOT_052	Motion Dominique-Richard Bonny - Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	06.01.2015	06.01.2016
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	06.10.2015	06.01.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	01.09.2015	01.09.2016
09_MOT_089	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	12.10.2010	31.12.2016
15_POS_140	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_133	Postulat Jean-Yves Pidoux et consorts - Assainir énergétiquement les bâtiments publics	09.02.2016	09.02.2017
15_POS_106	Postulat Jean Tschopp et consorts - Quelle efficacité pour la police coordonnée ?	10.05.2016	10.05.2017
17_INT_704	Interpellation Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	16.05.2017	16.08.2017
17_RES_046	Résolution Véronique Hurni et consorts au nom de la Commission des pétitions - Terrain de stationnement pour les gens du voyage indigènes : à quand une action suivie d'effets ?	03.10.2017	03.01.2018
17_INT_050	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, à Lausanne, le 24 octobre 2017, ne se reproduise ?	07.11.2017	07.02.2018
18_INT_180_2	Détermination Alexandre Rydlo - sur la réponse du Conseil d'État à son interpellation - Violences, troubles de l'ordre public et perturbations de la circulation des trains par des hooligans du sport - Quel bilan, comment les supprime-t-on et comment répercute-t-on les coûts aux clubs de sport concernés ?	-	19.06.2019
18_POS_090	Postulat Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages	-	27.11.2019
18_POS_096	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts - Surpopulation carcérale et manque de places de détention : il y a urgence !	-	12.12.2019
18_PET_025	Pétition François Brélaz - Mendicité : NON à un régime d'exception	05.11.2019	05.02.2020
19_POS_130	Postulat Stéphane Balet et consorts - Pour une mise en place rapide d'un statut unifié pour tous les corps de police du canton de Vaud	-	19.03.2020

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_MOT_034	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts - Pour une uniformité des taxations des interventions policières dans tout le canton	19.03.2019	19.03.2020
19_POS_129	Postulat Serge Melly et consorts - Police coordonnée vaudoise : pour une gouvernance et un commandement unifiés	-	19.03.2020
19_RES_036	Résolution Patrick Simonin et consorts au nom de la commission 19_INI_014 - Pour que le Conseil d'État appuie tout renforcement du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives", visant à instituer des mesures plus efficaces afin de dissuader les comportements violents lors de manifestations sportives.	21.01.2020	21.04.2020
18_INI_007	Initiative Séverine Evéquo et consorts - Lutte contre les néophytes envahissantes : Agir à la source !	28.05.2019	28.05.2020
19_POS_148	Postulat Andreas Wüthrich et consorts - Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés	-	04.06.2020
19_MOT_090	Motion Anne Baehler Bech et consorts - Une avancée pour la protection du climat	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_098	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour le développement d'un Plan Lumière cantonal aux fins de lutter contre la pollution lumineuse	04.02.2020	04.02.2021
20_POS_187	Postulat Séverine Evéquo et consorts - Valoriser le fonds cantonal pour la protection de la nature.	-	04.02.2021
19_POS_133	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Installations de téléphonie mobile 5G : le canton a un rôle à jouer !	04.02.2020	04.02.2021
20_INT_50	Interpellation Guy Gaudard au nom PLR - MENDICITE ET TRAITE DES ETRES HUMAINS	03.12.2020	02.03.2021
19_MOT_103	Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque.	16.06.2020	16.06.2021
20_POS_216	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable.	-	16.06.2021
19_POS_151	Postulat Pierre-André Romanens et consorts - L'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud ?	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_043	Postulat Christian Van Singer - Postulat Christian van Singer et consorts - Un canot de sauvetage à défaut d'un pont RPC : Adapter le soutien au photovoltaïque aux nouvelles dispositions fédérales	16.06.2020	16.06.2021
18_POS_099	Postulat Pierre Dessemontet et consorts - Quel avenir pour les réseaux de gaz de ville après la transition énergétique ? Pour que le Canton étudie la faisabilité technique et économique de l'emploi de différentes sources de gaz méthane d'origine non-fossile	16.06.2020	16.06.2021
19_MOT_067	Motion Migration Antilope - Motion Valérie Schwaar et consorts - Développement d'un radar "bruit". Pour que le canton de Vaud s'associe aux travaux initiés par le canton de Genève.	23.09.2020	22.09.2021
21_RES_13	Résolution José Durussel - Les loups; une situation devenue incontrôlable?	31.08.2021	29.11.2021
19_POS_177	Postulat Sabine Glauser Krug et consorts - Wi-Fi free - We feel free	10.12.2020	09.12.2021
20_POS_195	Postulat Fabien Deillon et consorts - Chien de soutien émotionnel au service des victimes	20.01.2021	19.01.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
19_MOT_093	Motion Léonore Porchet et consorts - Agression homo/bi/transphobes : des chiffres indispensables !	20.01.2021	19.01.2022
20_POS_189	Postulat Florence Gross et consorts - REGIO : quel bilan après plus d'une année ?	20.01.2021	19.01.2022
19_POS_146	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Des mesures efficaces contre le festival des déchets dans le lac.	10.02.2021	09.02.2022
21_POS_11	Postulat Georges Zünd et consorts - Pour des mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois qui ne dissuadent pas les propriétaires de les mettre en œuvre.	03.03.2021	02.03.2022
21_POS_12	Postulat Jean Tschopp et consorts - Un climat assaini pour des logements abordables	03.03.2021	02.03.2022
21_POS_10	Postulat Valérie Induni et consorts - Pour une participation de l'État aux mesures d'assainissement du parc immobilier vaudois et un renforcement de la protection des locataires lors de travaux de rénovation / assainissement énergétique	03.03.2021	02.03.2022
19_POS_153	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté.	03.03.2021	02.03.2022
20_POS_225	Postulat Cloé Pointet et consorts - Un peu de bon sens, trions avant l'incinération !	03.03.2021	02.03.2022
20_INI_025	Initiative Vassilis Venizelos et consorts - 300 millions pour une relance favorable à la transition énergétique !	15.06.2021	15.06.2022
21_POS_35	Postulat Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Postulat en faveur de l'économie de la pêche et de la biodiversité lacustre	23.06.2021	23.06.2022
19_POS_108	Postulat Sylvie Podio et consorts - Stop au harcèlement scolaire	30.06.2021	30.06.2022
21_POS_25	Postulat Alice Genoud et consorts - Redonnons vie à nos terres enterrées sous le bitume: Pour un plan de désimperméabilisation des sols	12.10.2021	12.10.2022
22_INT_93	Interpellation Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Rives du Lac à La Tour-de-Peilz: encore et toujours un déni de démocratie!	23.08.2022	21.11.2022
22_INT_95	Interpellation Hadrien Buclin et consorts - Nouveau Centre de sécurité de la gare de Lausanne : un projet qui reste entouré de zones d'ombre	30.08.2022	28.11.2022
22_INT_111	Interpellation Nicola Di Giulio et consorts - Crise à la DGEJ ?	13.09.2022	12.12.2022
21_MOT_29	Motion Jérôme Christen et consorts au nom Les Libres - Emballons-nous contre le suremballage !	15.12.2021	15.12.2022
22_INT_119	Interpellation Géraldine Dubuis et consorts - #MeTooAnimation – Qu'en est-il dans le Canton de Vaud ?	20.09.2022	19.12.2022
22_INT_117	Interpellation Marc-Olivier Buffat et consorts - 5G	20.09.2022	19.12.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, pour l'année 2022.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour l'année 2022 était composée de Madame Laurence Creteigny et de Monsieur Jacques-André Haury.

Introduction

La sous-commission s'est entretenue avec les responsables des services et entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Direction générale de la santé (DGS), ainsi qu'entretiens avec le médecin cantonal et l'infirmière cantonale
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), ainsi que visites de la maternité et des consultations spécialisées en dysphorie de genre
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), visites du Centre social régional (CSR) de Nyon et de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), ainsi que de la :
 - Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)
 - Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)
 - Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)

En préambule, la sous-commission qui n'est entrée en activité qu'au deuxième semestre de 2022, signale les nombreux changements intervenus parmi les cadres du DSAS au cours de cette année :

- Au SG-DSAS, la secrétaire générale a quitté son poste le 30 juin et son adjoint a assuré l'intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau secrétaire général le 1^{er} février 2023.
- À la DGS, la directrice générale de la santé est entrée en fonction le 1^{er} avril 2022 et l'infirmière cantonale est entrée en fonction le 1^{er} février 2022.
- Au CHUV, le directeur général a quitté ses fonctions le 31 décembre 2022.

La sous-commission en charge du DSAS tient à remercier, pour la bonne collaboration, toutes les personnes avec qui elle a eu des contacts lors de ses visites. Elle a rencontré des personnes motivées et engagées pour le Canton, qu'elles en soient remerciées.

Secrétariat général (SG-DSAS)

La sous-commission a rencontré le secrétaire général ad intérim en compagnie de son adjoint. La procédure de mise au concours du poste était en cours avec une entrée en fonction prévue au début de l'année 2023.

Le SG-DSAS totalise 51 personnes pour 36,5 ETP dont 28 apprenti·e·s qui se répartissent dans l'ensemble du Département. Cet engagement est conforme au programme de législature. Cependant, il est relevé que parmi ces apprenti·e·s beaucoup sont fragiles ou fragilisé·e·s et rencontrent de nombreuses difficultés pour s'insérer dans la vie professionnelle. Ce constat a été relayé à la sous-commission lors de plusieurs entretiens au sein du DSAS.

Depuis trois ans, le SG-DSAS a dû faire face à diverses crises successives : Covid-19, guerre en Ukraine, variole du singe, puis pénurie et pannes (pen-pan) en lien avec l'approvisionnement en énergie. Obligé de gérer les situations dans l'urgence, le SG-DSAS a manqué de ressources dans la durée. De ce fait, la réalisation de plusieurs projets a été mise en attente avant de tenter un rattrapage qui n'était pas encore totalement réalisé à la fin de l'année 2022, malgré le fort engagement de beaucoup de collaboratrices et collaborateurs.

Fondation urgence santé

Cette organisation de droit privé gère la Centrale d'appels sanitaires d'urgences 144 (CASU), ainsi que la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG), sur mandat du gouvernement vaudois. En 2021, cette fondation a traversé une grave crise, obligeant le Conseil d'État à confier la gestion du 144 à l'État-major cantonal de conduite (EMCC). Une réorganisation profonde est en cours.

Le nouveau centre unifié des appels d'urgence a été inauguré le 12 janvier 2023 à la Grangette, à Lausanne, dans les locaux de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Les divers services concernés s'y installeront progressivement. La sous-commission suivra ce développement au cours de l'année 2023.

Covid-19

En 2022, la situation s'est détendue, mais une surveillance de l'arrivée de nouveaux variants demeure en place. Le dispositif pour la vaccination est prêt à rapidement monter en puissance si nécessaire. La vaccination dans les cabinets médicaux se heurte à l'inexistence de monodoses de vaccins : pour un·e médecin installé·e, il est pratiquement impossible de réunir dix patient·e·s destiné·e·s à recevoir le même jour les dix doses d'un emballage de vaccin.

Pénurie de personnel

Cette pénurie est un gros souci pour tous les établissements de santé. Malgré cela, le CHUV indique se tenir prêt à ouvrir sept lits supplémentaires de soins intensifs en cas de nécessité, en procédant à des rotations de personnel, des décalages d'opérations, etc.

La nomination d'une infirmière cantonale en 2022 a notamment pour objectif de « former plus et retenir plus », car le Canton de Vaud doit aussi lutter contre l'attractivité des cantons limitrophes.

Direction générale de la santé (DGS)

L'actuelle directrice générale de la santé est entrée en fonction le 1^{er} avril 2022.

Prévention

À la suite du rapport de la Cour des comptes (CC)²⁵ qui a relevé que la prévention et la promotion de la santé chez les jeunes dépendent de trois départements, soit le DSAS, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) et le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et que les infirmières et infirmiers scolaires dépendent de l'AVASAD, la DGS et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) travaillent à la réorganisation de la gouvernance de ce sujet (voir rapport du DEF en p. 39, du DJES en p. 98 et ci-dessous en p. 121)

Infirmière cantonale

Le poste d'infirmière cantonale a été créé en mai 2021 et la titulaire est entrée en fonction le 1^{er} février 2022 ; c'est une première en Suisse. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aussi l'existence de *chief nurse officer*. L'infirmière cantonale n'est donc qu'au tout début d'une activité qui est appelée à évoluer. Pour elle, deux difficultés majeures se posent, à savoir la pénurie de personnel infirmier et la nécessité de donner de la légitimité à certains de ses projets.

L'infirmière cantonale met un accent particulier sur sa collaboration avec le médecin cantonal. Elle voit son rôle comme le lien avec le terrain. Cependant, il lui est difficile de devoir à chaque occasion légitimer sa fonction.

Elle est chargée de la réponse à des interventions parlementaires. Elle participe à certaines décisions d'autorisations de pratiquer. Elle est une interlocutrice des médias.

²⁵ Rapport n° 78 : Promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes, septembre 2022

Infirmières et infirmiers indépendants

Leur activité est contrôlée par l'État qui paie une part de leur salaire dans les organismes privés subventionnés. Les équipes mobiles de soins palliatifs sont rattachées au CHUV.

Infirmières et infirmiers en pratique avancée

Ceci recoupe d'une part les infirmières cliniciennes et infirmiers cliniciens spécialisés, au bénéfice d'un Master. Ces professionnel·le·s ont surtout un rôle de formatrice et formateur, intégration des lignes directrices, etc. D'autre part, cela recoupe également les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens spécialisés (IPS).

La DGS compte beaucoup sur l'apport des IPS qui ont la compétence de fournir un certain nombre des prestations jusqu'ici réservées au corps médical. Cette formation a débuté en 2018 et dure deux ans. Il s'agit d'un Master universitaire dispensé par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS). Cette formation se heurte cependant à trois difficultés :

- Le manque de places de formation ;
- Le financement des formations ; les infirmières et infirmiers en formation ne peuvent pas renoncer à deux ans de salaire. Actuellement, ce sont les institutions employeuses qui assurent ces salaires, ce qui s'avère possible pour le CHUV ou Unisanté, mais difficile pour de petites unités, comme les Etablissements médico-sociaux (EMS) qui auraient pourtant grand avantage à engager des IPS.
- Le financement des prestations fournies par les IPS n'est pas prévu par le TARMED.

L'un des objectifs est de placer les IPS dans les EMS et les CMS. Malheureusement, le TARMED constitue un obstacle, car il ne paie pas leurs prestations. Dès janvier 2023, les projets pilotes désormais autorisés par la LAMal permettraient une expérience dans ce sens.

Pénurie de personnel

La pénurie ne résulte pas que d'une question de salaire. La pénibilité de la profession et aussi mise en avant, et il serait possible de trouver des allègements dans les conditions de travail.

Il est à rappeler que l'infirmière ou l'infirmier constitue le dernier filet de sécurité des patient·e·s.

Soins coordonnés

Il s'agit d'une belle initiative qu'est la création et l'exploitation de pôles santé regroupant hôpital, EMS, CMS et cabinets médicaux en pratique privée, qui a lieu sur les sites de La Vallée de Joux (Le Sentier), Sainte-Croix et Château-d'Oex. Ces pôles santé sont placés sous le contrôle de la fondation qui gère l'hôpital.

Cependant, plusieurs difficultés sont soulevées, d'une part quant à la base légale de ces entités, car actuellement c'est à l'AVASAD de gérer les soins à domicile, et d'autre part, concernant l'activité chirurgicale. Ainsi, au Sentier, le bloc opératoire est ouvert un à deux jours par semaine. À Château-d'Oex, le pôle santé a reçu 35 millions de subventions entre 2017 et 2022 et le bloc opératoire n'est plus aux normes ; il faut y investir, au minimum, 800'000 francs. Or, le Conseil de fondation semble hésiter à y consentir.

Concernant les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), l'hôpital de Saint-Loup est appelé à disparaître au profit d'Yverdon-les-Bains pour la médecine interne ; l'actuel hôpital d'Orbe sera désaffecté alors qu'un nouveau centre sera construit sur une autre parcelle, regroupant des lits de gériatrie, de soins palliatifs et des activités ambulatoires.

Dossier électronique du patient (DEP)

Le DEP a demandé et demande encore un gros travail de mise en place dû à la sécurisation et au contrôle nécessaires. Actuellement, il est possible de faire une identification pour un DEP, seulement sur quatre sites dans le canton. En effet, le Moyen d'identification électronique (MIE), développé pour l'administration vaudoise, ne peut pas être utilisé pour le DEP, développé par Vaud-ID Santé, qui requiert une autre identification aux motifs de la protection des données.

Planification hospitalière

Le Canton de Vaud doit réviser sa planification, qui date de 2012. Elle est dirigée par le Groupe de prestations pour la planification hospitalière (GPPH). La classification zurichoise (révisée chaque année) sert de base à la planification, sur recommandation de la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS). Genève a essayé une autre classification, cassée par le Tribunal fédéral (TF).

Le Conseil d'État n'entend pas procéder à une planification « participative ». Il faut relever qu'il n'a pas beaucoup de liberté de manœuvre. La planification est exigée par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) et la dernière Ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal).

La médecine hautement spécialisée (MHS) dépend d'une convention intercantonale qui décide de ce qui relève de cette médecine. Tout hôpital peut présenter un projet dans le but d'obtenir une reconnaissance MHS.

Gestion des urgences

Afin de désengorger les urgences, des équipes mobiles (infirmières et infirmiers) ont été développées ; elles se rendent au domicile des patient·e·s dans le but d'éviter un passage inutile aux urgences.

À noter que l'application « Urgences Vaud » pour *smartphone* est encore insuffisamment connue même si déjà bien utilisée.

La réorganisation de la CTMG est en cours, le processus devrait aboutir à la fin de 2023.

Projet REFORMER

Il s'agit de la planification des formations médicales. Cet objet sera repris en 2023 par la sous-commission.

Office du médecin cantonal

L'actuel médecin cantonal est entré en fonction en 2009. En 2018, le chef du DSAS a fusionné le Service du médecin cantonal et le Service de la santé publique en une Direction générale de la santé. Le médecin cantonal conserve son accès direct à la cheffe du DSAS, un statut de chef de service et sa place au sein des conférences des chef·fe·s de service, car il appartient aux « fonctions exposées ». Cependant, il est administrativement dépendant de la DGS et son budget en fait partie, ce qui lui enlève une certaine autonomie, notamment pour engager de petits projets.

Placement à des fins d'assistance (PLAFA)

Le médecin cantonal relève que la gestion des PLAFA est désormais beaucoup mieux cadrée, grâce à la constitution d'une Commission des PLAFA composée du médecin cantonal, du président du Tribunal cantonal (TC) et de la cheffe du Département de psychiatrie du CHUV.

Autorisations de pratiquer et d'exploiter

Ces autorisations concernent toutes les professions de la santé et tous les établissements de soins (centres médicaux, EMS, Organisations privées d'aide et de soins à domicile – OSAD, etc.). Il s'agit d'un très gros travail, sachant que les bases légales évoluent constamment.

Le fait que les psychothérapeutes peuvent dorénavant pratiquer et facturer à titre indépendant a représenté d'un seul coup quelques centaines de dossiers supplémentaires à gérer. Toutefois, selon le médecin cantonal, la situation actuelle est satisfaisante, avec un délai maximum de six à huit semaines.

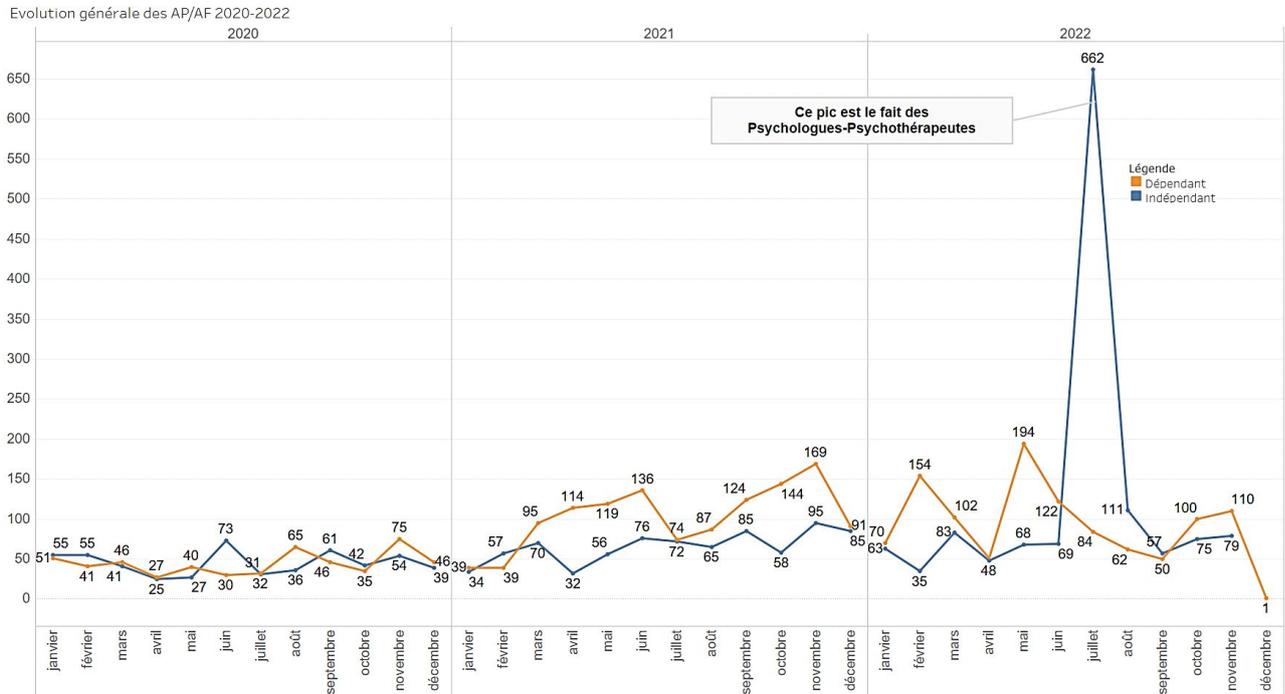
Autorisations délivrées aux médecins suisses

Le médecin cantonal se base sur la statistique fédérale établie pour 23 spécialités, ainsi que sur ses propres chiffres pour définir les carences ou les pléthores. Il le fait en collaboration avec la Société vaudoise de médecine (SVM) avec laquelle une bonne collaboration a été établie au terme d'une convention. Le Conseil d'État n'entend pas limiter les autorisations pour les médecins de premier recours. Il faut noter une évolution de la pratique médicale vers une activité à temps partiel, le plus souvent dans des structures telles que cabinets de groupe ou policliniques.

Autorisations délivrées aux médecins provenant de l'étranger

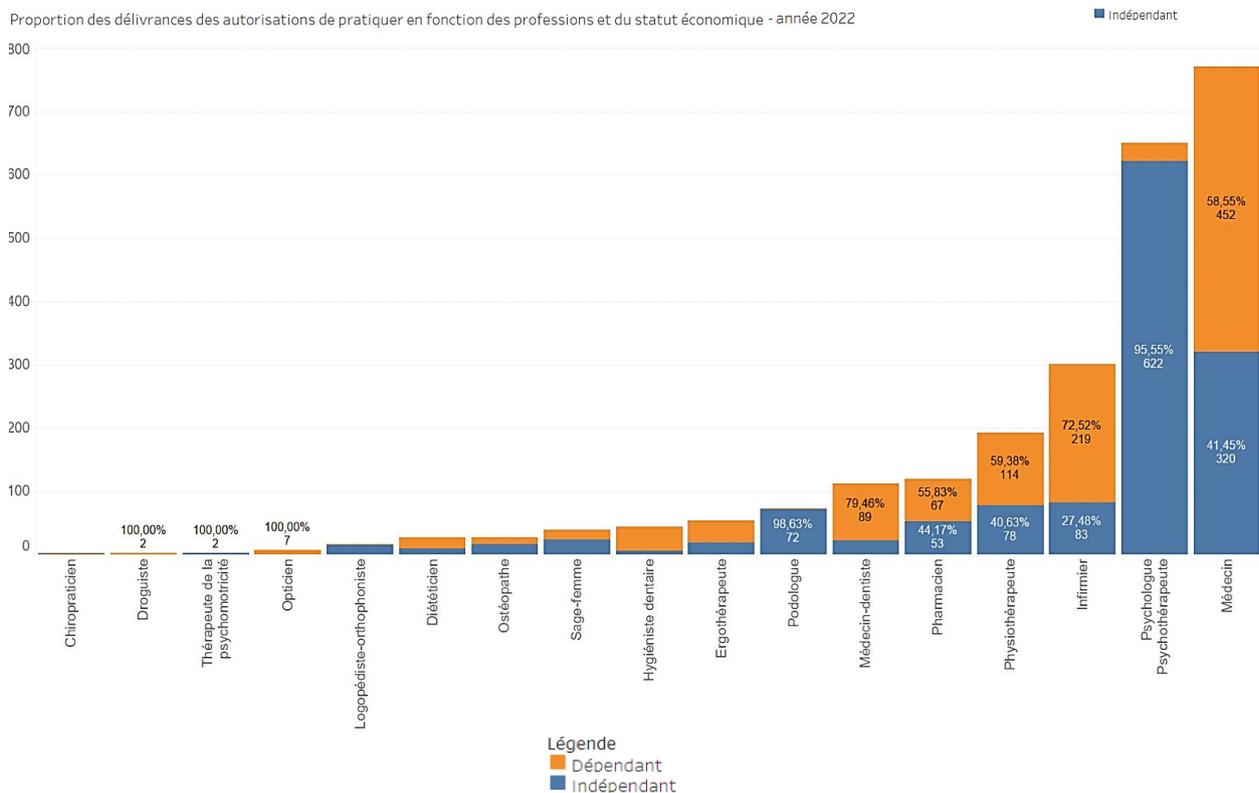
La règle des trois ans d'établissement en Suisse et de formation dans un hôpital reconnu par l'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM) représente, depuis le 1^{er} janvier 2022, une contrainte absolue. À l'échelon fédéral, il est question d'assouplir cette règle dans les secteurs en pénurie.

Évolution des délivrances des autorisations de pratiquer 2020-2022

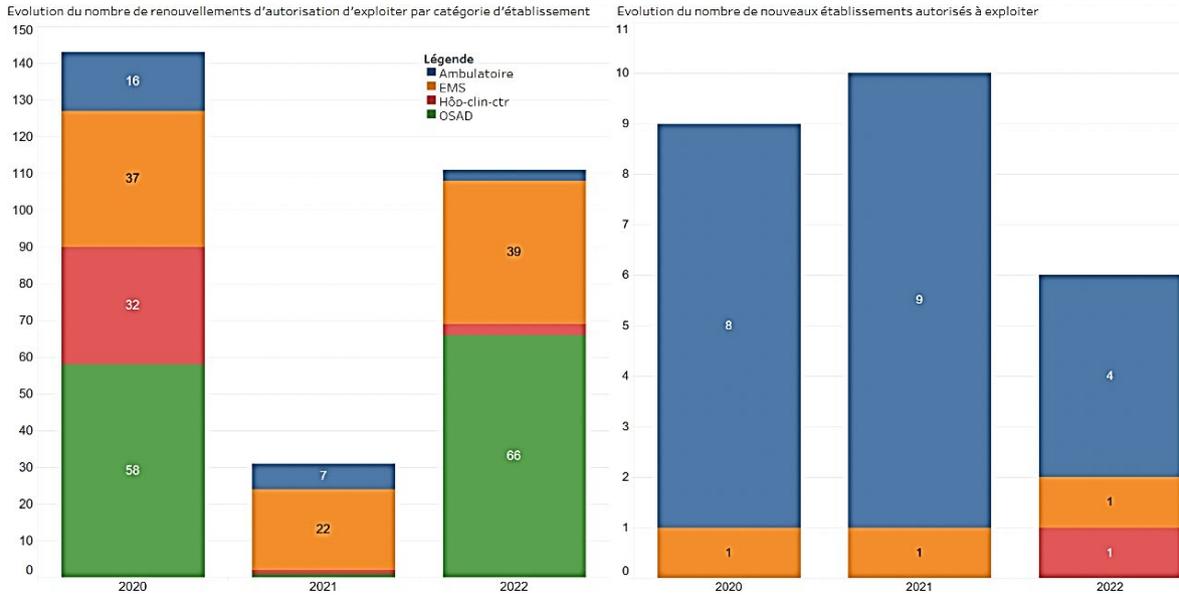


Délivrance des autorisations de pratiquer en 2022

Proportion des délivrances des autorisations de pratiquer en fonction des professions et du statut économique - année 2022

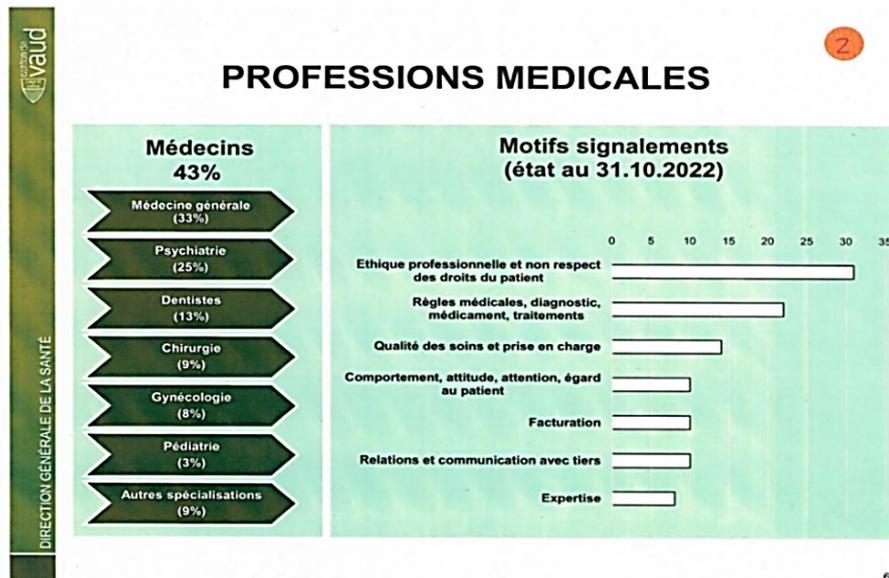
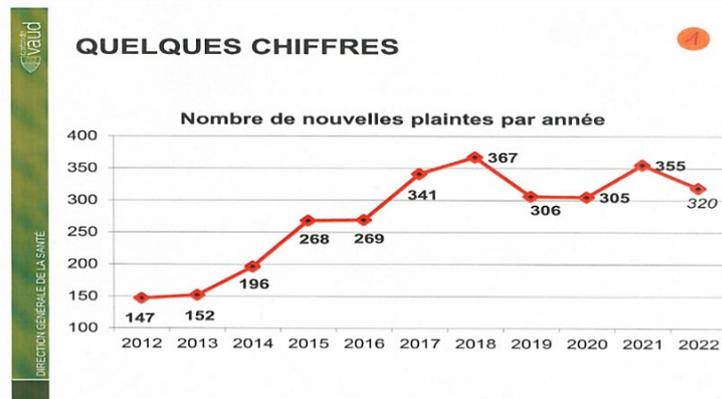


Évolution des autorisations d'exploiter 2020-2022



Gestion des plaintes et signalements

La gestion des plaintes et signalements, principalement de patient·e·s, compte parmi les dossiers lourds. Chaque cas est analysé puis bénéficie d'un traitement structuré, soutenu par un logiciel jugé performant. La commission de gestion des plaintes et conseil de santé (GEPES) en est responsable.



Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Manque de lits

Le CHUV doit faire face à une forte affluence via les urgences, dont l'activité dépasse tous les chiffres des années précédentes. Cela se traduit par un nombre élevé d'hospitalisations. À l'autre bout de la chaîne, 100 personnes hospitalisées sont en attente de placements dans des lits B, C ou psychiatriques C²⁶.

Bien que le CHUV dispose de davantage de salles d'opération, le blocage se situe, non plus au niveau des salles d'opération, mais au niveau des lits.

Infirmières de liaisons du CHUV

Ce personnel organise le placement en EMS ou le suivi à domicile des patient·e·s qui nécessitent des soins au sortir du CHUV. Pour la prise en charge à domicile, depuis l'été 2022, le CHUV a introduit une procédure qui garantit à la patientèle le libre choix entre un Centre médico-social (CMS) et une Organisation privée d'aide et de soins à domicile (OSAD). La sous-commission demeurera attentive à ce sujet dans les autres hôpitaux publics.

Recrutement de collaboratrices et collaborateurs

À la sous-commission questionnant la pénurie de personnel, le directeur général a indiqué que s'agissant du recrutement du personnel infirmier, la situation est tendue, mais jugée encore satisfaisante. Contrairement à d'autres grands hôpitaux universitaires, le CHUV n'a pas dû fermer de lits par manque de personnel, mais il n'a pas non plus pu en ouvrir. En novembre 2022, le recrutement d'étudiant·e·s fraîchement diplômé·e·s, qui semblent avoir un intérêt particulier à venir travailler au CHUV, a eu lieu.

Départs de cadres

En orthopédie, des départs de cadre ont été provoqués par des problèmes de gestion RH, même si d'autres aspects ont pu être déterminants.

En procréation médicalement assistée, aucun accord financier n'ayant pu être trouvé pour une collaboration avec le Centre de procréation médicalement assistée (CPMA) autour d'un laboratoire commun, le responsable a quitté le CHUV pour rejoindre le CPMA.

En pédiatrie, des difficultés de collaboration des médecins-cadres, notamment autour de la garde, liées à la satellisation progressive de la pédiatrie en sous-spécialités, ont entraîné plusieurs départs, autant à l'Hôpital de l'enfance de Lausanne (HEL) qu'au CHUV. Avec la nomination d'un nouveau chef de service, la réorganisation se prépare en vue du déménagement dans le nouvel Hôpital des enfants.

À noter que le directeur général du CHUV a quitté ses fonctions le 31 décembre 2022.

Finances

Alors que le budget prévoyait un déficit de 10 millions, on s'achemine plutôt vers un chiffre entre 25 et 30 millions. La croissance d'activités prévue n'ayant pas eu lieu, l'année 2022 se trouve au niveau de celle de 2019. L'absentéisme coûte cher en personnel de remplacement. En outre, l'augmentation du nombre de salles d'opération entraîne des charges supplémentaires ; 35 postes ont dû être créés. La sous-commission sera attentive à la problématique de l'absentéisme et l'approfondira.

Le CHUV a pris diverses mesures comme le Plan « Impulsion » qui vise à lutter contre le gaspillage, dont l'objectif doit être atteint en 18 mois si possible, ou encore un Plan stratégique plus restreint. Une enquête sur le climat institutionnel a aussi été lancée au travers d'un questionnaire à l'ensemble du personnel pour susciter des idées permettant d'améliorer l'organisation du travail et sa fluidité. Un audit sur la digitalisation a également été confié à PricewaterhouseCoopers (PwC).

²⁶ Lit A : soins aigus, lit B : réadaptation, lit C : soins de longue durée

En termes de digitalisation par ailleurs, l'application Soarian pour le dossier patient informatisé (DPI) doit être remplacée, car sa maintenance n'est plus assurée. Il le sera par un outil beaucoup plus moderne, intégrant l'intelligence artificielle. Il ne s'agit pas d'un produit suisse, mais d'un outil déjà expérimenté dans de nombreux hôpitaux de même taille dans le monde. À ce sujet, le directeur général du CHUV a signalé les nombreuses et fructueuses collaborations établies avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Un vice-directeur a été nommé pour diriger le domaine formation - relève - recherche clinique - innovation.

Maternité

La question des violences obstétricales est un problème général qui dépasse largement le CHUV. Elle est abordée dans la réponse du Conseil d'État à l'interpellation Sabine Glauser Krug et consorts « Violences gynécologiques et obstétricales dans les hôpitaux vaudois (22_INT_36) ». La pratique vise à limiter le nombre de césariennes. De nombreux échos rendent compte d'accouchements très longs, parfois traumatiques. La sous-commission a approfondi cette question (voir ci-dessous en p. 114).

Empathie des médecins et du personnel soignant

Ce sujet préoccupe la direction générale du CHUV. Un premier cours a été mis sur pied en collaboration avec l'École hôtelière sur l'accueil de la patientèle, cours qui a rencontré un vif succès. Cette collaboration est appelée à se poursuivre.

MV Santé Beaumont SA

La sous-commission a été informée de l'évolution du dossier concernant la crise apparue fin octobre entre les deux partenaires public-privé, le CHUV d'une part, et MV Santé Beaumont SA d'autre part.

Gamma knife

Le CHUV est seul en Suisse à disposer, depuis 2010, de cet outil destiné à traiter par radiothérapie ciblée (radiochirurgie) certaines tumeurs cérébrales ainsi que des pathologies bénignes et de neurochirurgie fonctionnelle, dans un local dédié dont la réalisation a coûté environ 2,5 millions. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'a pas autorisé l'installation d'un appareil de ce type dans une clinique zurichoise, et a refusé le renouvellement de l'autorisation accordée à celui du CHUV. Ce dernier a obtenu une prolongation de l'autorisation d'exploiter à fin 2024 et attend la décision de la Justice qui doit se positionner sur le recours déposé par la clinique zurichoise concernée.

Remarque

La sous-commission s'étonne du peu d'empressement de la Direction générale du CHUV à défendre l'outil Gamma knife, installation médicalement très performante, entièrement amortie en 2022, et dont le bénéfice pour le CHUV est de l'ordre de 1,5 million par an.

Pénurie-pannes (pen-pan)

Sous cet acronyme s'est développée au CHUV et au DSAS une stratégie visant à s'adapter à une pénurie d'énergie, voire à des pannes de courant électrique. Le CHUV dispose de groupes électrogènes capables de le faire fonctionner pendant trois jours, mais Cery et Gimel n'en disposent pas.

Remarque

La COGES s'étonne que ces deux établissements psychiatriques ne soient pas pourvus de génératrices de secours.

Livre Covid-19

Cet ouvrage, qui a suscité la polémique, n'était pas conçu comme un cadeau au personnel, mais était destiné à témoigner d'une situation et d'une période très exceptionnelles. Sur les 12'300 exemplaires distribués, seuls 350 ont été retournés à l'expéditeur. La direction générale du CHUV admet une mauvaise communication.

Maternité

Des critiques circulant au sein de la population, le chef du service d'obstétrique et ses collaboratrices et collaborateurs ont répondu, avec une présentation détaillée, à la question suivante : « Comment expliquer le nombre d'accouchements très prolongés qui ont lieu au CHUV, situation qui tranche avec des pratiques plus anciennes, dans lesquelles ces situations paraissaient beaucoup plus exceptionnelles ? ».

Il a été indiqué à la sous-commission qu'il y a effectivement eu une modification des pratiques obstétricales au CHUV à partir de 2015. Auparavant, l'objectif (Kieran O'Driscoll & coll., British Medical Journal 21.07.1973) était que l'enfant devait être né dans les douze heures qui suivent les premières contractions. Cette norme a été abandonnée, en considérant qu'un accouchement se déroule en deux phases, la première étant une phase de latence au cours de laquelle l'obstétricien·ne n'intervient pas, sinon par des traitements antalgiques. C'est le respect de l'évolution naturelle de cette phase de latence qui a entraîné, effectivement, une durée beaucoup plus longue de nombreux accouchements. Cette nouvelle approche a eu de nombreux effets bénéfiques, comme la diminution d'environ 10% du nombre d'inductions (provocations) et du nombre de césariennes, la diminution du nombre de nouveau-nés en souffrance et la stabilisation du nombre d'admissions en unité de néonatalogie. Par contre, aucune aggravation des complications chez la mère (hémorragies massives) n'a été constatée.

Il faut toutefois admettre que ce changement de pratique apparaît dans un contexte de pression sociale (internet, réseaux sociaux) qui idéalise l'accouchement et trompe l'attente des parents, qui oublient qu'un accouchement demeure une situation hautement critique mettant potentiellement en jeu la vie de l'enfant et celle de la mère.

Le chef de service, notamment avec la collaboration importante des sage-femmes, s'emploie à réduire le fossé existant entre les espérances des parents et la réalité. Les cours de préparation à la naissance vont être restructurés à partir de 2023.

Un débriefing post-partum est proposé systématiquement aux parents qui le désirent, car les accouchements mal vécus ne sont pas forcément des accouchements qui se sont mal passés aux yeux des professionnel·le·s.

En outre, sur 3000 accouchements, seules 256 femmes recourent au débriefing en raison de traumatisme psychologique lors d'une naissance.

Le nombre d'accouchements au CHUV a augmenté de 40% depuis 2000, passant de 2000 à près de 3500 en 20 ans, et cela en dépit de l'ouverture d'une maison de naissance située aux portes du CHUV et avec laquelle la maternité entretient une collaboration jugée favorable. Cette évolution est liée en partie à la fermeture d'autres maternités dans le canton.

Une nouvelle salle d'opération pour les urgences obstétricales est en construction, mais les travaux ont été retardés par le Covid-19. De plus, la fermeture, le 1^{er} novembre 2022, de MV Santé Beaumont a contraint le service d'obstétrique à consacrer une des salles d'accouchement à des interventions auparavant réalisées à Beaumont. Actuellement, il manque trois à quatre salles d'accouchement pour être aux normes suisses et aucune étude n'est en cours afin d'y remédier, alors qu'il y a urgence. Les soignant·e·s doivent jongler avec des salles d'accouchement et d'opération en nombres insuffisants. En outre, la dotation en médecins anesthésistes engagé·e·s pour les urgences obstétricales pourrait constituer un risque supplémentaire. Pour l'instant, aucun accord n'a encore été passé pour réorienter des patientes sur d'autres maternités vaudoises les jours de forte activité.

1^{re} observation

Adéquation du nombre de salles d'accouchement à la maternité du CHUV

Le nombre d'accouchements au CHUV est en forte augmentation alors que le nombre de salles d'accouchement est inférieur aux normes suisses, ce qui compromet la possibilité de répondre aux nombreuses patientes qui se présentent à la maternité du CHUV pour accoucher.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour pallier, sans délai, le manque de salles d'accouchement à la maternité du CHUV.*

2^e observation
Anesthésistes pour les urgences obstétricales

La dotation en médecins anesthésistes formé·e·s pour les urgences obstétricales et dédié·e·s à la maternité du CHUV pour les urgences de nuit ou de week-end peut constituer un risque pour les patientes, tout en mettant un stress supplémentaire sur les équipes soignantes.

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'adéquation de la dotation des équipes d'anesthésistes mises à la disposition de la maternité du CHUV, tout particulièrement pour les urgences et la nuit.*

Psychiatrie des adultes, des adolescent·e·s et des enfants - transition de genre

Dans le Canton de Vaud, les échanges post-Covid-19 et jusqu'à la fin de 2022 ayant eu lieu entre les trois départements, DSAS, DJES et DEF ont été très fructueux ; il est souhaitable de conserver ces collaborations afin de ne pas revenir au travail « en silos » qui a pu exister auparavant.

La sous-commission s'est intéressée à la question très actuelle de la transition de genre, mais elle tient à relever que cette question, très médiatisée, ne doit pas faire oublier les nombreux autres problèmes psychiatriques que le CHUV est appelé à traiter, notamment chez les mineur·e·s.

Le problème de l'incongruence de genre, demeuré marginal très longtemps, a pris une importance particulière au cours des dernières années. Dans les pays qui ont été les plus « avancés » dans ce domaine, notamment la Suède et l'Angleterre, on observe une remise en question des traitements de transition effectués parfois de façon hâtive et partiellement ou totalement irréversibles.

La psychiatrie du CHUV prend en charge ces patient·e·s depuis plusieurs années, mais c'est en janvier 2022 que la Direction générale du CHUV a mis sur pied deux consultations spécialisées, l'une pour les mineur·e·s, l'autre pour les adultes. Pour les mineur·e·s, les demandes de transition de genre sont prises en charge par une consultation multidisciplinaire réunissant pédiatre, psychiatre et endocrinologue. Pour les adultes, la consultation de dysphorie de genre (CDG) est dirigée par des psychiatres. Si la personne s'adresse à un·e endocrinologue, elle est d'abord transférée à la CDG.

Les investigations se font en plusieurs séances, ce qui peut aller de quelques mois à quelques années. Le but est d'exclure des contre-indications psychiatriques. Chez les mineur·e·s, il s'agit notamment de troubles du spectre autistique (TSA), caractérisés par des fixations, par exemple sur l'identité de genre.

Après quoi, si l'incongruence de genre est confirmée, la personne est adressée à l'endocrinologue, éventuellement beaucoup plus tard à une chirurgienne ou un chirurgien. Elle est informée sur les conséquences des traitements entrepris et signe un « consentement éclairé ». La CDG relève très peu de détransitions (on parle de deux à trois cas), probablement parce que le bilan y est effectué de façon rigoureuse.

Évolution des consultations 2020 – 2022

	2020	2021	2022
Nouvelles demandes de mineur·e·s	9	23	27
Nouvelles demandes d'adultes	34	106	120

Pour les mineur·e·s, l'indication à l'hormonothérapie a été retenue dans 56% des cas, après une période d'observation d'une durée moyenne de 13 mois. À noter qu'aucun traitement par hormonothérapie n'avait été entrepris à la fin de 2022 auprès de 27 mineur·e·s qui s'étaient présenté·e·s à la consultation spécialisée en 2022.

Pour les adultes, l'indication à l'hormonothérapie a été retenue dans 65% des cas. La durée moyenne de la période d'évaluation est moins fiable, car plusieurs situations concernent des patient·e·s déjà sous hormonothérapie, prescrite en privé ou à l'étranger ou avant l'âge adulte. Parmi les personnes auxquelles l'hormonothérapie a été refusée, il est difficile de savoir combien se sont réorientées vers le secteur privé et ont fini par avoir quand même une hormonothérapie.

S'agissant de la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS), il est à noter qu'elle n'est acceptée qu'à la condition que la ou le patient·e ait été examiné·e par un·e psychiatre. Dans un domaine aussi sensible et qui a des conséquences importantes et irréversibles pour l'avenir de la personne, il serait souhaitable que cette prise en charge par les assureurs ne soit accordée qu'après examen dans un centre reconnu, estiment les spécialistes rencontrés par la sous-commission.

On parle de « transition de genre » pour désigner le changement, notamment de prénom, mais aussi d'utilisation des toilettes et des vestiaires genrés. La demande de transition provenant de mineur·e·s est refusée à près de 50% par la consultation spécialisée, laquelle met en évidence un problème psychiatrique à prendre en charge. Dans ces conditions, les spécialistes rencontrés par la sous-commission estiment qu'il est souhaitable que la transition de genre pour les mineur·e·s soit toujours précédée par le bilan spécialisé du CHUV.

Remarque

La thématique sera reprise en collaboration avec la sous-commission en charge du DEF.

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

La DGCS a été mise en place en 2019 afin d'harmoniser, coordonner, simplifier et clarifier le système pour les partenaires en vue de renforcer l'appui social pour la population.

Les missions mises en place par les directions de la DGCS (DIRAAS, DIRHEB et DIRIS) et ses entités sont :

- Assurer le déploiement, le suivi et le développement des dispositifs d'aides financières individuelles ou assurer leur délivrance par des tiers ;
- Informer la population vaudoise des aides existantes et les orienter vers celles-ci ;
- Assurer un accompagnement, un appui social ou des prestations d'insertion à toute personne vulnérable à un moment donné de son parcours de vie que ce soit une personne aidée ou une personne aidante ;
- Piloter la mise à disposition d'hébergement et d'activité de jour des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction, de personnes âgées ainsi que de personnes en situation de handicap.

Environ 425 collaboratrices (68%) et collaborateurs (32%) (environ 360 ETP au total) (45% à temps plein), dont 14 apprenti·e·s travaillent pour mettre en application ces missions.

À la suite de la crise Covid-19, 10% du personnel n'a pas souhaité continuer à faire du télétravail et 47% télétravaillent deux jours par semaine.

La DGCS collabore avec divers partenaires, dont 230 institutions, 200 organisations subventionnées, 13 CSR, 25 agences d'assurances sociales, 6 centres régionaux de décisions pour Prestations complémentaires cantonales pour familles (CRD PC Familles) ainsi qu'avec la Caisse cantonale de compensation AVS et l'Office vaudois de l'assurance invalidité (OAI).

En 2022, la DGCS a géré un budget total de 2,7 milliards.

Direction des aides et assurances sociales (DIRAAS)

Le rôle de la DIRAAS est d'assurer le déploiement, le suivi et le développement des prestations d'aides financières cantonales. Il est à relever que l'objectif de la DIRAAS est conforme au programme de législation.

Les prestations principales de la DIRAAS sont les subsides à l'assurance maladie pour certaines couches de la population (Office vaudois de l'assurance maladie – OVAM), 270'000 personnes bénéficiaires ; le recouvrement et avances sur pensions alimentaires ; les bourses pour des étudiant·e·s et apprenti·e·s (Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage - OCBE) ; le revenu d'insertion (RI) ; la rente-pont ; les prestations complémentaires familles (PC Familles) ; les allocations familiales (AF) ; l'allocation cantonale de maternité et adoption (AllMat) ; l'allocation

pour mineurs handicapés à domicile (AMINH) ; les prestations ponctuelles pour des familles en situation financière difficile ; les aides financières pour le maintien à domicile en cas de handicap (Financement mixte complémentaire à la contribution d'assistance de l'AI).

Les défis pour la DIRAAS sont de fournir un service adapté aux usagères et usagers en accroissant la cohérence entre les régimes sociaux dans un souci d'équité de traitement et de mobilité entre les régimes, par exemple : fusion des PC Famille et intégration de l'aide individuelle au logement, amélioration du dispositif des bourses d'études.

Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS)

La DIRIS a pour missions de protéger, soutenir, insérer dans la société des individus ou populations les plus vulnérables ou désinsérées socialement ; de prévenir et d'endiguer les vulnérabilités ; d'informer la population vaudoise sur les prestations sociales existantes et l'orienter vers le soutien le plus approprié en temps utile afin d'éviter une dégradation de la situation et l'explosion des coûts de prise en charge.

En chiffres, la DIRIS c'est :

- 170 organismes subventionnés reconnus d'intérêt public ;
- 1800 jeunes actuellement au bénéfice du programme de Formation pour les jeunes adultes en difficulté (FORJAD) (75% de réussite), 6'000 depuis le lancement du programme ;
- 2800 réfugié·e·s suivi·e·s à Lausanne et à Montreux (extension en projet à Yverdon-les-Bains) ;
- des mesures d'insertion avec 50% de succès en termes d'entrée en formation ou en emploi ;
- 200 lits d'hébergement d'urgence en hiver.

Les enjeux et objectifs sont de favoriser le maintien à domicile par les prestations de soutien nécessaires (relève pour proche aidant, transports, aide au ménage, aides à l'adaptation des logements, etc.) ; de coordonner davantage les organismes prestataires afin d'éviter les doublons ; de développer des mesures d'insertion pour les personnes les plus éloignées du marché du travail (jeunes adultes en difficulté, en rupture, senior·e·s, réfugié·e·s, femmes avec petits enfants, etc.) et d'endiguer le développement de la grande précarité (désendetter, héberger, alimenter).

Il est relevé que le monde agricole ne collabore que très peu avec le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), contrairement à d'autres cantons.

Direction de l'accompagnement et de l'hébergement (DIRHEB)

Les missions de la DIRHEB sont de proposer aux personnes en situation de fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'addictions ou de problématiques en santé mentale) un environnement et une infrastructure de qualité et des services adaptés. Pour se faire, elle collabore avec les institutions vaudoises qui délivrent des prestations de qualités.

La DIRHEB est une unité transversale, composée de trois pôles métiers :

- Pôle gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé (PGPA) ;
- Pôle handicap (PHAND) ;
- Pôle psychiatrie et addiction (PPAD).

Ceci doit permettre à toutes et tous d'accéder aux prestations des aides individuelles, aux institutions d'avoir – avec les pôles métiers – un interlocuteur unique et ainsi obtenir une organisation transverse et matricielle pour sortir de l'effet silo.

Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS)

Créé en 2013, le CIVESS effectue les contrôles dans les EMS, les établissements socio-éducatifs (ESE), les hôpitaux psychiatriques, les CMS et les OSAD. Fort actuellement de huit inspectrices et inspecteurs, le CIVESS engagera en 2023 deux personnes supplémentaires afin de développer le contrôle et le suivi à domicile aussi.

Les trois valeurs essentielles pour le CIVESS sont la sécurité, la dignité et le respect des droits des patient·e·s.

Tous les établissements sont visités systématiquement tous les deux à trois ans. Les visites, qui ne sont pas annoncées, peuvent être faites 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le CIVESS intervient également sur plainte. Selon les observations, le CIVESS demande au besoin quelques améliorations ou envisage de nouvelles visites, voire un suivi spécifique par le pôle gériatrique ou les faitières. Malheureusement, depuis le Covid-19, les rapports contenant une non-conformité sont en augmentation.

La grille d'évaluation utilisée par le CIVESS lors de ses visites est régulièrement utilisée par les EMS comme objectifs standards. S'agissant des mesures de contraintes (qui avaient été à l'origine de la création du CIVESS), la loi est actuellement respectée.

Le CIVESS vérifie le respect des directives anticipées, très généralisées en EMS.

S'agissant des prescriptions médicamenteuses et de la polymédication, la création de cercles de qualité réunissant pharmacienne et pharmacien, infirmière et infirmier ainsi que médecin traitant semble voir un effet bénéfique. La lutte contre la surprescription est d'ailleurs inscrite dans le programme de législature 2022-27 du Conseil d'État (3.8, p. 65). Parmi les moyens de la combattre figure la nécessité de révision systématique des prescriptions médicamenteuses.

3^e observation

Appui à la réduction des prescriptions médicamenteuses

Le Conseil d'État a intégré dans son programme de législature 2022-2027 (3.8, p. 65) la lutte contre la surprescription médicamenteuse. Une des causes réside dans les prescriptions qui se poursuivent de mois en mois sans être remises en question, notamment dans les Établissements médico-sociaux (EMS).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur les stratégies qu'il entend mettre en place pour lutter contre la surprescription médicamenteuse.*

Centre social régional (CSR) de Nyon

La sous-commission s'est intéressée au fonctionnement concret de l'un des dix CSR du canton et a visité celui de Nyon. Il est à préciser qu'un CSR est l'employé d'une Association régionale de l'action sociale (ARAS) au nombre de dix dans le canton, dont neuf sont gérées par des associations intercommunales et une par la Ville de Lausanne. Concernant l'ARAS du district de Nyon, celle-ci regroupe 47 communes.

Le CSR de Nyon est l'une des plus petites structures du canton (30 employé·e·s). Les structures sont dimensionnées en fonction des besoins des personnes qui recourent à l'aide sociale. Il est aussi à noter que les CSR sont financés en fonction du nombre de dossiers traités, alors que les renseignements au guichet sont quand même apportés et demandent des ressources humaines pour le faire. Sur plus de 1000 personnes qui viennent au CSR pour des demandes de renseignements et d'aides, seulement 28% concernent une prestation du RI. Ce manque de financement pose quelques difficultés en matière de ressources humaines.

Le CSR délivre le RI et offre un appui pour l'obtention de prestations de l'assurance invalidité (AI) et de l'assurance chômage (AC) et de subventions aux primes de l'AOS.

À Nyon, il n’y a pas encore de « guichet unique » tel que développé dans l’Ouest lausannois par l’Association régionale pour l’action sociale dans l’Ouest lausannois (ARASOL). Toutefois, le CSR et l’agence d’assurances sociales de Nyon se situent dans le même bâtiment. Le responsable du CSR vise la création d’une « porte d’entrée unique ».

La loi prévoit un délai de 45 jours au maximum pour l’obtention d’une prestation RI, délai largement respecté par le CSR de Nyon. Dans les cas d’urgence, le CSR a la possibilité d’apporter une aide de « dépannage » dans la journée.

Les personnes demandeuses doivent remplir des formulaires complexes et fournir diverses pièces. Le système est sécurisé afin de minimiser les abus et les fraudes. Les collaboratrices et collaborateurs du CSR apportent de l’aide aux client·e·s qui rencontrent des difficultés à remplir les documents demandés.

Certaines personnes demandeuses de l’aide du CSR se plaignent de l’accueil reçu. Sur demande, la personne bénéficiaire peut changer de gestionnaire. Il faut aussi considérer que certaines plaintes peuvent relever de troubles psychiatriques. Dès lors, le premier accueil, pour des motifs de sécurité, se fait dans un bureau ouvert, avec peu de confidentialité. Pour la suite, les entretiens ont lieu dans un bureau confidentiel.

Il est intéressant de relever qu’au cours des dernières années, et en dépit des effets de la crise Covid-19, le nombre de personnes demandeuses est en diminution, à Nyon notamment. Pour l’ensemble du canton, depuis 2018, on constate une baisse du nombre de dossiers RI de 8,4%, avec des différences régionales.

Parmi les facteurs qui expliquent ces différences, on trouve : le marché de l’emploi local, le marché du logement et la hauteur des loyers, la capacité du réseau d’accueil de jour à prendre en charge des enfants pendant que les parents se forment ou entrent en activité professionnelle.

Cette baisse globale reflète le succès des programmes d’insertion professionnelle (Formation pour les jeunes adultes en difficulté – FORJAD, Formation pour adultes – FORMAD et Mesure de réinsertion professionnelle – MIS) qui sont soutenus à travers le budget à hauteur de 70 millions.

Nombre de dossiers ouverts donnant droit à des prestations

ARAS	Octobre 2018	Octobre 2020	Octobre 2022
Bex	1'063	1'142	1'146
Broye Vully	997	999	986
Est Lausannois, Oron, Lavaux	612	611	564
Lausanne	4'652	4'475	4'050
Morges, Aubonne	904	829	754
Prilly, Echallens	931	939	844
Nyon, Rolle	759	713	617
Ouest lausannois	1'269	1'280	1'214
Riviera	2'173	2'202	2'145
Jura Nord vaudois	2'004	2'032	1'874
CSIR	1'069	914	859
Total	16'433	16'136	15'053

Les CSR ne sont malheureusement pas en mesure de fournir un certain nombre d’informations, notamment les délais moyens d’attente ou le nombre de dossiers traités en raison de problèmes liés au fonctionnement du système informatique MAORI, problème connu de la Direction générale du numérique et des systèmes d’information (DGNSI) ainsi que du Conseil d’État. La sous-commission restera attentive à l’évolution du système MAORI.

Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)

L'AVASAD est une entité de droit public. Elle a pour objectif le maintien à domicile ainsi que la prévention et la promotion de la santé. Le Conseil d'État définit cette politique en concertation avec les associations et fondations représentatives des communes, au nombre de sept. Ces sept associations et fondations gèrent 49 CMS.

L'AVASAD gère par subsidiarité ce qui ne se fait pas sur le terrain. Elle fournit aux CMS les services transversaux, pour lesquels les effectifs n'ont pas augmenté en dépit de l'augmentation de l'activité de nombre de CMS.

L'AVASAD a pour objectif une égalité de prise en charge des patient·e·s dans tout le canton, en gérant au mieux les deniers publics. L'AVASAD insiste sur l'obligation qui lui est faite d'accepter « toutes et tous les patient·e·s », obligation qui n'est pas imposée aux OSAD.

Il convient de relever que la cheffe du DSAS a confié à deux organismes privés une analyse de l'AVASAD et que la sous-commission a eu accès à leurs rapports.

Relations avec les médecins

Une bonne collaboration entre les équipes soignantes des CMS et les médecins traitant·e·s est nécessaire à une prise en charge optimale des patient·e·s. Cette collaboration n'est pas toujours optimale, certain·e·s médecins refusant de communiquer les diagnostics aux CMS concernés. Par ailleurs, les infirmières et infirmiers sont généralement contraints de remplir les semainiers des patient·e·s, sans pouvoir émettre d'observations sur la tolérance aux médicaments prescrits. Pourtant, les CMS font signer à chaque client·e un contrat qui prévoit la communication des informations médicales entre les différents prestataires de soins. Certaines compétences médicales pourraient être déléguées aux infirmières et infirmiers des CMS, ce qui améliorerait le fonctionnement du dispositif et contribuerait aussi à revaloriser le travail infirmier. La pratique systématique de prescriptions médicales à durée prédéterminée pourrait être introduite.

Dans la convention de partenariat public privé établi entre le DSAS et la Société vaudoise de médecine (SVM), la « prise en charge par réseau » figure parmi les domaines de partenariat identifiés.

4^e observation

Amélioration des collaborations entre soignant·e·s dans les Centres médico-sociaux (CMS)

Une bonne collaboration entre les équipes soignantes des CMS et les médecins est nécessaire pour une prise en charge optimale des patient·e·s. Malheureusement, on doit relever que, sur le terrain, ce n'est pas toujours le cas.

- *Le Conseil d'État est invité à aborder la question des relations entre médecins et infirmières et infirmiers des CMS dans le cadre du partenariat public privé établi avec la Société vaudoise de médecine (SVM).*

Financement

Le financement de l'aide et des soins à domicile est de 40% par facturation à l'AOS des prestations (soins), 60% par financement direct du Canton pour le maintien à domicile. Parmi les charges importantes, il faut mentionner les temps de déplacement qui ne sont pas comptabilisés comme prestations. Les prestations sont définies par des normes fédérales.

Dans plusieurs régions, la circulation et le stationnement deviennent des problèmes aigus pour le personnel soignant. Les obstacles opposés à la fluidité du trafic individuel motorisé et la diminution des places de stationnement rendent difficile le respect des horaires, face souvent à des patient·e·s qui exigent la ponctualité. Ces conditions, indépendantes de l'activité de soins elle-même, augmentent le stress du personnel et détériorent l'atmosphère de travail et donc les relations avec la patientèle. D'autant plus que, si la ou le soignant·e se voit amendé·e pour un dépassement de temps de stationnement, l'amende est à sa charge. Il serait souhaitable que les CMS s'entendent avec les communes à ce sujet.

Infirmières et infirmiers scolaires

L'AVASAD est l'employeur des 120 infirmières et infirmiers scolaires. Dans le cadre de son évaluation des programmes de prévention et de promotion de la santé chez les enfants et adolescent·e·s, la Cour des comptes a mis en évidence la complexité des intervenants dans ce domaine²⁷. Trois départements sont concernés : le DSAS, le DEF et le DJES. C'est ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) est rattachée au DJES, qu'elle est active dans le DEF et emploie les infirmières et infirmiers scolaires engagés par l'AVASAD et payés par le DSAS. Cette complexité nuit à l'efficacité des politiques publiques en ce domaine (voir rapport du DEF en p. 39 et du DJES en p. 98).

On peut s'interroger sur l'opportunité du rattachement des infirmières et infirmiers scolaires à l'AVASAD. À l'appui de ce lien, il est précisé qu'une des missions de l'AVASAD est la prévention et la promotion de la santé. En prenant en charge les mesures en faveur de l'enfant dès la petite enfance et jusqu'à la fin de sa scolarité, l'AVASAD considère qu'elle assure ainsi une continuité nécessaire. Toutefois, il s'agit certainement d'une activité marginale de l'AVASAD. On en veut pour preuve que la seconde analyse de l'AVASAD commandée par la cheffe du DSAS, et à laquelle la sous-commission a eu accès, ne mentionne tout simplement pas le domaine de la prévention et la promotion de la santé. En revanche, la première des deux analyses observe, comme la Cour des comptes, que « l'efficacité et la gouvernance de l'Unité PSPS mériteraient une analyse plus approfondie ». La sous-commission considère que la création du poste d'infirmière ou infirmier cantonal pourrait être une bonne occasion de redéfinir cette gouvernance.

5^e observation

Rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires

L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est tenue, légalement, de mettre en place la prévention et la promotion de la santé chez les enfants et adolescent·e·s. La Cour des comptes a mis en évidence la complexité de la gouvernance résultant du rattachement des intervenant·e·s dans ce domaine dépendant de trois départements (Département de la santé et de l'action sociale – DSAS, Département de l'enseignement et de la formation professionnelle – DEF, Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité – DJES).

- *Le Conseil d'État est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend définir ou redéfinir le rôle de l'AVASAD dans la prévention et la promotion de la santé chez les enfants et les adolescent·e·s et, notamment, en clarifiant le rattachement administratif des infirmières et infirmiers scolaires.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite de SIEL en date du 31 décembre 2022, le DSAS compte 49 objets en suspens que la sous-commission continuera de suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts - pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	-	10.12.2015
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts - intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	27.10.2015	27.01.2016

²⁷ Rapport n° 78 : Promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique auprès des enfants et des jeunes

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
15_POS_115	Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'État est prié de soutenir et de promouvoir, en partenariat avec les milieux privés, les milieux culturels, les communes et les milieux d'accueil et de défense des personnes en situation de handicap, l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier le financement de ces mesures	12.05.2015	12.05.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	22.09.2015	22.09.2016
16_POS_174	Postulat Claire Richard et consorts - Prestations sociales : adéquation entre l'effort administratif et le bénéfice engendré pour le bénéficiaire ?	21.03.2017	21.03.2018
18_MOT_031	Motion Nicolas Croci Torti et consorts - La Bourse ou le travail ?	01.05.2018	01.05.2019
18_MOT_024	Motion Claire Richard et consorts - au nom du groupe vert/libéral et du groupe PDC-Vaud libre - Pour un soutien ciblé et efficace aux soins bucco-dentaires	11.09.2018	11.09.2019
19_INT_361	Interpellation Isabelle Freymond - L'Aide du canton n'est pas pour tout le monde.	11.06.2019	11.09.2019
17_POS_236	Postulat Philippe Vuillemin - CHUV - EMS : relever le défi de la vieillesse passe aussi par l'égalité salariale des infirmières	18.09.2018	18.09.2019
16_MOT_101	Motion Julien Eggenberger et consorts - Pour améliorer le traitement des demandes de bourses !	25.09.2018	25.09.2019
18_POS_029	Postulat Guy Gaudard et consorts - AMIANTE : ce n'est pas un problème du passé. Renforçons le principe de précaution	25.09.2018	25.09.2019
19_INT_380	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Que compte faire le Conseil d'État avec les subsides indus ?	03.09.2019	03.12.2019
18_POS_059	Postulat Grégory Devaud et consorts - Établissement d'un rapport, actuel, sur les effets de seuils ainsi que sur le revenu disponible des ménages vaudois	18.12.2018	18.12.2019
18_POS_061	Postulat Florence Gross et consorts - Optimisation dans le domaine de l'action sociale, où en est-on ?	18.12.2018	18.12.2019
17_POS_247	Postulat François Clément et consorts - Un refuge pour sauver des vies	02.04.2019	02.04.2020
18_POS_101	Postulat Martine Meldem et consorts - Aider davantage des gens du Sud - une responsabilité	09.04.2019	09.04.2020
19_POS_164	Postulat Carine Carvalho et consorts - Pour un soutien professionnel et non-stigmatisant à la réorientation professionnelle des travailleuses et travailleurs du sexe	29.10.2019	29.10.2020
18_MOT_053	Motion Jessica Jaccoud et consorts - Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légale de cannabis	05.11.2019	05.11.2020
18_MOT_051	Motion Guy Gaudard et consorts - L'amiante est un problème de santé publique, il peut tous nous concerner	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_074	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Pour une politique de soutien financier en faveur des proches aidants	28.01.2020	28.01.2021
18_POS_080	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour les soins à domicile dans notre canton ?	28.01.2020	28.01.2021
19_MOT_096	Motion Valérie Induni et consorts - Pour un canton sans amiante ajoutée	28.01.2020	28.01.2021
20_POS_184	Postulat Pierre Volet et consorts - Des dépenses parcimonieuses et des investissements judicieux dans le domaine social	-	28.01.2021

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
18_POS_075	Postulat Claire Attinger Doepper et consorts - Aides à la famille : pour une centralisation des aides financières	04.02.2020	04.02.2021
18_POS_078	Postulat Florence Gross et consorts - Des mesures fiscales ciblées pour les proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
20_MOT_126	Motion Muriel Cuendet Schmidt et consorts - Pour un soutien renforcé aux proches aidants	04.02.2020	04.02.2021
19_MOT_084	Motion Rebecca Joly et consorts - Réglementer la pratique de la médecine complémentaire	03.03.2020	03.03.2021
18_POS_094	Postulat Léonore Porchet et consorts - La mort c'est tabou, on en viendra tous à bout	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_142	Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Pour des prestations complémentaires AVS/AI cantonales adaptées au niveau de vie des Vaudois et des Vaudoises.	10.03.2020	10.03.2021
19_POS_161	Postulat Florence Gross et consorts - Psychiatrie de la personne âgée, où en est-on ?	09.09.2020	08.09.2021
20_POS_204	Postulat Florence Gross et consorts - – Étude sur les problèmes d'approvisionnement et en médicaments et en matériel sanitaire ainsi que sur les pistes de solutions envisagées.	09.09.2020	08.09.2021
19_POS_103	Postulat Marc Vuilleumier et consorts - Étendre l'Aide Individuelle au Logement (AIL) à l'ensemble du canton de Vaud	24.11.2020	24.11.2021
20_POS_190	Postulat Jérôme Christen et consorts - Pour une adaptation des critères d'octroi de l'aide individuelle au logement	24.11.2020	24.11.2021
21_INT_126	Interpellation Sébastien Cala et consorts au nom des Député.e.s C. Baux, C. Dubois, C. Cachemaille, Y. Pahud, O. Petermann, P.-F. Mottier, J. Cuérel - Déploiement des Pôles Santé, quel bilan ?	05.10.2021	03.01.2022
19_INI_017	Initiative Léonore Porchet et consorts - Un signe pour les personnes sourdes	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_114	Postulat Sylvie Podio et consorts - Pour un second souffle dans la promotion de la santé chez les enfants et les jeunes	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_159	Postulat Carine Carvalho et consorts - Comment va la santé des personnes détenues dans les prisons vaudoises ?	10.02.2021	09.02.2022
19_POS_171	Postulat Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Dépendance aux jeux d'argent et aux jeux vidéo (notamment en ligne) : faire jouer les compétences cantonales et miser sur un plan d'action coordonné et ambitieux	17.02.2021	16.02.2022
19_POS_158	Postulat Jean Tschopp et consorts - Faciliter l'accès aux Fécondations in vitro (FIV)	09.03.2021	09.03.2022
21_POS_19	Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Lutter contre la pauvreté : une bataille avec une stratégie, s'il vous plaît	16.03.2021	15.03.2022
20_POS_205	Postulat Catherine Labouchère et consorts - – Analyse de l'aide sociale pendant la crise COVID-19 et quelles leçons en tirer pour un déconfinement progressif à succès.	16.03.2021	16.03.2022
20_POS_207	Postulat Rebecca Joly et consorts - Pour un revenu de transition écologique dans le canton de Vaud.	16.03.2021	16.03.2022
20_POS_214	Postulat Carole Dubois et consorts - Bilan des ressources des établissements et institutions sanitaires mobilisées lors de la pandémie du COVID-19 et adaptation pour le futur.	16.03.2021	16.03.2022
22_INT_8	Interpellation Vassilis Venizelos - Soins palliatifs en institution dans le canton, quel bilan et quelles perspectives ?	25.01.2022	25.04.2022

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date décision GC	Délai de réponse
20_MOT_8	Motion Julien Cuérel et consorts - Pour une loi cantonale relative aux droits des personnes en situation de handicap	11.05.2021	11.05.2022
20_MOT_9	Motion Arnaud Bouverat et consorts - Pour une mise en œuvre de la CDPH dans le Canton de Vaud et pour une loi sur l'intégration des personnes handicapées qui porte bien son nom.	11.05.2021	11.05.2022
20_MOT_139	Motion Philippe Vuillemin et consorts - Revoir la LPFES à la lumière de l'évolution médico-sociale en EMS.	08.06.2021	08.06.2022
22_INT_37	Interpellation Nathalie Jaccard et consorts au nom Les Vert-e-s - Pour un meilleur accès aux soins pour les femmes, notamment pour celles en situation précaire	15.03.2022	13.06.2022
20_POS_203	Postulat Josephine Byrne Garelli et consorts - Analyse du rôle joué par la médecine et les soins communautaires pendant la crise du COVID-19.	30.11.2021	30.11.2022

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2022.

RÉPERTOIRE DES ACRONYMES

AC	Architecture cantonale
ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Archives cantonales vaudoises
AF	Allocation familiale
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
AIT	Allocation pour l’insertion au travail
AllMat	Allocation cantonale de maternité et adoption
AMINH	Allocation pour mineur handicapé à domicile
AOS	Assurance obligatoire des soins
APDI	Autorité de protection des données et de droit à l’information
ARAS	Association régionale d’action sociale
ARASOL	Association régionale pour l’action sociale dans l’Ouest lausannois
ASPM	Assistant social pour la protection des mineurs
AVASAD	Association vaudoise d’aide et de soins à domicile
BCI	Bureau cantonal pour l’intégration des étrangers et la prévention du racisme
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BEFH	Bureau de l’égalité entre les femmes et les hommes
BIC	Bureau d’information et de communication
BNS	Banque nationale suisse
BuD	Bureau de la durabilité
BUR	Bureau du Grand Conseil
BYOD	Bring your own device
CASU	Centrale d’appels sanitaires d’urgences
CAT	Centre d’appels téléphoniques
CC	Cour des comptes
CCCE	Commission cantonale consultative de l’égalité
CCh	Caisse cantonale de chômage
CCLVD	Commission cantonale de lutte contre la violence domestique
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CDD	Contrat de durée déterminée
CDG	Consultation de dysphorie de genre
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique
CDS	Conférence suisse des directeurs de la santé
CEP	Centre d’éducation permanente
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
CIF	Cours intensifs de français
CIVESS	Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux
CLDF	Conférence latine des directeurs des finances
CIVV	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois
CLE	Centre des laboratoires d’Épalinges

CM	Conseil de la magistrature
CMS	Centre médico-social
COFIN	Commission des finances
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles
CoMPS	Commission de contrôle des marchés publics et des subventions
Copil	Comité de pilotage
COPRO	Comités de projet
CPA	Certification professionnelle pour adultes
CPMA	Centre de procréation médicalement assistée
CPT	Centre psychothérapeutique
CRD	Centre régional de décision
CSI	Conférence suisse des impôts
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
CSR	Centre social régional
CSVD	Conférence suisse de violence domestique
CTGR	Comptabilité, trésorerie et gestion du risque
CTJE	Centre thérapeutique de jour pour enfants
CTMG	Centrale téléphonique des médecins de garde
CTSI	Commission thématique des systèmes d'information
CVE	Centre de vie infantine
CVGC	Commission des visiteurs du Grand Conseil
DAC	Direction des autorisations de construire
DACDP	Direction des affaires communales et droits politiques
DAD	Direction administrative
DAGRI	Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières
DAI	Direction de l'architecture et de l'ingénierie
DAJ	Direction des affaires juridiques
DAL	Direction des achats et de la logistique
DAP	Direction de l'archéologie et du patrimoine
DAR	Direction des affaires religieuses
DAVI	Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat
DCIRH	Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
DEF	Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DEIEP	Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DEP	Dossier électronique du patient
DFA	Département des finances et de l'agriculture
DFAS	Direction des finances, administration et support
DFC	Direction des finances communales
DFE	Département fédéral des finances
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

DGEM	Direction générale de l'emploi et du marché du travail
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGIP	Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGNSI	Direction générale du numérique et des systèmes d'information
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGS	Direction générale de la santé
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DIACE	Direction de l'autorité cantonale de l'emploi
DIF	Direction de l'immobilier et du foncier
DIPP	Direction de l'insertion professionnelle et du placement
DIRAAS	Direction des aides et assurances sociales
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRHEB	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement
DIRIS	Direction de l'insertion et des solidarités
DISMAT	Direction de la surveillance du marché du travail
DIT	Département des institutions et du territoire
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DOFSI	Direction organisation, finances et systèmes d'information
DPPLS	Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
DR	Direction du recouvrement
DRHAJ	Direction des ressources humaines et des affaires juridiques
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSNP	Dénonciation spontanée non punissable
EAR	Échange automatique de renseignements
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
eHnv	Établissements hospitaliers du Nord vaudois
EMDM	Équipe mobile pour mineurs
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPSIC	École professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat
ERACOM	École romande d'arts et communication
ES	École spécialisée
ESE	Établissement socio-éducatif
ETML	École technique – École des métiers – Lausanne
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FACCV	Églises anglicane et catholique chrétienne
FAO	Feuille des avis officiels
FORJAD	Formation pour jeunes adultes
FORMAD	Formation pour adultes
GCTA	Centrale de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges
GFO	Gestion financière opérationnelle

GNLC	Gymnase de Nyon - La Côte
GPPH	Groupes de prestations pour la planification hospitalière
GyPAd	Gymnase pour adultes
HEL	Hôpital de l'enfance de Lausanne
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
IPS	Infirmière praticienne spécialisée
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue
IUFRS	Institut universitaire de formation et de recherche en soins
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les communes
LCComptes	Loi sur la Cour des comptes
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEFI	Loi sur l'estimation fiscale des immeubles
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LI	Loi sur les impôts directs cantonaux
LIC	Logopédie indépendante conventionnée
LInfo	Loi sur l'information
Llavaux	Loi sur le plan de protection de Lavaux
LOCE	Loi sur l'organisation du Conseil d'État
LOPro	Loi vaudoise sur l'orientation professionnelle
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
LPros	Loi sur l'exercice de la prostitution
LRens	Loi sur le renseignement
LSE	Location de services
LVLEg	Loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes
LVLEne	Loi vaudoise sur l'énergie
MCH2	Modèle comptable harmonisé
MHS	Médecine hautement spécialisée
MIE	Moyen d'identification électronique
MOES	Mesures ordinaires d'enseignement spécialisé
MOB	Chemin de fer Montreux – Oberland bernois
MP	Ministère public
MP	Marché public
MPa	Ministère public d'arrondissement
MR	Mesure renforcée de pédagogie spécialisée
OAE	Office des affaires extérieures
OAI	Office de l'assurance invalidité

OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OAMal	Ordonnance sur l'assurance maladie
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle
ODEV	Organe d'évaluation des situations de mesures de contrainte
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFT	Office fédéral des transports
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPD	Ordonnance sur les paiements directs
ORM	Ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSAD	Organisation privée de soins à domicile
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
OST	Observatoire statistique transfrontalier
OT	Office du tourisme
OVAM	Office vaudois de l'assurance-maladie
PAC Lavaux	Plan d'affectation cantonal Lavaux
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
PCC	Police cantonale du commerce
PCi	Protection civile
PCO-EMCC	Poste de commandement des opérations de l'État-major cantonal de conduite
PDCn	Plan directeur cantonal
PECC	Plan énergie et climat communal
PEJ	Politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse
Pen-pan	Pénurie et panne
PER	Plan d'études romand
PGA	Plan général d'affectation
PGPA	Pôle gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé
PHAND	Pôle handicap
PLAFA	Placements à des fins d'assistance
Polcant	Police cantonale
PSF	Planification et solutions financières
PSPS	Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
PwC	PricewaterhouseCoopers
ReD	Réseau pour la durabilité
RefA	Réforme des achats
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
RF	Registre foncier
RHT	Réduction de l'horaire de travail
RI	Revenu d'insertion
RRM	Règlement de reconnaissance de la maturité
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SCI	Système de contrôle interne

SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIF	Système d'information financier
SMRA	Site et musée romains d'Avenches
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'État de Vaud
SPOP	Service de la population
SRCa	Service de renseignement cantonal
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
STATVD	Statistique Vaud
SUPEA	Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
SVM	Société vaudoise de médecine
TC	Tribunal cantonal
TDAH	Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
TF	Tribunal fédéral
TSA	Troubles du spectre autistique
UATTP	Unité d'accueil thérapeutique à temps partiel
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation
UCV	Union des communes vaudoises
UPCL	Unité du Plan climat
UPSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
UVAM	Union vaudoise des associations musulmanes